

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY,
THE ENVIRONMENT
AND NATURAL
RESOURCES

Chair:

The Honourable RICHARD NEUFELD

Thursday, December 5, 2013
Thursday, December 12, 2013

Issue No. 3

First and second meetings on:

The subject-matter of Bill C-15, An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the MacKenzie Valley Resource Management Act Other Acts and certain orders and regulations

APPEARING:

The Honourable Bernard Valcourt, P.C., M.P.,
Minister of Aboriginal Affairs and Northern
Development

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES
NATURELLES

Président :

L'honorable RICHARD NEUFELD

Le jeudi 5 décembre 2013
Le jeudi 12 décembre 2013

Fascicule n° 3

Première et deuxième réunions concernant :

La teneur du projet de loi C-15, Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en œuvre certaines dispositions de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant ou abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du MacKenzie, d'autres lois et certains décrets et règlements

COMPARAÎT :

L'honorable Bernard Valcourt, C.P., député,
ministre des Affaires autochtones et du développement
du Nord canadien

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

The Honourable Richard Neufeld, *Chair*

The Honourable Grant Mitchell, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Black	MacDonald
Boisvenu	Massicotte
* Carignan	Patterson
(or Martin)	Ringuette
* Cowan	Seidman
(or Fraser)	Sibbeston
Frum	Wallace

* Ex officio members
(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Richard Neufeld

Vice-président : L'honorable Grant Mitchell
et

Les honorables sénateurs :

Black	MacDonald
Boisvenu	Massicotte
* Carignan	Patterson
(ou Martin)	Ringuette
* Cowan	Siedman
(ou Fraser)	Sibbeston
Frum	Wallace

* Membres d'office
(Quorum 4)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, December 4, 2013:

The Honourable Senator Martin, moved, seconded by the Honourable Senator Marshall:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources be authorized to examine the subject-matter of Bill C-15, An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the Mackenzie Valley Resource Management Act, other Acts and certain orders and regulations, introduced in the House of Commons on December 3, 2013, in advance of the said bill coming before the Senate.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 4 décembre 2013 :

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles soit autorisé à examiner la teneur du projet de loi C-15, Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en œuvre certaines dispositions de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant ou abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, d'autres lois et certains décrets et règlements, déposé à la Chambre des communes le 3 décembre 2013, avant que ce projet de loi soit présenté au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, December 5, 2013
(5)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:04 a.m., in room 257, East Block, the deputy chair, the Honourable Grant Mitchell, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Boisvenu, Frum, Massicotte, Mitchell, Patterson, Ringuette, Seidman, Sibbeston and Wallace (10).

In attendance: Sam Banks and Marc LeBlanc, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 4, 2013, the committee began its examination of the subject-matter of Bill C-15, An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the MacKenzie Valley Resource Management Act, other Acts and certain orders and regulations.

APPEARING:

The Honourable Bernard Valcourt, P.C., M.P., Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development.

*WITNESSES:**Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:*

Paula Isaak, Director General, Natural Resources and Environment Branch;

Wayne Walsh, Director, Northwest Devolution Negotiations;

Tara Shannon, Director, Resource Policy and Programs Directorate.

Department of Justice Canada:

Tom Isaac, Senior Counsel, Negotiations, Northern Affairs and Federal Interlocutor.

Government of the Northwest Territories:

The Honourable Bob McLeod, Premier of the Northern Territories.

Michael Miltenberger, Minister of Environment and Natural Resources;

Shaleen Woodward, Assistant Deputy Minister of Devolution Implementation.

The deputy chair made a statement.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 5 décembre 2013
(5)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 4, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Grant Mitchell (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Boisvenu, Frum, Massicotte, Mitchell, Patterson, Ringuette, Seidman, Sibbeston et Wallace (10).

Également présents : Sam Banks et Marc LeBlanc, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 4 décembre 2013, le comité entreprend l'examen de la teneur du projet de loi C-15, Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en œuvre certaines dispositions de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant ou abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, d'autres lois et certains décrets et règlements.

COMPARAÎT :

L'honorable Bernard Valcourt, C.P., député, ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien.

*TÉMOINS :**Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :*

Paula Isaak, directrice générale, Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement;

Wayne Walsh, directeur, Négociations et dévolution Territoires du Nord-Ouest;

Tara Shannon, directrice, Politiques en matière de ressources et de programmes.

Ministère de la Justice Canada :

Tom Isaac, avocat-conseil principal, Négociations, Affaires du Nord et interlocuteur fédéral.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :

L'honorable Bob McLeod, premier ministre, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest;

Michael Miltenberger, ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles;

Shaleen Woodward, sous-ministre adjointe, Mise en œuvre de la dévolution.

Le vice-président prend la parole.

The Honourable Bernard Valcourt, P.C., made a statement and, together with Mr. Walsh, answered questions.

At 9:10 a.m., the committee suspended.

At 9:15 a.m., the committee resumed.

The deputy chair made a statement.

The Honourable Bob McLeod made a statement and, together with Mr. Miltenberger, answered questions.

At 10:07 a.m., the committee adjourned to the call of the deputy chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, December 12, 2013

(6)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:02 a.m., in room 257, East Block, the deputy chair, the Honourable Grant Mitchell presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Boisvenu, Frum, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Patterson, Ringuette, Seidman and Wallace (10).

In attendance: Sam Banks, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 4, 2013, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-15, An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the MacKenzie Valley Resource Management Act, other Acts and certain orders and regulations.

WITNESSES:

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Paula Isaak, Director General, Natural Resources and Environment Branch;

Wayne Walsh, Director, Northwest Devolution Negotiations;

Tara Shannon, Director, Resource Policy and Programs Directorate;

Alison Lobsinger, Manager, Legislation and Policy.

Department of Justice Canada:

Tom Isaac, Senior Counsel, Negotiations, Northern Affairs and Federal Interlocutor.

L'honorable Bernard Valcourt, C.P., fait une déclaration, puis, avec M. Walsh, il répond aux questions.

À 9 h 10, la séance est suspendue.

À 9 h 15, la séance reprend.

Le vice-président prend la parole.

L'honorable Bob McLeod fait une déclaration, puis, avec M. Miltenberger, il répond aux questions.

À 10 h 7, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 12 décembre 2013

(6)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 2, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Grant Mitchell (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Boisvenu, Frum, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Patterson, Ringuette, Seidman et Wallace (10).

Également présent : Sam Banks, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 4 décembre 2013, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-15, Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en œuvre certaines dispositions de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant ou abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, d'autres lois et certains décrets et règlements.

TÉMOINS :

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Paula Isaak, directrice générale, Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement;

Wayne Walsh, directeur, Négociation et dévolution Territoires du Nord-Ouest;

Tara Shannon, directrice, Politiques en matière de ressource et de programmes;

Alison Lobsinger, gestionnaire, Législation et politiques.

Ministère de la Justice Canada :

Tom Isaac, avocat-conseil principal, Négociations, Affaires du Nord et interlocuteur fédéral.

The deputy chair made a statement.

Mr. Walsh, Ms. Shannon and Ms. Lobsinger made a statement and, together with Mr. Isaac, answered questions.

At 9:50 a.m., the committee adjourned to the call of the deputy chair.

ATTEST:

Le vice-président prend la parole.

M. Walsh, Mme Shannon et Mme Lobsinger font chacun une déclaration, puis, avec M. Isaac, ils répondent aux questions.

À 9 h 50, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, December 5, 2013

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:04 a.m. to study the subject-matter of Bill C-15, An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the Mackenzie Valley Resource Management Act, other Acts and certain orders and regulations.

Senator Grant Mitchell (*Deputy Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Grant Mitchell. I represent the province of Alberta in the Senate and I am the deputy chair of the committee. Senator Neufeld, the chair of this committee, is unfortunately unable to be at our meeting today.

[*English*]

I would like to welcome the senators, any members of the public who happen to be watching at this early hour or when it's rebroadcast — because it's excellent television, as we all know — and I would certainly like to welcome witnesses, staff members and members of the public who are actually here with us today.

I will begin by introducing the staff who are with us, who do excellent work in supporting the work of this committee. They are, on my immediate right, Sam Banks and Marc LeBlanc from the Library of Parliament, and on my left is Lynn Gordon, the clerk.

Starting on my right with Senator Frum, I would ask the senators to introduce themselves so people understand who we are and where we come from.

Senator Frum: Linda Frum, Ontario.

Senator Sibbeston: Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Paul Massicotte from the province of Quebec.

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette from New Brunswick.

[*English*]

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Black: Doug Black, Alberta.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 5 décembre 2013

Le Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 4, pour étudier la teneur du projet de loi C-15, Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en oeuvre certaines dispositions de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant ou abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, d'autres lois et certains décrets et règlements.

Le sénateur Grant Mitchell (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le vice-président : Bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je suis Grant Mitchell. Je représente la province de l'Alberta au Sénat et je suis vice-président du comité. Le sénateur Neufeld, président du comité, regrette de ne pas pouvoir assister à la réunion aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je souhaite la bienvenue à mes collègues sénateurs, aux gens qui nous regardent à cette heure matinale ou en rediffusion, ainsi bien sûr à nos témoins, aux membres du personnel et aux autres personnes ici présentes.

Permettez-moi d'abord de vous présenter des gens qui appuient très efficacement le travail de notre comité. À ma droite, Sam Banks et Marc LeBlanc de la Bibliothèque du Parlement, et à ma gauche, Lynn Gordon, notre greffière.

En commençant à ma droite avec la sénatrice Frum, je demanderais aux sénateurs de se présenter à tour de rôle afin que les gens sachent bien qui nous sommes et d'où nous venons.

La sénatrice Frum : Linda Frum de l'Ontario.

Le sénateur Sibbeston : Nick Sibbeston des Territoires du Nord-Ouest.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, de la province de Québec.

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

Le sénateur Black : Doug Black, de l'Alberta.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

[Translation]

Senator Boisvenu: Pierre-Hugues Boisvenu, province of Quebec.

[English]

The Deputy Chair: Today we begin our pre-study hearings on Bill C-15, An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the Mackenzie Valley Resource Management Act, other Acts and certain orders and regulations. It was introduced in the House of Commons on December 3, 2013.

Honourable senators and members of the public, this bill, whose short title is the “Northwest Territories Devolution Act,” contains four parts in 240 pages and enacts and amends various acts, among other things. The clerk has electronically distributed a copy of the bill and a clause-by-clause briefing binder from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada. If you do not have these documents with you today or require anything, please signal the clerk.

It gives me great pleasure to welcome in the first segment of our meeting the Honourable Bernard Valcourt, P.C., M.P., Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development since 2013 and Member of Parliament for Madawaska—Restigouche, New Brunswick.

Minister Valcourt, thank you so much for being with us today. We all appreciate how busy you are, the kind of agenda you face every day and the challenges that have been involved in the negotiations of this devolution. So it’s an important day for you to be here — it is for us — and it’s also greatly appreciated that you’ve taken the time to be with us.

I would also like to mention the people who are with you and congratulate them on an excellent technical briefing that was provided by them, as a group, to a number of members of Parliament and on the Senate side of the house on Monday evening. It was excellent. They are Paula Isaak, Director General, Natural Resources and Environment Branch; Tara Shannon, Director, Resource Policy and Programs Directorate; and Wayne Walsh, Director, Northwest Devolution Negotiations.

From the Department of Justice, we have Tom Isaac, Senior Counsel, Negotiations, Northern Affairs and Federal Interlocutor.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal au Québec.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Pierre-Hugues Boisvenu, province de Québec.

[Traduction]

Le vice-président : Nous amorçons aujourd’hui notre étude de la teneur du projet de loi C-15, Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en œuvre certaines dispositions de l’Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant et abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, d’autres lois et certains décrets et règlements. Ce projet de loi a été déposé à la Chambre des communes le 3 décembre 2013.

Je rappelle à tous que ce projet de loi dont le titre abrégé est « Loi sur le transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest » renferme 240 pages divisées en quatre parties qui ont notamment pour effet de promulguer et de modifier différentes lois. Notre greffière vous a transmis par voie électronique une copie du projet de loi et du cahier d’information préparé par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour l’étude article par article. Si vous n’avez pas ces documents en main ou si vous avez besoin de quoi que ce soit, veuillez le signaler à la greffière.

C’est avec grand plaisir que nous accueillons pour le premier segment de notre séance l’honorable Bernard Valcourt, ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord depuis 2013 et député de Madawaska—Restigouche au Nouveau-Brunswick.

Monsieur le ministre, nous vous remercions vivement de votre présence aujourd’hui. Nous savons très bien à quel point votre horaire est chargé jour après jour et nous sommes conscients des écueils que vous avez dû surmonter dans la négociation de cette entente. Compte tenu de l’importance de cette réalisation, tant pour vous que pour nous, nous vous sommes d’autant plus reconnaissants d’avoir pris le temps d’être des nôtres aujourd’hui.

J’aimerais aussi prendre un instant pour présenter les gens qui vous accompagnent et les féliciter pour l’excellente séance d’information technique qu’ils ont présentée collectivement à bon nombre de sénateurs lundi soir. Il s’agit de Paula Isaak, directrice générale, Direction générale des ressources naturelles et de l’environnement; Tara Shannon, directrice, Politiques en matière de ressources et de programmes; et Wayne Walsh, directeur, Négociation et dévolution, Territoires du Nord-Ouest.

Du ministère de la Justice, nous accueillons également Tom Isaac, avocat-conseil principal, Négociations, Affaires du Nord et interlocuteur fédéral.

Mr. Minister, you are well aware of how this works. We look forward to your comments and then we will open it up to questions.

[*Translation*]

Hon. Bernard Valcourt, P.C., M.P., Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development: Mr. Chair, thank you for your welcome and for the invitation to appear before the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources on Bill C-15, An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the Mackenzie Valley Resource Management Act, other Acts and certain orders and regulations. Your committee is commencing its pre-study of this important bill.

As many of you know, the introduction of this bill has been a long time coming. This bill would bring into effect the Northwest Territories Land and Resources Agreement, which completes a process of federal transfers that began more than 40 years ago, when the Government of the Northwest Territories moved to Yellowknife in 1967.

[*English*]

No one knows this journey better than two members of this committee, and I'm talking about Senators Sibbeston and Patterson, both former Premiers of the Government of the Northwest Territories. I'm very pleased that Senator Patterson has agreed to shepherd this important bill through the Senate on behalf of the government. I thank him for it. His expertise and leadership will be invaluable to this committee, as we all work toward a common goal to have this legislation in place to meet the target devolution effective date of April 1, 2014.

As Senators Patterson and Sibbeston know very well, many successive governments have attempted to reach a devolution agreement on lands and resources but failed. It was only under the tireless leadership of this Prime Minister, Stephen Harper, and the Premier of the Northwest Territories, Bob McLeod, that we are here today.

I understand that the committee will be hearing next from the premier, who is here this morning. I had the opportunity to meet with Premier McLeod in Yellowknife and Inuvik earlier this year for the conclusion and signing of the devolution agreement, as well as earlier this week where he conveyed to me once again the importance of this bill to the people and the Legislative Assembly

Monsieur le ministre, vous connaissez très bien le fonctionnement de nos comités. Nous allons écouter attentivement ce que vous avez à nous dire, après quoi les sénateurs pourront vous poser leurs questions.

[*Français*]

L'honorable Bernard Valcourt, C.P., député, ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien : Je vous remercie de votre accueil, monsieur le président, et merci de m'avoir invité à témoigner devant le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles à propos du projet de loi C-15, Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en œuvre certaines dispositions de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant ou abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, d'autres lois et certains décrets et règlements au moment où le comité entreprend son pré-examen de cet important projet de loi.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, le dépôt de ce projet de loi s'est fait attendre longtemps. Ce projet de loi fera entrer en vigueur l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et ressources des Territoires du Nord-Ouest ce qui complète le processus fédéral de transfert des responsabilités amorcé il y a plus de 40 ans lorsque le siège du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a déménagé à Yellowknife, en 1967.

[*Traduction*]

Personne ne connaît mieux ce périple que deux membres de ce comité : les sénateurs Patterson et Sibbeston, qui sont tous deux anciens premiers ministres des Territoires du Nord-Ouest. Je suis très heureux que le sénateur Patterson ait accepté de défendre cet important projet de loi au nom du gouvernement du Canada pendant tout le processus au Sénat. Je profite de l'occasion pour l'en remercier. Son expertise et son leadership seront inestimables pour ce comité et nous aideront à atteindre notre objectif commun de mettre en œuvre ce projet de loi à temps, afin de respecter la date d'entrée en vigueur visée du 1^{er} avril 2014 pour le transfert des responsabilités.

Comme les sénateurs Patterson et Sibbeston le savent très bien, de nombreux gouvernements successifs ont tenté sans succès de conclure une entente sur le transfert des responsabilités pour les terres et les ressources. C'est grâce à l'inlassable leadership du premier ministre, Stephen Harper, et du premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, Bob McLeod, que nous sommes ici aujourd'hui.

Je sais que le prochain témoin devant le comité sera le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest qui est ici ce matin. J'ai pu m'entretenir avec lui à Yellowknife et à Inuvik plus tôt cette année, à l'occasion de la conclusion et de la signature de l'Entente sur le transfert des responsabilités, de même que plus tôt cette semaine, alors qu'il m'a réitéré l'importance de ce projet de loi

of the Northwest Territories. To use his words, “Devolution is an historic step in the political and economic development of the Northwest Territories.”

I’m talking about when we were in Yellowknife, a few days after my being sworn in, where I was privileged, along with the Prime Minister, to accompany the premier and members of the Government of the Northwest Territories for the final conclusion of the agreement in principle. The premier said:

Devolution is an historic step in the political and economic development of the Northwest Territories. . . . It has been a long-term priority for the people and Legislative Assembly of the NWT and will help ensure NWT residents benefit from the responsible development of the North’s great resource potential. Devolution will help transform the Northwest Territories economy and create jobs and opportunities for our residents and all Canadians, especially if it is supported by an efficient and effective regulatory system that promotes investment while ensuring resource development occurs sustainably.

Indeed, our government and this Prime Minister are determined to see the North and its communities benefit from the economic boom that is unfolding in the North.

[*Translation*]

There is no doubt that the Northwest Territories is blessed with a wealth of natural resources and that bringing these resources to market would generate significant revenue and jobs for northerners and Canadians in general.

As we complete devolution we must ensure that we are handing over an effective and efficient regulatory regime to take advantage of resource development opportunities while balancing potential environmental risks. Unfortunately, the regulatory regime currently in place to weigh the potential risks and benefits of resource development in the Northwest Territories is not adequate to meet the current and the future needs of the people of the Northwest Territories.

[*English*]

The Government of the Northwest Territories agrees that in order for northerners to benefit fully from the transfer of management over lands and resources post April 2014, a modern and effective regulatory regime must be in place. As the premier stated earlier this week, “Our position has always been that we want an effective, efficient regulatory framework.” That is why the Northwest Territories Devolution Act includes important changes to the Territorial Lands Act, the Mackenzie Valley

pour les résidents et l’Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Voilà ce qu’il m’a dit : « Le transfert des responsabilités marque une étape historique du développement politique et économique des Territoires du Nord-Ouest. »

Je parle de ma visite à Yellowknife avec le premier ministre, quelques jours après mon assermentation, alors que j’ai eu le privilège d’accompagner le premier ministre McLeod et les membres du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour la conclusion finale de l’entente de principe. Voici donc ce qu’a dit le premier ministre McLeod :

Le transfert des responsabilités marque une étape historique du développement politique et économique des Territoires du Nord-Ouest... Il s’agissait d’une priorité à long terme des citoyens et de l’Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest qui fera en sorte que la population des Territoires pourra profiter du développement responsable de l’énorme potentiel du Nord sur le plan des ressources. Le transfert des responsabilités facilitera la transformation de l’économie des Territoires du Nord-Ouest, de même que la création d’emplois et de possibilités pour nos citoyens et tous les Canadiens, notamment si celui-ci s’appuie sur un système réglementaire efficace et efficient qui encourage l’investissement, tout en veillant au développement durable des ressources.

En effet, notre gouvernement et le premier ministre actuel sont résolus à faire en sorte que le Nord et ses communautés jouissent de la forte croissance économique que connaît la région.

[*Français*]

Certes, les Territoires du Nord-Ouest regorgent de ressources naturelles et leur commercialisation générerait d’importants revenus et créerait un nombre considérable d’emplois pour les habitants du Nord et les Canadiens en général.

En complétant le transfert des responsabilités, nous devons nous assurer que nous léguons un processus réglementaire et décisionnel efficace et efficient afin de profiter des possibilités d’exploitation des ressources, tout en cernant et en atténuant, bien sûr, les éventuels risques environnementaux découlant de tels projets. Malheureusement, l’actuel régime de réglementation visant à évaluer les risques et à déterminer les avantages éventuels de l’exploitation des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest n’est pas en mesure de répondre aux besoins présents et futurs des résidents des Territoires du Nord-Ouest.

[*Traduction*]

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest convient qu’afin que les résidents du Nord puissent profiter pleinement du transfert des responsabilités en matière de terres et de ressources après avril 2014, il est impératif qu’un régime réglementaire moderne et efficace soit en place. Comme l’a dit le premier ministre des Territoires plus tôt cette semaine, son gouvernement a toujours souhaité un cadre réglementaire efficace et efficient. C’est pourquoi la Loi sur le transfert des responsabilités aux

Resource Management Act and the Northwest Territories Waters Act, which would bring about a more responsible, efficient and effective framework for resource management in the Northwest Territories.

One of the key changes is the establishment of firm time limits for reviews and assessments of proposed projects. Time limits on completing the regulatory reviews and assessments are essential because they provide clarity, predictability and transparency to the review and assessment processes and decisions.

These proposed time limits are consistent with environmental assessment processes used in the rest of the country, such as the Canadian Environmental Assessment Act, 2012, and the Nunavut Planning and Project Assessment Act. This consistency will enhance investor confidence and attract future investment in the Northwest Territories.

We didn't arrive at these changes overnight. The legislation now before this committee is the product of a thorough process of study, consultations and engagement with northerners, Aboriginal groups and other stakeholders.

[*Translation*]

In 2005, you will recall, the Auditor General of Canada identified the fact that the investment climate in the Northwest Territories is uncertain, largely due to a complex regulatory regime. And in 2007, our government appointed Mr. Neil McCrank to review and make changes to the regulatory system in the Northwest Territories, and in particular to the Mackenzie Valley Resource Management Act.

Then, in 2010, my predecessor, Chuck Strahl, the former Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development, announced the Action Plan to improve Northern Regulatory Regimes. This identified legislative changes to improve the northern regulatory regimes across the north, including the creation of the Northwest Territories Surface Rights Board, which this committee had the opportunity to review last year as part of its study on Bill C-47 the Northern Jobs and Growth Act.

With this bill before you today, we fulfill the last outstanding obligation of the government to ensure the complete transfer of responsibilities over lands and resources to the Northwest Territories. This legislation will be repealed as a result of this Act before you today and replacement legislation will be put in place in the Northwest Territories.

Territoires du Nord-Ouest comprend des changements importants à la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, afin de favoriser un cadre plus responsable, plus efficient et plus efficace en ce qui concerne la gestion des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest.

Un des principaux changements serait l'établissement de délais fermes aux fins de l'examen et de l'évaluation des projets proposés. Il est essentiel que les évaluations et les examens réglementaires soient assujettis à des délais, car cela fournit de la clarté, de la prévisibilité et de la transparence à l'égard des processus et des décisions connexes.

Les délais proposés sont en harmonie avec les processus d'évaluation environnementale mis en œuvre dans le reste du pays, par exemple ceux qui ont trait à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) et à la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut. Une telle uniformité augmentera la confiance des investisseurs et attirera à l'avenir des investissements dans les Territoires du Nord-Ouest.

Nous n'avons pas décidé du jour au lendemain des changements qu'on apporterait. Le projet de loi actuellement à l'étude par le comité est le fruit d'un processus rigoureux combinant la tenue d'études, de consultations et de discussions avec les habitants du Nord, les groupes autochtones et d'autres intervenants.

[*Français*]

En 2005, vous vous en rappellerez, la vérificatrice générale du Canada a indiqué que le climat d'investissement dans les Territoires du Nord-Ouest était incertain, en grande partie à cause de la complexité du régime de réglementation. En 2007, notre gouvernement a nommé M. Neil McCrank, pour examiner le régime de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et y apporter des changements, en particulier à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

Puis en 2010, mon prédécesseur, Chuck Strahl, ancien ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, a annoncé le plan d'action pour l'amélioration des régimes de réglementation dans le Nord, qui a cerné des changements législatifs afin d'améliorer les régimes de réglementation dans le Nord, notamment grâce à la création de l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest. Le comité a d'ailleurs eu l'occasion d'examiner ces points le printemps dernier dans le cadre du projet de loi C-47, la Loi sur l'emploi et la croissance dans le Nord.

Avec ce projet de loi devant vous aujourd'hui, nous remplissons la dernière obligation en suspens du gouvernement afin d'assurer le transfert complet des responsabilités sur les terres et les ressources aux Territoires du Nord-Ouest. Des lois seront abrogées à la suite de l'entrée en vigueur du projet de loi dont il est question aujourd'hui et des lois de remplacement seront élaborées dans les Territoires du Nord-Ouest.

In addition, in 2010, our government also appointed Mr. John Pollard to conduct consultations focused on the proposed restructuring of land and water boards under the Mackenzie Valley Resource Management Act. Based on the Action Plan to improve Northern Regulatory Regimes, the discussions were broadened to include additional amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act as well as to the Northwest Territories Waters Act and the Territorial Lands Act.

These consultations with all of the boards affected by the proposed amendments, industry stakeholders, and representatives of the Government of the Northwest Territories, as well as Aboriginal organizations with and without settled land claims in the Northwest Territories, have helped to shape the version of the bill now before us.

[English]

In conclusion, Mr. Chair, we know that northerners are keen to assume the responsibilities and responsibly exercise the powers that come with devolution. They appreciate both the potential benefits and risks of resource development, and they understand that modern, effective regulatory regimes are essential tools for balancing environmental and economic concerns.

As committee members conduct their review of Bill C-15, I encourage them to recognize that the Northwest Territories is on the cusp of a new era, one that will see the territory assume its rightful place as a full partner in this country's prosperity.

At this time, Mr. Chair, I'll do my best to answer any questions you may have. As all ministers must do sometimes, if I cannot answer, I'm ably supported this morning.

The Deputy Chair: Thank you very much for your very informative presentation.

As you alluded, Mr. Minister, we're very fortunate to have two former heads of the Government of the Northwest Territories who have been integrally involved. I'll start with them and give precedence in that choice to Senator Patterson, who is the lead on our committee for this bill.

Senator Patterson: Thank you very much, Mr. Chair.

I'd like to thank the minister for his gracious comments about Senator Sibbeston and myself, and his understanding that today brings us to the end of a very long process.

De plus, en 2010, le gouvernement a nommé M. John Pollard afin de mener un processus de consultation axé sur la restructuration proposée des offices des terres et des eaux, en vertu de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Et à la lumière du plan d'action visant à améliorer les régimes de réglementation dans le Nord, on a élargi les discussions afin d'inclure d'autres modifications de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, ainsi que de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest et de la Loi sur les terres territoriales.

Ces consultations auprès de tous les offices touchés par les modifications proposées des parties intéressées de l'industrie, ainsi que des représentants du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de même qu'auprès des organisations autochtones bénéficiant ou non d'un accord sur une revendication territoriale dans les territoires, ont contribué à forger la présente version du projet de loi.

[Traduction]

En conclusion, monsieur le président, nous savons que les habitants du Nord sont désireux d'assumer les obligations et d'exercer de manière responsable les pouvoirs cédés dans le cadre du transfert. Ils sont conscients des avantages et des risques éventuels de l'exploitation des ressources, et comprennent que des régimes de réglementation modernes et efficaces sont des outils essentiels pour équilibrer les préoccupations d'ordre environnemental et économique.

Tandis que les membres du comité mènent leur examen du projet de loi C-15, je les encourage à reconnaître que les Territoires du Nord-Ouest sont sur le point d'entrer dans une nouvelle ère. Celle-ci verra le territoire occuper la place qui est naturellement la sienne en tant que partenaire à part entière de la prospérité du pays.

Monsieur le président, je vais maintenant faire de mon mieux pour répondre à toutes les questions du comité. Comme tous les ministres doivent parfois le faire, je pourrai compter sur le soutien des collaborateurs compétents qui m'accompagnent.

Le vice-président : Merci beaucoup pour cet exposé fort intéressant.

Comme vous l'avez mentionné, monsieur le ministre, notre comité a la chance de pouvoir compter sur deux anciens chefs de gouvernement des Territoires du Nord-Ouest qui ont participé directement au processus. Je vais donc commencer avec eux en donnant la préséance au sénateur Patterson qui est le parrain de ce projet de loi au sein de notre comité.

Le sénateur Patterson : Merci beaucoup, monsieur le président.

Je veux remercier le ministre pour ses aimables commentaires au sujet du sénateur Sibbeston et de moi-même, et sa reconnaissance du fait que nous vivons aujourd'hui l'aboutissement d'un très long processus.

Although I appreciate his kind words, the fact is that it was about 25 years ago when I was involved with the Northwest Territories administration that signed an enabling agreement to negotiate a northern accord in the Mulroney administration, which Minister Valcourt was part of, but it did not crystallize. I guess I was part of one of those efforts that did not result in the achievement of this long-standing goal of the people of the N.W.T.

Looking back, there has been devolution of authority in other areas, like health, in our past history, but this is certainly the single most significant transfer of province-like jurisdiction to the people of the Northwest Territories. So it's historic, and I'm feeling very privileged and humbled to have a role in this today.

I do want to commend Minister Valcourt and his staff for getting us to where we are today, because it was only a very short time ago that the AIP was signed and everyone agreed to a tight timetable. Your efforts, minister, amidst your other important responsibilities in Canada, are very much appreciated.

Minister Duncan and Minister Strahl should also be noted today. I have worked with them, and they also kept this item as a priority for the Government of Canada, with the support of our Prime Minister. Thank you for that acknowledgment.

Minister, what do you see as the specific and tangible benefits that the implementation of this devolution agreement will provide for northerners and all Canadians?

Mr. Valcourt: Our work toward devolution in the Northwest Territories recognizes that the political and economic evolution of the people and governance of the territory is at the heart of Canada because, as you may remember, when this government took office in 2006, one of the first things that the Prime Minister and the government did was to adopt the Northern Strategy. Yes, indeed, sovereignty and social and economic development, but governance and the devolution of province-like powers to the territory, were at the heart of this Northern Strategy. This was to allow and permit northerners to become the full architects of their own development.

Let's look at Yukon. This is the tenth anniversary of devolution in the Yukon. For 10 straight years, the GDP has gone up and they're not looking backward; they're looking forward.

This will give the Northwest Territories new impetus. What is important, and we must not miss this, is the regulatory regime, which has been faulted with the standstill position of the Northwest Territories in comparison to the other territories.

Ses bonnes paroles ne me font toutefois pas perdre de vue le fait qu'il y a 25 ans déjà, alors que je faisais partie du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, nous avons signé une entente habilitante en vue de la négociation d'un accord pour le Nord avec l'administration Mulroney, dont le ministre Valcourt faisait partie, sans toutefois que cela se concrétise. Je suppose que cela fait partie des efforts qui ont été déployés en vain dans la quête de cet objectif de longue date pour les gens des Territoires du Nord-Ouest.

Il y a déjà des pouvoirs qui nous ont été conférés dans d'autres domaines, comme celui de la santé, mais c'est assurément le plus important transfert de responsabilités comparables à celles des provinces dont ont pu bénéficier les Territoires du Nord-Ouest. Il s'agit donc d'une entente historique et je me sens très privilégié d'avoir pu jouer un rôle dans le processus, aussi humble soit-il.

Je tiens à féliciter le ministre Valcourt et ses collaborateurs qui ont fait progresser le dossier jusqu'au résultat que l'on connaît aujourd'hui. L'entente de principe a en effet été conclue il n'y a pas si longtemps alors que tous ont convenu de la nécessité de mettre les bouchées doubles. Nous vous sommes donc très reconnaissants, monsieur le ministre, pour les efforts que vous avez déployés dans ce dossier parallèlement à vos autres importantes responsabilités au sein du gouvernement canadien.

Il convient en outre de souligner la contribution des ministres Duncan et Strahl. J'ai travaillé avec ces deux ministres qui ont su maintenir ce dossier au rang des priorités pour le gouvernement du Canada, avec l'appui de notre premier ministre. Je les remercie donc également.

Monsieur le ministre, quels devraient être selon vous les avantages concrets de la mise en œuvre de cette entente de transfert des responsabilités pour les résidents du Nord et l'ensemble des Canadiens?

M. Valcourt : Si nous avons travaillé en faveur de ce transfert des responsabilités, c'est que nous reconnaissons l'importance primordiale que revêt pour le Canada l'évolution politique et économique des gens du Nord et la gouvernance du territoire. Ainsi, vous vous souviendrez sans doute que l'adoption de la Stratégie pour le Nord a été l'une des premières mesures prises par le premier ministre et notre gouvernement lors de son arrivée au pouvoir en 2006. Au cœur de cette stratégie, on retrouve effectivement la souveraineté et le développement socioéconomique, mais aussi la gouvernance et le transfert aux territoires de pouvoirs comparables à ceux des provinces. Nous voulions de cette manière permettre aux citoyens du Nord de devenir les véritables architectes de leur propre développement.

Voyons comment les choses se passent au Yukon. C'est le 10^e anniversaire du transfert des responsabilités à ce territoire. Depuis lors, le PIB a augmenté à chaque année. Plus question de se tourner vers le passé; on envisage l'avenir avec optimisme.

Cette entente va donner un nouvel élan aux Territoires du Nord-Ouest. Dans ce contexte, il faut bien prendre conscience de l'importance du régime réglementaire qui est blâmé pour la stagnation des Territoires du Nord-Ouest en comparaison des

Now, with the benefit of this legislation, it will have a competitive environmental regime. I think we can count on the strength and resilience of the people of the Northwest Territories to take this challenge full ahead but be in charge of their own development, which will benefit all of us as Canadians.

Senator Patterson: Thank you, minister. I have one very specific supplementary question.

Any change comes with some resistance. You're aware, minister, that concerns have been expressed in the N.W.T. about creating one board, as we have in Nunavut, to replace a number of boards on a regional basis. I'm sure the committee will hear concerns about that as we study the bill, particularly from Aboriginal governments in the Mackenzie Valley.

Could you comment on accommodations that have been made to ensure regional representation in decision making, especially when it comes to setting up panels provided for under the act? I believe you were involved with this. There were consultations, and I believe the government has made some accommodations.

Mr. Valcourt: Thank you, senator, for raising that because, indeed, you will hear from some representatives who will question this move to one board for the entire territory.

I want to be clear with you all that this is in full respect of the comprehensive land claim agreements that have been entered into with those groups. I have here the Tlicho agreement. Just to be clear, if you look at paragraph 22.4.1 of the Tlicho agreement, land and water boards for larger areas, this was contemplated when these negotiations and land claims agreements were concluded. Where legislation establishes any other land and water board with jurisdiction in an area larger than but including the larger board, it shall assume the powers, et cetera.

This was not a new thing. Currently there are four land and water boards for the Mackenzie Valley. Three of the existing land and water boards are the Gwich'in, Sahtu and Wek'èezhii and they each function in their claim areas as regional panels of the Mackenzie Valley lands and water boards, which are responsible for projects that cover more than one region and for the unsettled area.

The restructured board will continue to make objective decisions and seek input into its review of developers' applications for land use permits and water licences, recognizing regional interests are concerned regarding development and environmental protection.

autres territoires. Cette loi lui procurera maintenant un cadre environnemental concurrentiel. Je pense que nous pouvons compter sur l'énergie et la résilience des gens des Territoires du Nord-Ouest qui vont s'atteler à relever ce défi et prendre en charge leur propre développement, ce qui sera bénéfique pour nous tous, Canadiens.

Le sénateur Patterson : Merci, monsieur le ministre. J'aurais une question supplémentaire très précise.

On ne peut apporter de changements sans se heurter à une certaine résistance. Comme vous le savez, monsieur le ministre, des réserves ont été exprimées dans les Territoires du Nord-Ouest relativement à la création d'un office unique, comme c'est le cas chez nous au Nunavut, qui en remplacera plusieurs à l'échelle régionale. Je suis persuadé que notre comité sera saisi de préoccupations à cet effet dans le cadre de son étude du projet de loi, notamment en provenance des gouvernements autochtones de la vallée du Mackenzie.

Pourriez-vous nous parler des dispositions qui ont été prises pour assurer une représentation régionale dans le cadre du processus décisionnel, surtout pour ce qui est de la formation des comités prévus par la loi? Je crois que vous avez eu un rôle à jouer en la matière. Il y a eu des consultations, et je pense que le gouvernement a procédé à certains aménagements.

M. Valcourt : Merci de soulever la question, sénateur, car vous entendrez certes des intervenants remettre en question cette décision d'instaurer un office unique pour l'ensemble du territoire.

Je peux vous assurer que le tout respecte entièrement les ententes conclues avec ces groupes relativement aux revendications territoriales globales. J'ai en main l'accord avec les Tlichos. On peut ainsi constater au paragraphe 22.4.1 de cet accord, sous la rubrique Office des terres et des eaux pour une zone plus vaste, que cette possibilité a été envisagée lors des négociations menant à la conclusion des ententes sur les revendications territoriales. On peut donc y lire que si la législation établit un autre office des terres et des eaux ayant compétence dans une zone plus vaste englobant l'office élargi, cet office exerce les pouvoirs, et cetera.

Ce n'est donc pas quelque chose de nouveau. Il existe actuellement quatre offices des terres et des eaux pour la vallée du Mackenzie. Trois d'entre eux agissent à titre de comités régionaux pour l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie dans les zones visées par les revendications des Gwich'in, des Sahtu et des Wek'èezhii. C'est l'Office de la vallée du Mackenzie qui est responsable des projets touchant plus d'une zone à la fois ainsi que celle où les revendications n'ont pas été réglées.

Le nouvel office restructuré continuera de prendre des décisions objectives et de solliciter la contribution des parties prenantes aux fins de son examen des demandes de permis d'utilisation des terres et des eaux présentées par les promoteurs, en tenant compte des intérêts régionaux en matière de développement et de protection de l'environnement.

In our consultation process, we heard those boards questioning whether they would still be protected. The restructured board will not have permanent panels. However, in order to accommodate that concern, the amendments allow for the chair to establish smaller committees to deal with applications before the Mackenzie Valley Land and Water Board. Furthermore, in response to comments received through the consultations, the proposed legislation requires the chair to appoint the regionally nominated representative to the smaller committees when they are considering an application wholly within that region. With respect to the fear that their concern could not be understood or articulated, although the member on the board is objective, he or she is not a representative of a particular party. He or she is there to discharge his or her responsibility and do an objective assessment or review. We made that accommodation to allay that concern.

Senator Sibbeston: I thank the minister for reminding us of our roles, and he has completely disarmed me in terms of any criticism.

Mr. Valcourt: Why do you think I did that?

Senator Sibbeston: The relationship between the federal government and the Government of the Northwest Territories has evolved over the years. When I came on the scene in 1970 as a young person elected to what was then the Territorial Council, it consisted of ten elected people and four appointed members. The government — the executive — was the commissioner, the deputy commissioner and the assistant commissioner. So over the years a lot of progress has been made with respect to responsible government to the point now where there is now responsible government in the North. A lot of progress has been made by the people of the North.

I've said about responsible government that it's a struggling process. It doesn't happen by writing nice letters and being nice to federal officials. You have to be really mean and knock on the table and be really determined. That's been the process.

This devolution agreement is the last stage of giving full responsibility to the people of the North. It's the transfer of lands and resources. It's laudable for the government to do this, but I do notice that it's like a father to a son that's grown up, a father giving a car to a son and saying, "Son, you're grown up and responsible, so here's a car for you." But then it is like you are withholding some elements of it. You're holding maybe the keys or adding restrictions and saying, "Well, you can't drive at night," or, "You can't have girls in your car."

I consider that the Mackenzie Valley Resource Management Board Act is the super board in the North that will be controlling development. It will basically be making decisions with respect to any development project in the North. I notice that the federal

Lors de nos consultations, nous avons entendu les représentants de ces offices s'interroger sur le maintien d'une telle protection. Le nouvel office restructuré n'aura pas de comités permanents. Pour répondre aux préoccupations soulevées, des modifications ont toutefois été apportées pour permettre au président d'établir des comités restreints chargés d'étudier les demandes soumises à l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie. Toujours dans la foulée des observations entendues lors des consultations, le projet de loi exige que le président nomme un représentant désigné par la région au sein du comité restreint lorsqu'il se penche sur une demande ne concernant que la région. Certains craignaient que leurs préoccupations ne soient pas entendues ou exprimées, malgré l'objectivité des membres de l'office qui ne représentent pas un parti, mais sont là pour s'acquitter de leurs responsabilités en effectuant une évaluation ou un examen objectif. Nous avons donc apporté cette modification pour dissiper ces craintes.

Le sénateur Sibbeston : Je remercie le ministre d'avoir souligné aussi aimablement le rôle que nous avons joué. Je ne sais pas trop comment je pourrais le critiquer après cela.

M. Valcourt : C'était le but visé.

Le sénateur Sibbeston : La relation entre le gouvernement fédéral et celui des Territoires du Nord-Ouest a évolué au fil des ans. Lorsque je suis entré en scène en 1970 à titre de jeune élu au sein de ce qui était alors le conseil territorial, on y retrouvait 10 représentants élus et 4 membres désignés par voie de nomination. Le gouvernement — la branche exécutive — était constitué du commissaire, du sous-commissaire et du commissaire adjoint. D'importants progrès ont donc été réalisés depuis par les gens du Nord qui peuvent désormais compter sur un gouvernement responsable.

Comme je le dis toujours, l'établissement d'un gouvernement responsable n'est pas une sinécure. Il ne suffit pas d'écrire de belles lettres et d'être gentil avec les fonctionnaires fédéraux. Il faut être vraiment déterminé et savoir mettre son poing sur la table au besoin.

Cette entente de transfert des responsabilités est la dernière étape dans la pleine émancipation des résidents du Nord. On leur confie la gestion de leurs terres et de leurs ressources. La volonté en ce sens du gouvernement fédéral est fort louable, mais je constate un certain paternalisme. C'est un peu comme un père qui donne une voiture à son fils en lui disant qu'il est désormais mature et responsable. Il peut toutefois en même temps garder le contrôle de la clé ou lui imposer certaines restrictions en lui disant qu'il ne peut pas conduire le soir ou faire monter des filles dans la voiture.

Je considère que c'est l'office restructuré en vertu de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie qui sera l'instance suprême qui supervisera le développement dans le Nord. C'est essentiellement cet office qui tranchera relativement à

government is holding and retaining control of this. They will be able to make appointments as to who sits on the board, and the minister can give policy direction.

It seems to me laudable in many ways in the sense that we are at the stage of the North attaining full control over its resources, but you, as a minister, want to retain some aspects of it. It's as if you don't trust the people of the North to make all of the decisions. Can you comment on that? Tell me it's not true.

Mr. Valcourt: Absolutely you are right; it's not true.

First of all, let me point out that when we negotiated the devolution agreement with the Northwest Territories, of course that was agreed to. If you look at chapter 3 of the devolution agreement, you will find at paragraph 3.17, I think, that Canada has understood taken to keep the Mackenzie Valley Resource Management Act as a federal act because this is the statute or the vehicle through which Canada will continue to manage the federal lands that we will retain, plus those contaminated sites that we have undertaken to remediate. But it has been agreed that some of the powers under the Mackenzie Valley Resource Management Act will be delegated. Paragraph 3.17, for example, says that we will delegate the ability to the Government of the Northwest Territories to approve the issuance of certain water licences, to hold money as security, to make sure that land and water users follow the rules, choose land and water inspectors, keep track of records of the effects of land and water use over time, and coordinate environmental assessment decisions under the act.

These powers were agreed to be given and delegated to the Northwest Territories, but Premier McLeod, never being satisfied with these powers — again, in our consultation process, I and the government agreed to further delegate under the devolution agreement. For example, I agreed to delegate administrative monetary penalties, including penalties for violations in relation to development certificates. I agreed to delegate ministerial decisions on the time-limit extensions but not time-limit extensions granted through the Governor-in-Council for developments only on commissioner's or private lands. I have agreed to delegations and designations related to inspectors and inspections of development certificates, the approval of water Type B licences, which you are familiar with, and regional studies. I have agreed to delegate even more responsibility with the undertaking in our agreement to review the whole thing in five years.

As the Government of Canada, I think we owe the taxpayers, the citizens of the whole of Canada, to act in the best interests of our country. As we go along, we will review the whole thing in five years to see how it is operating, but I trust, senator, that you will

tous les projets de développement dans le Nord. Je constate que le gouvernement fédéral ne laisse pas aller tous les pouvoirs et conserve un certain contrôle de la situation. Il pourra nommer les membres de l'office et le ministre pourra imprimer une orientation politique.

L'initiative semble louable à bien des égards, car nous en sommes rendus au point où le Nord doit assumer le plein contrôle de ses ressources mais vous tenez, dans votre rôle de ministre, à conserver certains pouvoirs. C'est comme si vous ne croyiez pas les gens du Nord capables de prendre toutes les décisions. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est? Dites-moi que ce n'est pas vrai.

M. Valcourt : C'est exactement ce que je vais vous dire : ce n'est pas vrai.

D'abord et avant tout, permettez-moi de souligner que c'est une condition qui a été acceptée lorsque nous avons négocié l'entente de transfert des responsabilités avec les Territoires du Nord-Ouest. Comme vous pouvez le constater à l'article 3.17 de cette entente, si je ne m'abuse, le Canada a convenu de maintenir la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie au sein de la législation fédérale, car c'est un véhicule qui nous permettra de continuer à gérer les terres fédérales que nous allons conserver de même que les sites contaminés que nous voulons remettre en état. Il a toutefois été convenu que certains des pouvoirs prévus dans cette loi seront délégués. On indique par exemple à l'article 3.17 que nous allons déléguer les pouvoirs relatifs à l'approbation de la délivrance de permis d'utilisation des eaux, à la détention de garanties, au contrôle de l'utilisation appropriée des terres et des eaux, à la désignation d'inspecteurs, à la surveillance des effets cumulatifs de l'utilisation des terres et des eaux, et à la coordination des décisions d'évaluation environnementale prises en vertu de la loi.

Le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest a été accepté. Mais à la demande du premier ministre McLeod, le gouvernement et moi avons convenu durant les consultations de transférer plus de responsabilités dans l'entente. Par exemple, j'ai accepté de déléguer le pouvoir d'imposer les sanctions administratives pécuniaires, dont les sanctions pour violation des certificats d'exploitation, et la prise de décisions ministérielles sur la prolongation des délais, mais pas sur la prolongation des délais accordée par le gouverneur en conseil pour l'exploitation des terres domaniales ou privées. J'ai accepté de transférer les responsabilités relatives aux inspections et aux certificats, à l'approbation des permis d'utilisation des eaux de type B, que vous connaissez, et aux études régionales. J'ai accepté de déléguer encore plus de responsabilités, et nous nous sommes engagés dans l'entente à examiner le tout dans cinq ans.

Je pense qu'au nom des contribuables et de tous les citoyens, le gouvernement du Canada doit servir l'intérêt du pays. Nous allons examiner tout le fonctionnement dans cinq ans, mais compte tenu du transfert de toutes ces responsabilités

agree with me that with these further delegations, they will not feel it is a paternalistic relationship with Canada, quite to the contrary.

Senator Sibbeston: Thank you.

One of the unique aspects of this undertaking, the whole process of the federal government and the Government of the Northwest Territories, is the involvement and the role of Aboriginal governments that exist in the North. I think it is a significant factor. It would never happen in Alberta, New Brunswick and Nova Scotia that a federal undertaking would involve Aboriginal groups playing a significant role. Could you say something about that to tell Canadians how you feel about this and how significant it is in terms of roles that Aboriginal governments and people will be playing?

Mr. Valcourt: Central to this initiative is all the beneficiaries, of course, under the several comprehensive land claim agreements. As you know, senator, we continue negotiating over two other parts of the territory with four groups, as we speak, and we hope that this devolution will create a new impetus to reach agreement in the unsettled area.

What is at the heart of this bill is the full respect of this co-management principle that is transparent in all of the comprehensive land claims agreements with the Aboriginal groups in question. We were very careful to ensure that the spirit and the letter of those agreements were respected in the drafting of this. Even though we are going to have this board for the whole of the territory, they keep their proportional representation. They will continue to co-manage. The Tlicho, for example, in their agreement, they have the right to appoint a person. That is there; it is fully respected.

When you look at the reality on the ground, the amount of land and resources in the control of these Aboriginal parties to the agreement — they were all parties to the agreement on devolution — is essential. A particular player — you would not see this, as you point out, in other provinces, because there are no other groups in the provinces except the province that holds all of the land. But here they are privileged partners of the Northwest Territories government, and it keeps them whole as a people in the Northwest Territories.

Senator Sibbeston: I will comment, too, that a big aspect of this agreement is that the federal government and the territorial government will be sharing resource revenue, the royalties derived from the development of resources in the North. The federal government will keep 50 per cent and they are going to give 50 per cent of the resource revenues to the GNWT. Some of this revenue, in turn, will be shared with Aboriginal governments, which is significant.

Mr. Valcourt: Absolutely. I am glad you point that out.

I was before the House of Commons Standing Committee on Aboriginal Affairs with the supplementary estimates last week. In my Supplementary Estimates (B) for 2013-14, I had some

supplémentaires, vous conviendrez avec moi, sénateur, que les gens là-bas n'estimeront pas que nous agissons de façon paternaliste avec eux, bien au contraire.

Le sénateur Sibbeston : Merci.

Un des aspects uniques de ce projet des gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, c'est la participation et le rôle des gouvernements autochtones du Nord. Je pense que c'est un facteur important. En Alberta, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, les groupes autochtones ne joueraient jamais un rôle important dans un projet fédéral. Pouvez-vous dire ce que vous en pensez aux Canadiens et décrire l'importance des rôles que vont jouer les gouvernements et les communautés autochtones?

M. Valcourt : Tous les bénéficiaires sont bien sûr au cœur de ce projet, en vertu de plusieurs accords de revendications territoriales. Comme vous le savez, sénateur, nous poursuivons présentement les négociations sur deux autres parties du territoire avec quatre groupes. Nous espérons que le transfert de responsabilités nous aidera à conclure un accord sur ces terres.

Le respect total du principe de cogestion est essentiel à ce projet et se reflète dans tous les accords de revendications territoriales conclus avec les groupes autochtones concernés. Nous nous sommes assurés de respecter l'esprit et la lettre de ces accords dans l'élaboration du projet. Même s'il y aura un conseil pour tout le territoire, les diverses parties sont représentées de manière proportionnelle et vont continuer de participer à la cogestion. Par exemple, l'accord des Tlichos leur permet de nommer un représentant. Ce principe existe et est entièrement respecté.

Il est essentiel de prendre en compte l'étendue des terres et des ressources contrôlées par les parties autochtones, qui participent toutes à l'entente sur le transfert des responsabilités. Comme vous l'avez souligné, ce projet ne pourrait pas se réaliser dans les provinces, car elles possèdent toutes les terres. Dans le cas présent, les Autochtones sont des partenaires privilégiés du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et ils conservent leur intégrité en tant que peuple.

Le sénateur Sibbeston : Je signale également qu'un aspect fondamental de l'entente, c'est que le fédéral et le gouvernement des Territoires vont se partager les recettes et les redevances de l'exploitation des ressources dans le Nord. Le gouvernement fédéral va conserver 50 p. 100 des revenus et laisser le reste au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. C'est important de savoir qu'une partie des 50 p. 100 qui restent sera ensuite partagée avec les gouvernements autochtones.

M. Valcourt : En effet. Cela me fait plaisir de vous l'entendre dire.

J'ai témoigné la semaine dernière devant le Comité permanent des affaires autochtones de la Chambre des communes. Dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2013-2014, un

\$20 million for a one-time cost that will be paid over to the government, but also to Aboriginal parties; there was \$4 million for them. Ongoing, \$4.6 million per year will go to the Aboriginal partners we have in the Northwest Territories, so it is unique.

I think the senator is right that Canadians should realize that in the Northwest Territories — in the whole of the North, for that matter — we have a very particular situation. That is why, when I talk about the North being so representative of what Canada is and what we identify with, I talk about the way to govern themselves and the role that these Aboriginal parties play.

Senator Black: Minister, to you and your team, and certainly to my colleague senators, you are to be congratulated on a clear effort of nation-building. For my very small part in this, I am proud to be a participant in this, because this is important work.

I have four questions for you, if I may, subject to the good graces of the deputy chair.

The Deputy Chair: We have 20 minutes with the minister, but we're looking forward to your four questions.

Senator Black: Well, my questions will be short and I know your answers, minister, will be short also.

You referred to the federal lands that will be retained and that will exist in the Northwest Territories. Will this proposed regulatory system apply to projects that may be developed on federal lands?

Mr. Valcourt: Absolutely, yes.

Senator Black: Mr. Neil McCrank, who is a friend of yours and certainly a friend of mine — he's done great work here — recommended in his report the creation of the equivalent of a major projects management organization in Natural Resources Canada for the North. Does CanNor fill that role?

Mr. Valcourt: To an extent, you can say that, yes, it does. CanNor is, if I can use the expression, *en perpétuel développement, en perpétuel devenir*. It plays a role that attunes itself to needs as they arise. We can envisage that CanNor will continue to play that role, but it is important to stress the fact that that role will never be a substitute for the powers that are being devolved, and that is important for northerners to know.

Senator Black: Minister, as we move into this new world with this new board, of course we understand that additional resources will be required by the board for such things as ensuring that the regulatory process is timely and efficient and that translation services exist and whatnot. Can you assure us that the resources necessary to ensure the efficient operating of the board will be available?

Mr. Valcourt: Yes, I can. When we negotiated the devolution agreement, Canada undertook and covenanted with the Northwest Territories to pay for each board under the

paiement unique de 20 millions de dollars est versé au gouvernement, et 4 millions sont accordés aux parties autochtones; c'est du jamais vu. Nos partenaires autochtones des Territoires du Nord-Ouest vont recevoir 4,6 millions de dollars par année.

Comme l'a dit le sénateur, les Canadiens doivent comprendre que le contexte des Territoires du Nord-Ouest et de tout le Nord est très particulier. Le Nord représente très bien l'identité canadienne, compte tenu du mode de gouvernance et du rôle que jouent les parties autochtones.

Le sénateur Black : Je vous félicite de renforcer clairement notre pays, monsieur le ministre ainsi que votre équipe et mes collègues sénateurs. Je suis fier de ma participation modeste à ce travail important.

Si le vice-président le permet, j'ai quatre questions à vous poser.

Le vice-président : Nous avons 20 minutes avec le ministre, mais nous sommes impatients d'entendre vos quatre questions.

Le sénateur Black : Mes questions seront brèves, et je suis certain que les réponses du ministre le seront tout autant.

Vous avez indiqué que des terres fédérales seront conservées dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce régime réglementaire va-t-il s'appliquer aussi aux projets qui pourraient se concrétiser sur les terres fédérales?

M. Valcourt : Oui.

Le sénateur Black : M. Neil McCrank, un ami que nous avons en commun, a réalisé un excellent travail et a recommandé dans son rapport de créer l'équivalent dans le Nord d'une organisation de gestion des grands projets à Ressources naturelles Canada. L'agence CanNor remplit-elle ce rôle?

M. Valcourt : Oui, dans une certaine mesure. Pour reprendre l'expression, CanNor est en perpétuel développement, en perpétuel devenir. Elle s'adapte aux besoins avec le temps et continue de jouer un rôle, mais les gens du Nord doivent savoir qu'il ne remplacera jamais les responsabilités transférées.

Le sénateur Black : Monsieur le ministre, le nouveau conseil lié à ce nouveau projet aura bien sûr besoin de ressources supplémentaires pour garantir un processus réglementaire opportun et efficient, les services de traduction, et cetera. Pouvez-vous nous assurer que les ressources nécessaires au fonctionnement efficient du conseil seront disponibles?

M. Valcourt : Oui. Comme convenu durant les négociations avec les Territoires du Nord-Ouest et comme le stipule la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, le fédéral paie

Mackenzie Valley Resource Management Act. The experience to date, I think, is a testament to the fact that, indeed, the necessary resources will be invested to make sure that we discharge our responsibility to pay for each board under the Mackenzie Valley Resource Management Act.

Senator Black: Finally, again I refer to Mr. McCrank's 2008 report, where he recommended — and I am paraphrasing — that the government clarify its role and the role of the other actors in responding to the requirement for Aboriginal consultation and accommodation.

I come from Alberta. I'm very engaged, and have been historically, with the energy industry. I continue to hear a great deal of concern on this issue of Aboriginal consultation. In the context of responding to Mr. McCrank's report, and perhaps more generally, can you tell me what the Government of Canada is doing to improve clarity and investment certainty on this issue?

Mr. Valcourt: I think that one of the benefits of the amendments that are being brought to the regulatory regime will not only ensure the execution of our undertaking in the comprehensive land claim agreement to do that consultation, but now there will be a process in place where, early on, the proponents understand more and more the importance of proper consultation with the Aboriginal groups in question. I think that to have a more efficient and effective regulatory regime in place will promote a much clearer and much more effective consultation process. That is our hope.

We are progressing and learning. Mr. Eyford will report today on the work the Prime Minister mandated to him regarding the energy file for the B.C. coast. But I think we will want to look at those recommendations because the consultation obligation is not particular to B.C.; it applies all across the country. If we can learn from those experiences and his recommendations — we will look at them with a view to make sure that we properly consult and accommodate where it can be done.

Senator Black: May I take from that that it would be your and your department's intention to review the experience to date, review what Mr. Eyford has to say in his report today, and possibly move to providing Canadian business with greater clarity around what Aboriginal consultation means?

Mr. Valcourt: I think that the powers being devolved to the Northwest Territories government will play a much bigger and a much more important role in the future. All of those projects that come under the jurisdiction of the Government of the Northwest Territories — they will have that obligation to consult. We know, I think, and can suspect that they will be very jealous of that obligation and the power which they will now be responsible for.

The premier and I have agreed that we will continue, notwithstanding devolution, to work together. We're going to meet quarterly to review our progress. Anything we can do to ensure this devolution works to the advantage of northerners in the Northwest Territories and Canadians, we will do.

les frais de tous les conseils. L'expérience montre jusqu'ici que nous fournirons les ressources nécessaires et payerons pour tous les conseils prévus par cette loi.

Le sénateur Black : Enfin, M. McCrank recommande dans son rapport de 2008 que le gouvernement précise son rôle et celui des autres acteurs pour répondre à l'exigence de consulter et d'accueillir les Autochtones.

Je viens de l'Alberta et participe activement depuis un certain temps à l'industrie de l'énergie. Les gens sont encore très préoccupés par la consultation autochtone. En réponse au rapport de M. McCrank et de manière plus générale, pouvez-vous me dire comment le gouvernement du Canada précise les rôles et renforce la confiance des investisseurs dans ce projet?

M. Valcourt : Les modifications proposées au régime réglementaire permettent de garantir la consultation prévue dans l'entente sur la revendication territoriale globale, mais aussi de veiller à ce que les promoteurs comprennent de mieux en mieux l'importance des consultations adéquates avec les groupes autochtones au début des projets. Nous espérons que le régime réglementaire plus efficient et plus efficace va clarifier et optimiser grandement le processus de consultation.

Nous apprenons et faisons des progrès. M. Eyford va produire un rapport aujourd'hui sur le mandat que lui a confié le premier ministre, concernant l'énergie sur la côte de la Colombie-Britannique. Nous allons examiner ses recommandations, car l'obligation de consulter s'applique partout au pays, pas seulement dans cette province. Les expériences et ces recommandations nous aideront à tenir des consultations adéquates et à offrir des accommodements, si possible.

Le sénateur Black : Dois-je comprendre que votre ministère et vous avez l'intention d'examiner les expériences réalisées et les recommandations du rapport que M. Eyford va déposer aujourd'hui pour peut-être donner des précisions aux entreprises canadiennes, concernant les exigences de consultation autochtone?

M. Valcourt : Je pense que les responsabilités transférées au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest vont jouer un rôle beaucoup plus important à l'avenir. Tous les projets qui relèvent de son champ de compétences devront faire l'objet de consultations. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest va probablement faire respecter cette obligation avec un soin jaloux.

Le premier ministre et moi avons convenu de continuer à collaborer, malgré le transfert de responsabilités. Nous tiendrons des réunions trimestrielles pour examiner les progrès accomplis. Nous ferons tout en notre pouvoir pour que le transfert des responsabilités profite aux gens des Territoires du Nord-Ouest et aux Canadiens.

Senator Black: Thank you, minister, and congratulations.

Senator Frum: Minister, welcome and thank you. Congratulations to you for all the hard work that went into being able to bring this bill forward.

You mentioned it is now the tenth anniversary of the Yukon devolution agreement. Does this devolution agreement differ in any significant ways from that one and, if so, does it make any difference? Can you comment on the differences?

Mr. Valcourt: That's a tough question. Generally, I would say that this is quite at par with the devolution agreement in the Yukon and if there are particularities, they would be tied to the form of the Government of the Northwest Territories. If there is anything else, I will ask Wayne to respond.

[English]

Wayne Walsh, Director, Northwest Devolution Negotiations, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: Yes, the minister is correct. The framework is largely the same. There are unique circumstances that differ between the two agreements because the two territories are different. Primarily, the biggest difference is that we didn't deal with forestry in the Northwest Territories because that had already been devolved, whereas in the Yukon it was not. We dealt with oil and gas in the Northwest Territories devolution and the Yukon agreement did not deal with that because in that circumstance it was already devolved.

The offshore straddling resources are a unique feature because of the nature of the geography, and the offshore and onshore in the Northwest Territories is a unique element to the devolution agreement.

Finally, the approaches to contaminated waste sites and how we are going to remediate and retain them is a different model from the Yukon. That was for two reasons. One is because of lessons learned from our experience and the second is the regulatory regime system because the land claims are different in the Northwest Territories. So in all, I would say those are the main elements but no impact; I think the practical outcome is the same.

Senator Frum: Is there a next step in the devolution process after the agreement comes into force, something else that will happen later?

Mr. Valcourt: The next step will be in five years' time to review the operation of the Mackenzie Valley Resource Management Act and how we've come along. I would say that's the next step.

The other next step, of course, is there will be implementation and the coming into force of different parts and sections of this bill because it is something that takes place in a cohesive way to ensure that one part will trigger the option of another. The implementation process is the really the next step, culminating with this five-year review.

Le sénateur Black : Merci et félicitations, monsieur le ministre.

La sénatrice Frum : Bienvenue et merci, monsieur le ministre. Félicitations de tout le travail ardu que vous avez abattu pour élaborer ce projet de loi.

Vous avez dit que l'Accord de transfert au Yukon d'attributions a maintenant 10 ans. Cet accord comporte-t-il des différences majeures par rapport à la présente entente? Pouvez-vous commenter ces différences?

M. Valcourt : C'est une question difficile. Je dirais qu'en général, cette entente ressemble beaucoup à l'accord du Yukon. S'il y a des particularités, elles concernent le modèle de gouvernance des Territoires du Nord-Ouest. Je demanderais à Wayne d'apporter des précisions, si nécessaire.

[Traduction]

Wayne Walsh, directeur, Négociation et dévolution Territoires du Nord-Ouest : Oui, le ministre a raison. Le cadre est principalement le même. Les particularités de chaque entente s'expliquent par les différences qui existent entre les deux territoires. La principale différence, c'est que, contrairement à l'accord avec le Yukon, l'entente avec les Territoires du Nord-Ouest ne porte pas sur la foresterie, car les responsabilités ont déjà été transférées. Concernant le pétrole et le gaz, les responsabilités sont transférées aux Territoires du Nord-Ouest, tandis qu'elles l'avaient déjà été avant l'accord avec le Yukon.

En raison de la géographie, les ressources extracôtières chevauchantes sont sans commune mesure. Les ressources terrestres et maritimes des Territoires du Nord-Ouest constituent une particularité de l'entente sur le transfert des responsabilités.

Enfin, les approches de décontamination des décharges sont différentes de celles du Yukon pour deux raisons. Nous avons tiré des leçons de nos expériences, et le régime réglementaire n'est pas le même, en raison des revendications territoriales différentes dans les Territoires du Nord-Ouest. En somme, ce sont les principales différences, mais je ne pense pas qu'elles donnent des résultats différents dans la pratique.

Senator Frum : Est-ce que d'autres mesures liées au transfert des responsabilités seront prises après l'entrée en vigueur de l'entente?

M. Valcourt : Nous allons examiner la mise en œuvre de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et les progrès réalisés dans cinq ans. Je dirais que c'est la prochaine étape.

Il faudra bien sûr appliquer les parties et articles divers du projet de loi et garantir leur interaction cohérente. En fait, la mise en œuvre est la prochaine étape, qui se terminera avec l'examen dans cinq ans.

Senator Seidman: Minister, thank you very much. I would like to say, as has already been said by the deputy chair of the committee, that we had an excellent briefing from the people in your department the other night, and Justice was there as well. It was truly a remarkably good briefing, so thank you to the people in your department for that.

We're also aware that this is truly a nation-changing event and it is a privilege to have this bill before our committee. I would like to join the voices of congratulations for all the efforts that went into making this devolution agreement a success this time.

I would like to pursue the question that Senator Frum finished with and that is these last stages. I'd like to know who is involved in these last stages of implementation and how the stages will be undertaken, what is really left in the process, what the process in devolution will be, what steps we can expect and whether you anticipate any challenges in its implementation before April 1, because that is the end date.

Mr. Valcourt: Well, you've referred to officials that briefed senators on the bill, but I want to take this opportunity to pay tribute to those officials because Premier McLeod and Prime Minister Harper played a trick on the department in the sense that this was supposed to happen in 2015. Ever since the premier and the Prime Minister agreed to accelerate the implementation, these officials have been working 24 hours a day, seven days a week. The amount of work they have done at both the territorial level and our level has got to be acknowledged, and we should all thank the officials for their excellent work.

That said, from here until the effective date of April 1, the Government of the Northwest Territories has a lot of work on its plate. They have to mirror certain legislation that is amended by the bill and go through all of that process. When it comes into force it will trigger another implementation period which is the actualization of the amendments, for example, at the board level. That means that our Aboriginal partners will also have to execute the amendments that result in those changes that will be taking place. It will be a whole-of-the-party undertaking because many people will have to play and execute what the law will hopefully, if it is passed, say must happen.

It's going to be an active period from now until April 1, 2014, and thereafter into the actual implementation of the changes.

Senator Seidman: Perhaps I will follow up with the premier on this question later.

[Translation]

Senator Massicotte: I share the same sentiments, that it is a privilege to be involved in the process that will lead to the passage of this bill. I must also mention that we are very privileged because our committee has among its members at least two senators who know this subject very well.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup, monsieur le ministre. Comme le vice-président du comité, je souligne que les représentants de votre ministère et du ministère de la Justice nous ont donné d'excellentes informations, l'autre soir. Je remercie les représentants de votre ministère de cette séance très utile.

Nous sommes privilégiés d'étudier ce projet de loi qui va changer le pays. Je tiens aussi à vous féliciter de tous les efforts consacrés pour que l'entente sur le transfert des responsabilités soit un succès cette fois-ci.

Dans la même veine que la dernière question de la sénatrice Frum, j'aimerais savoir qui participe aux dernières étapes de la mise en œuvre et comment nous allons nous y prendre. Quelles sont les dernières mesures qu'exige le transfert des responsabilités, et quels obstacles devrez-vous surmonter pour la mise en œuvre d'ici le 1^{er} avril, qui est la date butoir?

M. Valcourt : Je profite de l'occasion pour féliciter les responsables qui vous ont fourni des informations sur le projet de loi, car les premiers ministres McLeod et Harper nous ont joué un tour et ont devancé le processus, qui devait s'amorcer en 2015. Depuis que les premiers ministres ont convenu d'accélérer la mise en œuvre, nos employés travaillent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Nous devons tous féliciter les responsables territoriaux et fédéraux de l'excellent travail qu'ils ont accompli.

D'ici le 1^{er} avril, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a beaucoup de pain sur la planche. Il doit passer par tout le processus visant à adapter certaines lois pour qu'elles correspondent aux modifications du projet. Son entrée en vigueur exigera la mise à jour des modifications qui concernent, par exemple, le conseil. Nos partenaires autochtones devront aussi appliquer des modifications en conséquence. Si le projet est adopté comme nous l'espérons, tous les intervenants seront mis à contribution pour mettre en œuvre les dispositions de la loi.

Ce sera une période occupée, à partir de maintenant jusqu'au 1^{er} avril 2014, puis par la suite avec la mise en œuvre des changements.

La sénatrice Seidman : Je vais peut-être renvoyer la question au premier ministre plus tard.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Je partage les mêmes sentiments, c'est-à-dire que c'est un privilège d'être impliqué dans le processus d'adoption de ce projet de loi. Je dois aussi mentionner que nous sommes très privilégiés parce que notre comité compte parmi ses membres au moins deux sénateurs qui connaissent très bien le sujet.

We are at the beginning of our study and our understanding will become deeper with time. Our starting principle is decentralization, giving responsibilities to people who are more familiar with the details of their territories. This is a worthy concept that often brings administrative benefits. However, as we have learned from other cases of decentralization, if the responsibilities are not well distributed, if things are not done well, the result is often detrimental and the desired objectives are not met.

Can you advise us about the two or three most important aspects that we must consider as this is implemented, so that, in 5 or 10 years, we can say that it was a good decision that benefited everyone?

Mr. Valcourt: I am certainly not the one to give advice. You mentioned implementation, though it is rather a transfer of responsibilities. So if I were in your place, I would make sure that I fully understood the transfer agreement. The objective of the bill is to establish the legislative framework for the transfer agreement that is now complete and that was signed by the premier and myself in June.

As Senators Sibbeston and Patterson said, this process has been going on for almost 40 years. The transfer agreement was completed after marathon negotiating sessions, and monstrous studies and analyses. The agreement is really at the heart of this bill. So we want to make sure that the provisions of the agreement are fully reflected in the bill.

The other important aspect is the transfer of responsibilities over natural resources and inland waters. We are focused on economic development. This region has a wealth of natural resources, including gas, oil and minerals. The question is whether the Northwest Territories will have a regulatory regime that is competitive yet in compliance with our obligations under the comprehensive agreements. Is the investor going to look at the Northwest Territories and say, "No, I am better off investing in the Yukon, in Nunavut or in Alberta because their regimes are more efficient." Does the regime meet the expectations of investors who want one that respects the environment, but also leads to development? Those are the main issues.

Senator Massicotte: Your point is that the legislation has to incorporate the agreement as such. Speaking of the agreement, what were the two major points that were most difficult for the parties to negotiate?

Mr. Valcourt: I was not at the negotiating table, but if I had to guess, I would probably say that it was the delegation of powers under the Mackenzie Valley Resource Management Act. I am also sure, without actually being told, that there was also the issue of transferring money and human resources. I want to reassure senators about that point. There are over 130 employees in the federal public service whose employer is going to change. So, from a human resources management perspective, it was important that those employees should agree to the change. They are becoming employees of the Northwest Territories. They have

Nous en sommes au début de l'étude, notre compréhension va donc s'approfondir avec le temps. Le principe de départ, c'est la décentralisation afin de donner des responsabilités aux gens qui connaissent mieux les détails de leurs territoires. C'est un concept méritoire et souvent avantageux pour l'administration. Cependant, comme nous l'avons appris de d'autres instances de décentralisation, si les responsabilités ne sont pas bien réparties, si ce n'est pas bien fait, c'est souvent néfaste et cela n'atteint pas les objectifs visés.

Pouvez-vous nous dire quels sont les deux ou trois éléments très importants dont il faut tenir compte pour avoir une excellente mise en œuvre, afin qu'on puisse dire, dans 5 ou 10 ans, que c'était une bonne décision et que tout le monde était gagnant?

M. Valcourt : Je n'ai pas de conseil à donner, bien sûr. Vous parlez de la mise en œuvre, il s'agit plutôt d'un transfert de responsabilités. Donc si j'étais à votre place, je voudrais m'assurer de bien comprendre l'entente sur le transfert. L'objectif du projet de loi est de mettre en place, à travers un cadre législatif, l'entente sur le transfert qui a été conclue et signée en juin par le premier ministre et moi-même.

Comme les sénateurs Sibbeston et Patterson le disaient, c'est un exercice qui s'est étalé sur près de 40 ans. L'entente sur le transfert a été conclue suite à des sessions de négociations, d'études et d'analyses monstres. Elle est vraiment au cœur de ce projet de loi. On veut donc s'assurer que les provisions de l'entente sont bien reflétées dans le projet de loi.

L'autre aspect important, c'est le transfert des responsabilités en matière de ressources naturelles et des eaux intérieures. On vise le développement économique. Cette région regorge de ressources naturelles, que ce soit le gaz, l'huile ou les minerais. La question est de savoir si les Territoires du Nord-Ouest auront un régime réglementaire compétitif tout en respectant nos obligations en vertu des ententes globales. Est-ce que l'investisseur va regarder les Territoires du Nord-Ouest et dire : « Non, je suis mieux d'aller investir au Yukon, au Nunavut ou en Alberta parce que les régimes sont plus efficaces? Est-ce que ce régime répond aux attentes des investisseurs qui veulent un régime qui respecte l'environnement, mais qui assure aussi le développement? » Ce sont les principales questions.

Le sénateur Massicotte : Votre point est qu'il faut que la loi englobe l'entente comme telle. Quand on parle de l'entente, quels ont été les deux points les plus importants qui ont été les plus difficiles à négocier entre les parties?

M. Valcourt : Je n'étais pas à la table de négociations, mais si j'avais à deviner, je dirais sans doute que cela portait sur la délégation des pouvoirs en vertu de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Également, je suis certain, sans que personne ne me l'ait dit, qu'il y a aussi la question des transferts en argent, de même qu'en ressources humaines. À ce chapitre, je veux rassurer les sénateurs. Il y a au-dessus de 130 employés dans l'appareil fédéral, puis ces gens changent d'employeur. Donc, il était important, sur le plan de la gestion de nos ressources humaines, que ces gens acceptent le changement.

received offers and it was done successfully. As I understand it — the premier will be able to tell you in a moment — the vast majority have agreed to take the positions in the Government of the Northwest Territories. First of all, it ensures a corporate memory, which is important.

[English]

Senator Massicotte: Mr. Walsh, do you agree with that? You wanted to add something, I think.

Mr. Walsh: I concur with the minister. The issue of human resources was very challenging because we have two different systems, and I think both governments wanted to ensure total respect of employees.

Senator Massicotte: That was the most difficult?

Mr. Walsh: It was difficult because we have two simple systems, and the different systems of compensation and benefits were difficult to compare. It was difficult from a technical standpoint, not necessarily from a “head-butting negotiation” standpoint.

The other point that I think was difficult was how we were going to deal with waste sites. The overall principle we agreed to very early on was that Canada would retain the responsibility for remediation of the waste sites that occurred under Canada’s watch, but there are many different ways, models and techniques that we could have come up with. It was more of a technical issue.

For example, there’s the simple definition of what constituted a waste site and to what level are we going to remediate the monitoring, and at what point do you transfer the waste sites once they are cleaned and remediated to the Government of the Northwest Territories; all very technical issues, and we had worked through different permutations when we finally landed.

I say it was challenging because it affected other aspects of the agreement, and it all came into place quickly, but I would say those were the two biggest nuts to crack.

The Deputy Chair: We are now imposing on the minister’s evident good nature, so this is the last question. I would ask Senator Ringuette to be brief and to the point. Thank you.

[Translation]

Senator Ringuette: Thank you for being here, Mr. Minister. In your presentation you used the words “completes the process of federal transfers.” So we have a transfer of responsibilities that is limited to a co-management system for those responsibilities. It concerns me when you use the words “completes the process.”

Ils deviennent des employés des Territoires du Nord-Ouest. Ils ont reçu des offres et cela s’est fait avec succès. Selon ce que je comprends — le premier ministre pourra vous le dire tout à l’heure —, la très grande majorité ont accepté d’occuper ces fonctions pour le compte du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ce qui assure la mémoire corporative d’abord, et c’est important.

[Traduction]

Le sénateur Massicotte : Monsieur Walsh, êtes-vous aussi de cet avis? Vous vouliez ajouter quelque chose, je crois.

M. Walsh : Je suis d’accord avec le ministre. La question des ressources humaines a posé plusieurs problèmes parce que nous avons deux systèmes différents, et je crois que les deux gouvernements voulaient s’assurer qu’on respecte pleinement les employés.

Le sénateur Massicotte : C’est ce qui a été le plus difficile?

M. Walsh : Cela a été difficile parce que nos deux systèmes sont simples, mais c’était complexe de comparer les différents régimes de rémunération et d’avantages sociaux. Ce fut un défi sur le plan technique, mais pas nécessairement sur le plan des négociations.

L’autre point qui a été difficile à régler est la façon dont allaient être gérés les sites d’enfouissement. Le principe de base sur lequel nous nous sommes entendus assez rapidement était que le Canada allait conserver la responsabilité des mesures correctives liées aux sites d’enfouissement sous supervision fédérale, mais nous aurions pu adopter différents modèles et mécanismes pour ce faire. C’était davantage une question de nature technique.

Par exemple, il y a la définition simple de ce qui constitue un site d’enfouissement et qui détermine dans quelle mesure nous allons remédier à la surveillance, et à quel moment il convient de transférer les sites d’enfouissement décontaminés au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest; ce sont toutes des considérations très techniques, et nous avons étudié différentes solutions avant de prendre une décision.

Je dis que cela a été difficile parce qu’il y avait des répercussions sur d’autres volets de l’entente, mais cela a pu se régler assez rapidement. Je dirais cependant que ce fut les deux plus grands défis que nous ayons eu à relever.

Le vice-président : Nous abusons de l’évidente générosité du ministre, alors ce sera la dernière question. Sénatrice Ringuette, je vous prierais d’être brève et d’aller droit au but. Merci.

[Français]

La sénatrice Ringuette : Merci, monsieur le ministre, d’être ici. Dans votre présentation, vous avez dit « ce qui complète le processus fédéral de transfert des responsabilités ». Donc, il y a un transfert des responsabilités qui devient plafonné à un système de cogestion sur le plan des responsabilités. Cela m’inquiète lorsqu’on dit que cela « complète le processus ».

My second question is about the fact the federal government has announced the sale of Crown properties to private entities, not to governmental entities. Does the agreement before us include a protocol under which the Government of the Northwest Territories could be the first purchaser if the federal government decides to part with certain Crown properties?

Mr. Valcourt: On your first question, we must not get the wrong idea about co-management. Under the comprehensive agreements reached by the Government of Canada, the Government of the Northwest Territories and, say, the Tlicho, there is a co-management regime for the environment and for resource management. That is the co-management regime I am talking about. There will be no co-management of Northwest Territories' land and resources between the federal government and the Government of the Northwest Territories. Co-management will happen in places where there are regulations, as was intended. So there will be no federal co-management with the Northwest Territories.

The second question is really technical. Federal lands, for the most part, will stay as a federal government responsibility. Those are the national parks, but it is a technical point, I feel. Is there a right of first refusal? That is what we are asked when we want to divest ourselves of a federal asset in the territories.

[English]

Mr. Walsh: The agreement speaks of the transfer of lands and resources to the administration and control to the Government of the Northwest Territories, but it also speaks to the transfer of everything required to manage that responsibility. We talked earlier about human resources. It also deals with the transfer of assets, so buildings, trucks, warehouses, whatever assets of those functions currently in our inventory required to undertake those functions. That includes IT, records — all those things. That forms a large part of our implementation efforts between now and April 1.

Post-devolution, or after April 1, the agreement is silent. So if in a year or five years from now the Government of Canada or the Department of Aboriginal Affairs determines it no longer needs a certain asset, then that would be disposed of, following current Treasury Board guidelines.

The Deputy Chair: Thank you very much.

We've gone over time. You've been very generous with your time. Mr. Minister, our thanks to you and your officials for an excellent briefing. We appreciate it greatly.

Ma deuxième question porte sur le fait que le gouvernement fédéral a annoncé la vente de propriétés de la Couronne à des entités privées, pas à des entités gouvernementales. Est-ce que l'entente que nous avons devant nous prévoit un protocole selon lequel le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pourra être le premier acquéreur si le gouvernement fédéral décide de se défaire de certaines propriétés de la Couronne?

M. Valcourt : Concernant votre première question, lorsqu'on parle de cogestion, il ne faut pas se méprendre. En vertu des ententes globales qui sont conclues entre le gouvernement du Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et, par exemple, les Tlicho, il y a un régime de cogestion en ce qui a trait à l'environnement et à la gestion des ressources. C'est le régime de cogestion dont je parle. Il n'y aura pas de cogestion des terres et des ressources sur les Territoires du Nord-Ouest avec le gouvernement fédéral et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. La cogestion va s'exécuter aux endroits où on a des règlements, selon ce qui avait été prévu. Donc, il n'y a pas de cogestion fédérale avec les Territoires du Nord-Ouest.

La deuxième question est vraiment technique. Les terres fédérales qui vont, pour la plupart, demeurer sous la responsabilité du gouvernement fédéral, ce sont des parcs nationaux, mais je pense que c'est une question technique. Est-ce qu'il y a un droit de premier refus? C'est ce qu'on nous demande dans le cas où on voudrait se départir d'un capital fédéral dans le territoire.

[Traduction]

M. Walsh : L'entente porte sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, mais elle prévoit aussi le transfert de tout ce qui est nécessaire à l'exercice de ces responsabilités. Nous avons parlé des ressources humaines tout à l'heure. L'entente prévoit également le transfert des biens, soit les immeubles, les camions, les entrepôts, bref, tous les biens requis pour assumer ces fonctions et que nous avons actuellement en inventaire. Cela comprend les outils de TI, les dossiers... tout. C'est en grande partie à cela que nous allons nous consacrer d'ici le 1^{er} avril.

L'entente est muette à propos de ce qui va suivre le transfert des responsabilités ou le 1^{er} avril. Donc, si dans un an ou dans cinq ans le gouvernement du Canada ou le ministère des Affaires autochtones décide qu'il n'a plus besoin d'un certain bien, il va s'en défaire conformément aux lignes directrices actuelles du Conseil du Trésor.

Le vice-président : Merci beaucoup.

Le temps est écoulé. Vous avez été très généreux de votre temps. Monsieur le ministre, merci à vous et à vos représentants pour cette excellente séance d'information. Nous vous en sommes très reconnaissants.

As I said earlier, we're running a bit behind time. I'm going to be a little less lenient this time with my colleagues, just to keep things moving. We don't want to impose too much on the premier's time.

With that said, welcome to the second half of our meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. We are continuing our examination of Bill C-15. We just had an excellent briefing from the minister and his officials. I'm pleased in particular now to welcome the Honourable Bob McLeod, Premier of the Northwest Territories.

Welcome, Mr. McLeod. It's a great pleasure to have you here on what must be a very auspicious and proud time for you, having been so involved in what our colleagues have pointed out as being — and what you understand implicitly as being — nation-building. It's quite historic and it's a great honour for us to be here with you to share this moment and this process with you and with your great territory.

In addition to you being with us, you have brought two officials: Michael Miltenberger, Minister of Environment and Natural Resources; and Shaleen Woodward, Assistant Deputy Minister of Devolution Implementation.

Thank you again for being with us. If you would like to make some opening comments, that would be more than welcome, and we'll then ask you questions.

Hon. Bob McLeod, Premier of the Northwest Territories, Government of the Northwest Territories: Thank you, Mr. Chair. I also want to recognize two senators who have helped blaze the trail for where we are today: Senator Patterson and Senator Sibbeston.

Honourable senators, thank you for the invitation to address the Senate Energy Committee. I'm pleased to be here to speak about Bill C-15, the Northwest Territories Devolution Act. Devolution of responsibility for public lands, resources and water has been a priority for the people and Legislative Assembly of the Northwest Territories for many years. The Government of the Northwest Territories has worked closely with Canada in the negotiation of devolution and the development of implementation plans to effect the smooth and seamless transfer of these important responsibilities on April 1, 2014.

Devolution promises to usher in a new era of prosperity and opportunity for the people of the Northwest Territories. Supported by an efficient, effective and integrated regulatory regime, devolution will give northerners the necessary tools and

Je le répète, nous avons pris un peu de retard. Je vais être légèrement moins indulgent envers mes collègues cette fois-ci, simplement pour que nous puissions reprendre le rythme. Nous ne voulons pas abuser du temps que nous accorde le premier ministre.

Là-dessus, je vous souhaite la bienvenue à la deuxième partie de cette séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-15. Nous venons tout juste de terminer un échange fort intéressant avec le ministre et ses représentants. J'ai maintenant le grand plaisir d'accueillir l'honorable Bob McLeod, premier ministre des Territoires du Nord-Ouest.

Bienvenue, monsieur McLeod. Nous sommes très heureux de vous recevoir en cette occasion porteuse d'espoir. Vous devez être très fier d'avoir participé si activement à l'édification d'une nation, comme nos collègues l'ont indiqué. C'est sans doute implicite pour vous. Il s'agit d'un moment historique et c'est un grand honneur pour nous de partager ce moment avec vous et votre beau territoire.

Vous êtes également accompagné de deux de vos collègues : Michael Miltenberger, ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles; et Shaleen Woodward, sous-ministre adjointe, mise en œuvre de la dévolution.

Merci encore une fois de votre présence. Si vous avez une déclaration préliminaire à faire, nous serons heureux de l'entendre. Nous passerons ensuite aux questions.

L'honorable Bob McLeod, premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : Merci, monsieur le président. Je tiens également à remercier deux sénateurs qui ont contribué à concrétiser ce projet : les sénateurs Patterson et Sibbeston.

Honorable sénateurs, merci de m'avoir invité à témoigner devant le Comité sénatorial de l'énergie. C'est un plaisir pour moi d'être ici afin de discuter du projet de loi C-15, la Loi sur le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest. Le transfert des responsabilités liées aux terres publiques, aux ressources et aux eaux est une priorité pour l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest depuis de nombreuses années. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest travaille de près avec le gouvernement du Canada dans la négociation du transfert de ces importantes responsabilités et l'élaboration de plans de mise en œuvre pour que la transition se fasse en douceur le 1^{er} avril 2014.

Le transfert des responsabilités promet de nous propulser dans une ère nouvelle de prospérité et de possibilités pour la population des Territoires du Nord-Ouest. Soutenu par un régime réglementaire efficace et intégré, le transfert des responsabilités

authorities to responsibly develop the territory's significant natural resource potential, promote investment and economic development, and manage the land and environment sustainably.

Devolution will mark the culmination of a political evolution that began with the original creation of the Government of the Northwest Territories in 1967. For the first time, the people of the Northwest Territories will enjoy a level of self-determination and control over territorial affairs on par with that enjoyed by their fellow Canadians in the provinces and Yukon. Devolution will make good on the promise from 46 years ago and which we have secured through the ongoing development of a fully elected and representative legislative assembly that has steadily assumed responsibilities from Canada.

As we approach our fiftieth year, our government looks forward to strengthening its role as a contributing and vital member of Confederation, representing the unique views and priorities of all our people, including the Aboriginal people who make up almost 50 per cent of our population and who are key participants in the political, social and economic life of the territory.

We have seven regional Aboriginal governments in the Northwest Territories and we are proud to maintain formal government-to-government relationships with them. We work hand-in-hand with our Aboriginal government partners across the vast range of government decision making. It is not just part of our consensus style of government but also part of our consensus culture.

When we signed the devolution agreement with Minister Valcourt last June, five of those Aboriginal governments joined us as co-signatories, and we continue to work with the remaining two. This is how we do things. It is through ongoing, strong and always respectful partnerships with Aboriginal governments that we create strong communities, mutual trust and respect, and the goodwill that forges a strong territorial society.

We will be strengthening these partnerships even further through devolution. We are establishing an intergovernmental council that will bring together the public government and Aboriginal governments to better work together and coordinate decisions on land use and development throughout the territory.

The Government of the Northwest Territories has also offered to share up to 25 per cent of the resource revenues we will collect under devolution with participating Aboriginal governments. This is unprecedented in all of Canada but reflects our commitment to ensuring that all people of the Northwest

donnera à la population du Nord les outils et les pouvoirs nécessaires pour développer de façon responsable le riche potentiel du territoire en fait de ressources naturelles, promouvoir les investissements et le développement économique, et gérer les terres et l'environnement de manière durable.

Le transfert des responsabilités sera le point culminant d'une évolution politique qui a commencé par la création du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, en 1967. Pour la première fois de l'histoire, la population des Territoires du Nord-Ouest bénéficiera des mêmes droits à l'autodétermination et au contrôle des affaires territoriales qui sont conférés à leurs compatriotes canadiens des provinces et du Yukon. Le transfert des responsabilités viendra concrétiser la promesse faite il y a 46 ans, et ce, grâce à l'amélioration continue d'une assemblée législative entièrement élue et représentative de la population, et qui a su assumer sans réserve les responsabilités que le Canada lui a confiées.

À l'approche de sa 50^e année d'existence, notre gouvernement a la ferme intention de s'affirmer comme membre à part entière de la Confédération, défendant le point de vue et les priorités uniques du peuple autochtone, qui représente près de 50 p. 100 de notre population et qui participe activement à la vie politique, sociale et économique du territoire.

Les Territoires du Nord-Ouest comptent sept gouvernements régionaux autochtones, et nous sommes fiers d'entretenir des liens officiels de gouvernement à gouvernement avec eux. Nous travaillons de concert avec nos partenaires des gouvernements autochtones pour tous les processus décisionnels gouvernementaux. Le consensus fait partie intégrante de notre façon de gouverner, mais aussi de notre culture.

Lorsque nous avons conclu l'entente sur le transfert des responsabilités avec le ministre Valcourt en juin dernier, cinq des sept gouvernements autochtones se sont joints au nôtre comme cosignataires, et nous continuons à travailler avec les deux autres. C'est ainsi que nous fonctionnons. C'est toujours grâce à des partenariats continus, solides et respectueux avec les gouvernements autochtones que nous arrivons à créer des collectivités fortes, à établir une confiance et un respect mutuels et à obtenir la bonne volonté nécessaire à l'établissement d'une société territoriale durable.

Le transfert des responsabilités nous permettra de consolider davantage ces partenariats. Nous établissons un conseil intergouvernemental qui réunira les gouvernements public et autochtones afin d'assurer une plus grande collaboration, ainsi qu'une meilleure coordination des décisions concernant l'utilisation des terres et le développement à l'échelle du territoire.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a également offert de partager avec les gouvernements autochtones jusqu'à 25 p. 100 des revenus tirés de l'exploitation des ressources à la suite du transfert des responsabilités. C'est du jamais vu au Canada, mais cela témoigne bien de notre engagement à veiller à

Territories can share in the benefits of development in the territory. We believe the Northwest Territories can be a model for Canada where Aboriginal people actively support resource development because they have a meaningful role in decision making and receive a fair share of the benefits.

In 1904, Prime Minister Wilfrid Laurier famously said that the 20th century belonged to Canada. Why did he say this? Because Canada had everything going for it that a young country would want: population growth, increased industrial development, and immigration to further open up the prairies to agriculture and to solidify Canadian sovereignty. Railroads were being built in one of the early unifying megaprojects of this great land. We appeared sheltered from the conflicts and tensions of Europe and the Far East. Canada as a country was on the rise.

Today, I have no doubt whatsoever that the 21st century belongs to the North. We are increasingly the centre of resource development, the storehouse of what the world wants and needs. Yesterday's so-called "hinterland" is today's economic engine, the fuel of our country's prosperity. Royalties from mining and oil and gas extraction are paying for daycares, hospitals and schools in the South. They are maintaining employment and generating prosperity across Canada, as an increasingly mobile labour force finds opportunities and well-paying jobs in northern communities.

Never before do I recall such a time of potential and future prosperity facing the people of our territory. We are the stewards of a great expanse of Canada's land mass. We are on the front lines of climate change; we see it first before the scientists and satellites and statisticians. We are also the preserve of traditional knowledge, of the wisdom of centuries of people who know and who understand how to manage a society and an economy in a sustainable and mutually respectful way. We will undertake balanced resource development to create jobs and protect the environment.

With responsibility for lands and resources, devolution will mean that northerners will take on new abilities to direct the economy of the territory and ensure that its residents benefit from development. We will take on new authority for managing the land and environment according to northern needs and priorities.

Devolution will also mean access to new revenues and a new measure of fiscal independence that the Government of the Northwest Territories can use to invest in the people of this territory, the economy and the environment.

ce que l'ensemble de la population des Territoires du Nord-Ouest profite des avantages du développement à l'échelle du territoire. Nous croyons que les Territoires du Nord-Ouest peuvent servir d'exemple au Canada, car la population autochtone soutient activement le développement des ressources par sa participation clé à la prise de décisions, en plus de recevoir sa juste part des retombées positives.

En 1904, le premier ministre Wilfrid Laurier a dit que le XX^e siècle serait celui du Canada, une phrase désormais célèbre. Pourquoi a-t-il dit cela? Parce que le Canada avait tout ce qu'un jeune pays pouvait désirer : croissance démographique, développement industriel accru et immigration, en vue d'intensifier l'agriculture dans les Prairies et de consolider la souveraineté du Canada. On construisait des chemins de fer dans le cadre de l'un des premiers mégaprojets unificateurs à voir le jour au pays. Le Canada semblait être à l'abri des conflits et des tensions qui faisaient rage en Europe et en Extrême-Orient. C'était un pays en plein essor.

Aujourd'hui, il ne fait aucun doute pour moi que le XXI^e siècle appartient au Nord. De plus en plus, le Nord est au centre du développement des ressources, une mine de richesses que le monde réclame et dont il a besoin. Autrefois « arrière-pays », le Nord est devenu le moteur économique et le carburant de la prospérité de notre pays. Les redevances perçues grâce aux activités d'extraction minière et pétrolière paient les garderies, les hôpitaux et les écoles dans le sud. Elles permettent de maintenir l'emploi et de favoriser la prospérité partout au Canada, car les travailleurs, de plus en plus mobiles, se trouvent des emplois bien rémunérés dans les collectivités du Nord.

À ce que je me souvienne, jamais un tel potentiel et un tel avenir de prospérité ne s'est présenté à la population de notre territoire. Nous sommes les intendants d'une grande étendue de la masse terrestre du Canada. Nous sommes aux premières lignes des changements climatiques; nous en constatons les effets avant les scientifiques, les satellites et les statisticiens. Nous sommes aussi les gardiens du savoir traditionnel, des connaissances transmises de siècle en siècle à des gens qui savent et qui comprennent comment gérer une société et une économie de manière durable et dans le respect de chacun. Nous allons assurer un développement équilibré des ressources afin de créer de l'emploi et de protéger l'environnement.

Le transfert des responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources confèrera aux gens du Nord de nouveaux pouvoirs qui leur permettront de diriger l'économie du territoire et de veiller à ce que ses résidents puissent tirer profit du développement. Nous aurons de nouveaux pouvoirs pour gérer les terres et l'environnement selon les besoins et les priorités de la population du Nord.

Le transfert des responsabilités signifie également l'accès à de nouveaux revenus et à de nouvelles mesures d'autonomie fiscale dont le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest peut se servir pour investir dans la population de son territoire, l'économie et l'environnement.

Make no mistake, for the Northwest Territories this is a game-changer. Devolution is the key to a new era of prosperity.

We look forward to a future where northern priorities are reflected in resource development and environmental management decisions. We know our land. We know what matters to us. We have a vested interest in ensuring the long-term sustainability of our land. Our integrated co-management system will protect the economic, social and cultural well-being of our people.

Bill C-15 is a major milestone for the Northwest Territories, but it is only the beginning of the end. The journey continues, and we look forward to the review that we have agreed will be done at the end of five years and the more complete transfer of powers to the Northwest Territories at that time.

We will also have to continue to work on regulatory improvement. Our government has always supported an efficient and effective regulatory regime that promotes investment, protects the environment, respects the land claims and provides for regional and community views to be heard.

We know there are concerns about this aspect of the bill. We are confident, though, that by working with our Aboriginal government partners through forums like the intergovernmental council we are establishing and continued partnership with Canada, we can address the concerns and implement a system that promotes prosperity and upholds the public interest.

Our time has come. It is time for northerners to make their own decisions about our economy, our environment and our society. Devolution is critical to the long-term well-being and prosperity of the people of the Northwest Territories and of Canada, and the Government of the Northwest Territories supports the timely passage of this bill.

Mr. Chair, we would be prepared to answer any questions the committee may have.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Premier, for what I can characterize as inspirational words commensurate with the importance of what we're discussing here today.

I should add to the introduction of Mr. Miltenberger that he is also the Minister of Finance for the Northwest Territories.

I'm going to be a little more rigorous in my demands of my colleagues in asking questions and limit each of you to two questions in the first round. If we have more time, I will be happy to put you on a second round.

We're very fortunate to have two former heads of government and, now we have three in our midst, but I'm going to go this time to Senator Sibbeston.

Senator Sibbeston: Thank you.

À n'en pas douter, c'est une entente décisive pour les Territoires du Nord-Ouest. Le transfert des responsabilités est la clé d'une nouvelle ère de prospérité.

Nous aspirons à un avenir où les priorités du Nord sont prises en compte dans les décisions concernant le développement des ressources et la gestion environnementale. Nous connaissons nos terres. Nous savons ce qui est important pour nous. Nous avons tout intérêt à assurer la viabilité à long terme de notre territoire. Notre système intégré de cogestion nous permettra de protéger le bien-être économique, social et culturel de notre population.

Le projet de loi C-15 constitue un jalon important pour les Territoires du Nord-Ouest, mais ce n'est qu'un début. Il y a encore beaucoup de chemin à faire, et nous attendons impatiemment l'examen quinquennal, sur lequel nous nous sommes entendus, ainsi que le transfert plus complet des pouvoirs aux Territoires du Nord-Ouest.

Nous devons également continuer d'améliorer la réglementation. Notre gouvernement a toujours appuyé un cadre réglementaire efficient et efficace qui favorise l'investissement, protège l'environnement, respecte les revendications territoriales et permet aux communautés et aux régions d'être entendues.

Nous savons tous que cet aspect du projet de loi suscite des préoccupations. Cependant, nous sommes confiants qu'en travaillant avec nos partenaires des gouvernements autochtones, dans le cadre de tribunes comme le conseil intergouvernemental que nous sommes en train d'établir et notre partenariat continu avec le Canada, nous pouvons dissiper les préoccupations et mettre en place un système qui stimule la prospérité et défend les intérêts publics.

L'heure est venue d'agir. Il est temps que les Ténéois prennent leurs propres décisions concernant notre économie, notre environnement et notre société. Le transfert des responsabilités est essentiel au bien-être et à la prospérité à long terme des Ténéois et des Canadiens, et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest appuie l'adoption rapide de ce projet de loi.

Monsieur le président, nous répondrons volontiers aux questions du comité.

Le vice-président : Je vous remercie, monsieur le premier ministre, pour vos propos très inspirants, à la mesure de l'importance du dossier à l'étude.

Je tiens à préciser que M. Miltenberger est également ministre des Finances des Territoires du Nord-Ouest.

Je vais me montrer un peu plus rigoureux à l'endroit de mes collègues et leur demander de se limiter à deux questions chacun pour la première série de questions. S'il nous reste du temps, je serai heureux d'entreprendre une deuxième série de questions.

Nous sommes très privilégiés d'avoir deux anciens chefs de gouvernement, maintenant un troisième, parmi nous aujourd'hui, et je vais céder la parole au sénateur Sibbeston.

Le sénateur Sibbeston : Merci.

Mr. Premier, you said in your remarks that we know our land and basically we know the people and the situation. I've always felt that anything the federal government does in the North, we in the North can do better, and that has been the history. Whereas the government would build one house with a certain amount of money, we would take that money and build three houses, and that has been the history.

I feel this matter of devolution is a commonsensical, responsible move. Part of the reason is the federal government has always kind of treated the North like a colony. Much like Imperial British dealt with Canada before 1867 as a colony, the federal government seems to be in that psyche of treating the far-off reaches of the Northwest Territories like a colony. We've had this history of a paternalistic kind of federal government.

I'd like to ask the premier to talk about the state of society in the North. I remember when I came on the scene in 1970 that we had ten elected and four appointed members and the commissioner, who was the executive. We were always told the federal government is doing this because "You people in the North don't know how. You're not sophisticated or educated. You can't really do it so we have to send appointed members from government to do things for you in the North."

Well, things have really changed since 1970. We have responsible government and consensus government, which is a bit better than the political party system in other parts of the country. We are ahead in that regard.

Would you be able to say something about the state of northern society? Tell Canadians what the state of society in the North is that would make them realize that, yes, this is a good move and people in the North can have control over resources and can manage them in a very responsible way.

Mr. McLeod: Thank you, senator. Certainly I concur that we in the Northwest Territories have come a long way and that we have Aboriginal governments that are the largest landholders in the Northwest Territories. The culture and the people have evolved but continue to depend significantly on the land.

I remember in the 1970s talking to friends who have gone on to bigger and better things. When the Mackenzie Valley pipeline first came around, the Aboriginal governments and band councils didn't even have a place to keep their documents and records. Now every community and every Aboriginal government has evolved to where they can interact with multinational companies. Multinational companies come and operate diamond mines and every form of business. We have evolved to the point where the majority of businesses in the Northwest Territories are owned and operated by Aboriginal corporations, no matter what level —

Monsieur le premier ministre, vous avez dit, dans votre déclaration, que nous connaissons nos terres, nos habitants et notre situation. J'ai toujours eu l'impression que nous pouvions accomplir de plus grandes choses dans le Nord que le gouvernement fédéral. Par exemple, en disposant du même budget, le gouvernement fédéral construirait une maison, alors que nous pourrions en construire trois, et ainsi de suite.

J'estime que le transfert des responsabilités est une décision sensée et responsable. Le gouvernement fédéral a toujours considéré les gens du Nord comme une colonie. À l'instar de l'Empire britannique qui percevait le Canada comme une colonie avant 1867, le gouvernement fédéral semble en faire autant avec les régions éloignées des Territoires du Nord-Ouest. Il s'est toujours montré paternaliste à notre égard.

J'aimerais que le premier ministre nous parle de l'état de la société ténosé. Quand j'ai fait mon entrée en politique en 1970, je me souviens que nous avions 10 représentants élus et 4 représentants nommés ainsi que le commissaire, qui était l'exécutif. On s'est toujours fait dire que le gouvernement fédéral agissait ainsi parce que nous, les gens du Nord, n'étions pas suffisamment instruits pour faire quoi que ce soit. Nous sommes si peu capables d'accomplir des choses que le gouvernement doit nommer des personnes pour venir nous aider.

Les choses ont bien changé depuis les années 1970. Nous avons un gouvernement responsable qui fonctionne par consensus, ce qui est un peu mieux que le système des partis politiques qu'on retrouve ailleurs au pays. À cet égard, nous avons une longueur d'avance.

Que pourriez-vous nous dire au sujet de l'état actuel de la société ténosé? Faites comprendre aux Canadiens que le transfert des responsabilités est une bonne décision et que les gens du Nord peuvent gérer leurs propres ressources de manière responsable.

M. McLeod : Merci, sénateur. Je conviens que nous avons fait beaucoup de chemin et que nos gouvernements autochtones sont les plus importants propriétaires fonciers des Territoires du Nord-Ouest. La culture et les gens ont évolué, n'empêche qu'il s'agit d'une population qui dépend encore largement de la terre.

Dans les années 1970, je me souviens d'avoir parlé à des amis qui sont partis ailleurs parce qu'ils envisageaient un avenir meilleur. Quand le pipeline de la vallée du Mackenzie a été construit, les gouvernements autochtones et les conseils de bande n'avaient même pas d'endroit où conserver leurs documents et leurs dossiers. Maintenant, les communautés et les gouvernements autochtones ont évolué au point où ils peuvent interagir avec des multinationales. Des sociétés multinationales viennent dans les Territoires du Nord-Ouest pour exploiter des mines de diamants et toute autre forme d'entreprise. La majorité des entreprises des

airlines, hotels, trucking companies and construction companies. We are not afraid of any situation. Our people can hold their own; and we can benefit. That's why we are not afraid to embrace development because we can benefit from it.

We recognize and continue to preach that education is very important. We've worked with all Aboriginal governments, and the people of the Northwest Territories recognize that. We continue to push for that. Compared to even 10 years ago when we might have had 100 Aboriginal people in post-secondary education, we now have 1,500 to over 2,000 Aboriginal students in post-secondary education. This is part of the evolution of the Northwest Territories. We feel that with these powers we will be able to control the pace of development so that we can maximize the benefits to all people.

It also translates into the continued practice of a way of life. For example, last year the trappers earned the most money ever in the history of the Northwest Territories from trapping. It's very important to maintain that aspect of the way of life in the Northwest Territories.

Senator Sibbeston: Mr. Chairman, I give credit to the premier for his role in this whole process. The Government of the Northwest Territories is not only negotiating with the federal government but also with the territorial governments. In the North, land claims have been made with various Aboriginal groups since the 1980s. Great advancements have been made where Aboriginal people have used the money, the land and the resources to get on their feet and become prominent in all aspects of northern society. The premier not only has the support of his colleagues but also the support of five Aboriginal governments so far; and there are two remaining. Would you say something about that? How do you think you will get the two remaining groups on side and eventually support this agreement?

Mr. McLeod: I have to give credit to our government. When we were elected as the seventeenth legislative assembly, before we even had a premier or cabinet the caucus wanted to meet with all of the Aboriginal governments, which we did. We realized it was very important for our government to establish improved relationships with Aboriginal governments. We established an Aboriginal engagement strategy based on respect, recognition and responsibility.

When we were elected, two Aboriginal governments supported devolution. My colleagues and I went out and held many meetings with Aboriginal governments. I alone had over 160 meetings with Aboriginal governments. Over a period of time, we increased the two governments to five. We continue to meet with the two remaining Aboriginal governments that have not signed on. The Dehcho First Nations were very close to signing onto the devolution. We have established a small working group of senior

Territoires du Nord-Ouest sont détenues et exploitées par des sociétés autochtones, peu importe le domaine — que ce soit des compagnies aériennes, des hôtels, des entreprises de camionnage et de construction. Il n'y a rien qui nous fait peur. Notre population est capable de se débrouiller, et nous en bénéficions. C'est d'ailleurs pourquoi nous misons sur le développement; nous pouvons profiter des retombées.

Nous continuons de sensibiliser les gens à l'importance de l'éducation. Nous avons travaillé avec tous les gouvernements autochtones et les citoyens des Territoires du Nord-Ouest à ce chapitre. Nous continuons dans ce sens. Par rapport à il y a 10 ans, où peut-être seulement 100 Autochtones poursuivaient des études postsecondaires, on en compte maintenant entre 1 500 et 2 000. Cela fait partie de l'évolution des Territoires du Nord-Ouest. Nous estimons qu'avec ces pouvoirs, nous serons en mesure de contrôler le rythme du développement, de façon à maximiser les retombées pour toute la population.

Cela se traduit également par la pratique continue d'un mode de vie. Par exemple, l'an dernier, les trappeurs ont gagné plus d'argent que jamais dans toute l'histoire du piégeage des Territoires du Nord-Ouest. Il est donc très important de préserver cet aspect de notre mode de vie traditionnel.

Le sénateur Sibbeston : Monsieur le président, je tiens à féliciter le premier ministre pour le rôle qu'il a joué dans tout ce processus. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest négocie non seulement avec le gouvernement fédéral, mais aussi avec les gouvernements territoriaux. Dans le Nord, divers groupes autochtones ont présenté des revendications territoriales depuis les années 1980. D'énormes progrès ont été réalisés; les peuples autochtones ont utilisé les fonds, les terres et les ressources à leur disposition pour se tenir debout et prendre leur place dans tous les aspects de la société nordique. Le premier ministre a non seulement l'appui de ses collègues, mais aussi de cinq gouvernements autochtones jusqu'à présent. Il en reste deux. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet? Comment comptez-vous mettre ces deux groupes de votre côté afin qu'ils appuient cette entente?

M. McLeod : Je dois attribuer le mérite à notre gouvernement. Lorsque nous avons été élus en tant que 17^e assemblée législative, avant même d'avoir un premier ministre ou un Cabinet, le caucus voulait rencontrer tous les gouvernements autochtones, ce que nous avons fait. Nous estimions qu'il était très important pour notre gouvernement d'établir de meilleures relations avec les gouvernements autochtones. Nous avons adopté une stratégie d'engagement autochtone fondée sur le respect, la reconnaissance et la responsabilité.

Quand nous avons été élus, deux gouvernements autochtones étaient en faveur du transfert des responsabilités. Mes collègues et moi avons rencontré les représentants des gouvernements autochtones à maintes reprises. J'ai moi-même eu quelque 160 rencontres avec eux. Après un certain temps, nous sommes passés de deux à cinq gouvernements. Nous poursuivons nos discussions avec les deux gouvernements autochtones qui n'ont pas encore signé. Les Premières Nations Dehcho étaient sur le

officials to discuss, on a without-prejudice basis, how to find a way to deal with some difficult land issues. We've made significant progress and are very close. The grand chief has said that they are within a month or so of signing onto devolution.

The Tlicho First Nation wants to establish a similar process. We will meet within the next month to discuss the possibility. They are very interested in signing onto devolution.

It is important for us to get all Aboriginal governments to sign onto devolution. Once we get that, we can accomplish a tremendous amount. When meeting with Aboriginal governments, I always say it would be nice if we could go together to Ottawa to resolve outstanding issues. With this, I'll have to change that and say that they can come together in Yellowknife to resolve outstanding issues.

Senator Patterson: I congratulate you, Premier McLeod. You have been the leader who pulled this together with strong support from your cabinet where others tried and failed. This is a very proud moment for us in the North.

I want to ask you to deal with concerns that I know the committee will hear. One of them, and I may be exaggerating here, is that all power and influence will go to Yellowknife, leaving the regions and the small communities behind. We may hear concerns of that kind.

Would you describe what you've done in this agreement in respect of those concerns and what your government is doing to make sure that this agreement will have a positive impact in the regions and small communities as opposed to headquarters?

Mr. McLeod: I guess going into the process of devolution and working with Aboriginal governments very early on allowed us to recognize that to get support we had to show that resources and positions would also go to the regions and the communities. We undertook what we call a three-phased approach to decentralization. The first phase was to identify existing programs and services that we devolved out of Yellowknife to the regions and communities.

The second phase was part of the devolution process, where we recognize that there would be at least 300 jobs that would be transferred from the Government of Canada to the Government of the Northwest Territories. Certainly the Aboriginal governments had an expectation that a large part of those jobs would go to communities outside of Yellowknife. As part of that, we were able to identify 90 jobs that would be located outside of Yellowknife.

point de le faire. Nous avons établi un petit groupe de travail, composé de hauts fonctionnaires, afin de discuter, sous toutes réserves, d'une façon de régler certaines questions territoriales complexes. Nous avons réalisé de grands progrès et nous sommes très près d'obtenir une signature. Le grand chef a indiqué qu'elles devraient signer d'ici un mois.

La Première Nation Tlicho veut établir un processus semblable. Nous rencontrerons les représentants au cours du prochain mois pour discuter de cette possibilité. Ils sont très intéressés à signer une entente également.

Il est important pour nous que tous les gouvernements autochtones signent l'entente sur le transfert des responsabilités. Quand nous en serons là, nous pourrions accomplir de grandes choses. Lors de mes rencontres avec les représentants des gouvernements autochtones, je dis toujours à quel point il serait formidable d'aller ensemble à Ottawa pour régler ces litiges en suspens. Je devrai changer mon discours et dire qu'ils pourront désormais venir ensemble à Yellowknife pour trouver une solution aux problèmes qui perdurent.

Le sénateur Patterson : Je tiens à féliciter le premier ministre McLeod. Vous êtes celui qui a réussi, grâce à l'appui de son cabinet, là où d'autres ont échoué. C'est donc un moment historique pour nous, les gens du Nord.

Par ailleurs, j'aimerais que vous traitiez de certaines inquiétudes que le comité pourrait avoir. Tout d'abord, et je vais peut-être exagérer, on craint que tous les pouvoirs et toute l'influence se retrouvent à Yellowknife, et qu'il ne reste plus rien pour les régions et les petites communautés. Des préoccupations de cette nature pourraient être exprimées au comité.

Pourriez-vous nous décrire ce que vous avez fait, dans le cadre de cet accord, pour répondre à ces préoccupations? Comment votre gouvernement s'y prend-il pour s'assurer que cet accord aura aussi une incidence positive sur les régions et les petites communautés et non pas uniquement sur Yellowknife?

M. McLeod : Je suppose qu'en engageant les gouvernements autochtones très tôt dans le processus de transfert, nous avons appris que pour obtenir leur appui, il fallait leur démontrer que les régions et les communautés pourraient également bénéficier de ces postes et de ces ressources. Nous avons entrepris ce que nous appelons une approche de décentralisation en trois étapes. La première étape consistait à cerner les programmes et les services existants que nous avons décentralisés vers les régions et les communautés.

La deuxième étape faisait partie du processus de transfert des responsabilités dans lequel nous avons reconnu qu'au moins 300 emplois du gouvernement du Canada seraient transférés au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Chose certaine, les gouvernements autochtones s'attendaient à ce qu'une grande part de ces emplois revienne aux communautés en dehors de Yellowknife. Nous avons évalué que 90 emplois seraient créés à l'extérieur de Yellowknife.

Once we have implementation on April 1 — or the transfer date of April 1 — we will be entering the third phase of decentralization whereby we will be identifying positions, and there will be programs and services moved out of Yellowknife.

In the past, whenever we talked about decentralization, we would say, “Well, we can’t do it because the communities don’t have the houses; they don’t have the office space.” Working with the Minister of Finance, we have identified funding so that we can build up to 100 houses in the next three years in a variety of communities. We will be identifying programs and services that will be decentralized, and we will also be providing for office space in those communities. So we will have a plan to move positions out.

Also, as part of the devolution agreement, for federal employees who were already in the North, we have committed that we wouldn’t move any of those positions for at least two years.

So we have a decentralization plan. The Minister of Finance is the lead on decentralization, and through that we’ve been able to maintain — although some of our Aboriginal governments felt we should have moved more positions to the regions, but we have to recognize that we have to devolve and then evolve.

Senator Patterson: I have a very short question in that vein, Mr. Chair.

Of course, the system that’s in place must continue without hiccups, and I think human resources are quite critical. I believe you made job offers to current federal employees. Could you share with the committee how that went? I think the deadline was recent, which is why this bill needs to move forward toward April 1. How did that go? What has the take-up been with current federal employees? Can you share that?

Mr. McLeod: Thank you for the question. We made a commitment to the Government of Canada when we asked them to move up devolution from 2015 to 2014. We made the commitment that we would provide for a seamless transfer of powers.

In order to do that, we spent a lot of time learning about the experience in the Yukon and what they did, what they felt they did right and what they felt they did wrong. One of the things they said was that it was very important to communicate with the federal employees who would be transferred. Obviously, we wanted as many or all of the federal employees affected to transfer, because we need their experience and expertise in order to deliver those programs. We also recognized that not all of them would come, so we had to be able to go to competition if they didn’t come over.

Le 1^{er} avril, lorsque cet accord sera mis en œuvre — c’est-à-dire à la date du transfert —, nous amorcerons la troisième étape de la décentralisation où nous déterminerons les postes, les programmes et les services qui seront décentralisés.

Par le passé, chaque fois qu’on parlait de décentralisation, on disait que c’était impossible car les communautés n’avaient pas les maisons, ni l’espace de bureau. En travaillant avec le ministre des Finances, nous avons trouvé une source de financement qui nous permettra de construire jusqu’à 100 maisons au cours des trois prochaines années dans diverses communautés. Nous déterminerons les programmes et les services qui seront décentralisés et nous fournirons des locaux à ces communautés. Nous aurons donc un plan pour déplacer ces postes.

De plus, dans le cadre de l’entente de transfert des responsabilités, nous nous sommes engagés à ne pas déplacer, pendant deux ans, les postes des employés fédéraux qui étaient déjà dans le Nord.

Nous avons donc un plan de décentralisation. Le ministre des Finances dirige la décentralisation, et nous avons été en mesure de maintenir... même si certains de nos gouvernements autochtones croient que nous aurions dû envoyer davantage de postes dans les régions, nous devons reconnaître qu’il faut effectuer le transfert des responsabilités et ensuite évoluer.

Le sénateur Patterson : J’ai une très brève question à cet égard, monsieur le président.

Évidemment, le système en place doit continuer de fonctionner sans interruption, et je crois que les ressources humaines sont essentielles. Je crois que vous avez offert des emplois aux employés fédéraux. Pourriez-vous nous dire comment cela s’est déroulé? Je pense que la date limite pour répondre était tout récemment, et c’est pourquoi le projet de loi doit progresser vers le 1^{er} avril. Comment les choses se sont-elles déroulées? Quel a été le taux d’acceptation parmi les employés fédéraux? Pouvez-vous nous en parler?

M. McLeod : Merci d’avoir posé la question. Nous avons pris un engagement envers le gouvernement du Canada lorsque nous lui avons demandé d’accélérer le transfert des responsabilités de 2015 à 2014. Nous nous sommes engagés à effectuer un transfert harmonieux.

Pour y arriver, nous avons passé beaucoup de temps à apprendre de l’expérience du territoire du Yukon et de ses réussites ou de ses échecs. L’une des choses mentionnées, c’est qu’il est extrêmement important de communiquer avec les employés fédéraux qui seront transférés. Manifestement, nous voulions que de nombreux employés fédéraux — ou tous — affectés au transfert des responsabilités soient transférés, car nous avons besoin de leur expérience et de leur expertise pour exécuter ces programmes. Nous avons aussi reconnu qu’ils ne se déplaceraient pas tous, et que nous devons être en mesure d’organiser un concours si c’était le cas.

We made job offers to all of the affected federal employees. The deadline was December 2 for them to respond as to whether they would accept a job with our government. I'm very pleased to say that almost 100 per cent of the job offers were accepted by the federal employees who would be transferred. I think only two offers were made to relocated spouses who were in Ontario who didn't accept the job offer.

We didn't expect we'd have that kind of take-up, so we're very pleased that almost 100 per cent of the federal employees have accepted job offers with the Government of Northwest Territories.

Senator Frum: Premier, congratulations to you, as well, for your leadership.

You mentioned in your presentation that at the end of five-year review period you would like to see a more complete transfer of powers. Could you briefly explain which powers you are referring to?

Mr. McLeod: Mainly the Mackenzie Valley Resource Management Act powers. The federal government will continue to fund the Mackenzie Valley Resource Management Act. They will be making some of the decisions. They will be delegating authority to us. We want all of those responsibilities transferred to the Government of the Northwest Territories — the responsibility for making board appointments, the responsibility for giving the direction and setting policy, and so on.

Obviously there are still other things that would have to be reviewed, such as the waste management sites. The federal government, I expect, even five years from now, would still retain responsibility for the cleanup of waste sites that occurred under their watch.

Those are the kinds of things that we would expect would be transferred after the review in five years. We feel that's still unfinished business for us.

Senator Frum: It's clear that land and water boards are a very integral part of your governance structure and now they are being amalgamated. Can you explain to me, being a senator from the centre of Toronto, what those boards do exactly?

Mr. McLeod: We have two boards under the MVRMA. One is the Mackenzie Valley Review Board and they deal primarily with environmental assessments and so on. The land and water boards deal with permits — land use, land permits and water licences, those kinds of things.

Once a project applies for development approval, it goes through an environmental assessment process. Once the project is approved, they have all of these other licences and permits to obtain in order for the construction and the project to go ahead.

Nous avons offert des emplois à tous les employés fédéraux touchés. Ils avaient jusqu'au 2 décembre pour nous dire s'ils acceptaient de travailler pour notre gouvernement. Je suis très heureux de vous annoncer que presque 100 p. 100 des offres d'emploi ont été acceptées par les employés fédéraux visés par un transfert. Je crois qu'on a seulement fait deux offres aux conjoints réinstallés qui étaient en Ontario et qui n'ont pas accepté l'offre d'emploi.

Nous ne nous attendions pas à ce taux d'acceptation, et nous sommes donc très heureux que presque 100 p. 100 des employés fédéraux aient accepté de travailler pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

La sénatrice Frum : Monsieur le premier ministre, j'aimerais aussi vous féliciter de votre leadership.

Dans votre exposé, vous avez mentionné qu'à la fin de la période d'examen quinquennal, vous aimeriez qu'on procède à un transfert complet des responsabilités. Pourriez-vous expliquer brièvement à quelles responsabilités vous faites référence?

M. McLeod : Je parlais surtout de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Le gouvernement fédéral continuera de financer cette loi. Il prendra certaines des décisions. Il va aussi nous déléguer des pouvoirs. Nous voulons que toutes ces responsabilités soient transférées au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest — la responsabilité de faire des nominations au conseil, la responsabilité d'établir les orientations et d'élaborer des politiques, et cetera.

Manifestement, il y a encore d'autres choses que nous aimerions examiner, comme les sites de gestion des déchets. Le gouvernement fédéral, même dans cinq ans, devrait toujours être responsable du nettoyage des sites de déchets qui ont été établis sous sa gouverne.

Ce sont les choses qui, selon nous, seraient transférées après l'examen dans cinq ans. Pour nous, il semble que le dossier est toujours en suspens.

La sénatrice Frum : Il est clair que les offices des terres et des eaux sont partie intégrante de votre structure de gouvernance et ils seront maintenant combinés. Étant donné que je suis sénatrice pour le centre de Toronto, pourriez-vous m'expliquer les fonctions de ces offices?

M. McLeod : La Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie prévoit deux offices. Le premier est l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie et il s'occupe surtout des évaluations environnementales, et cetera. Les offices des terres et des eaux s'occupent des permis, par exemple le permis d'utilisation des terres, le permis d'utilisation des eaux, et cetera.

Lorsqu'un promoteur fait une demande d'approbation du développement, le projet doit passer par un processus d'évaluation environnementale. Une fois le projet approuvé, le promoteur doit obtenir tous les permis nécessaires pour lancer la construction et le projet.

Senator Black: Premier, I asked the federal minister earlier this morning about the issue around duty to consult. My information from colleagues in the industry is that they were hoping there would be a little more clarity in this legislation around what will be required of industry in respect of its obligations to consult with First Nations communities. Can you comment on that?

Mr. McLeod: That's a very important part for our government and also for Aboriginal governments. We are also guided by legal case law, which, if governments don't follow, then the courts will intercede. We have a substantial amount of case law that helps guide us in the consultations that we do.

We work very closely with industry to help navigate through the different processes. Plus, we also are working on a consultation framework that we will share with industry, one that we have developed in conjunction with Aboriginal governments.

Our expectation is that the requirements will be very clear, not only to industry, but also to governments and anybody who wants to operate in the Northwest Territories.

Senator Massicotte: Premier, I think you are on the way to achieving something historic for your people and for all of Canada, and I'm sure it was not always easy. Congratulations to you and your team.

Senator Sibbeston raised the situation that you have two outstanding communities who have not got on board and you are hopeful they will. As the minister noted this morning, one of the key objectives of this whole devolution, decentralization, is to create economic activity. When I see your structure, you're basically going to have seven communities working government by government, in your words, with yourselves as a "devoluted" power, and obviously you have the federal government with the 50 per cent interest in all resources.

Will that cause such a difficult process burden that you will not be able to be competitive with countries that can get approvals faster? I know legislation is proposing some boxing in of timing there. How do you feel about that, and how do we ensure things get done as opposed to a lot of talk, which we see a lot of in Ottawa?

Mr. McLeod: With devolution we see it as less Ottawa, more North. The people in the North will be making the decisions. It has been our experience that Aboriginal governments that have settled land claims are more open to development because they have resources and control over decision making. With this, we will work together, and the regulatory improvements, the time lines and so on will certainly expedite decision making.

Le sénateur Black : Monsieur le premier ministre, ce matin, j'ai posé une question sur l'obligation de consulter au ministre fédéral. Mes collègues de l'industrie espéraient que le projet de loi apporterait des éclaircissements sur les exigences imposées à l'industrie dans le cadre de l'obligation de consulter les collectivités des Premières Nations. Pouvez-vous faire des commentaires à cet égard?

M. McLeod : C'est une partie très importante pour notre gouvernement et pour les gouvernements autochtones. Nous nous fondons également sur la jurisprudence, et si les gouvernements ne suivent pas, les tribunaux devront intervenir. Nous avons une abondante jurisprudence qui nous aide à orienter nos consultations.

Nous collaborons étroitement avec l'industrie pour l'aider dans les différents processus. De plus, nous travaillons sur un cadre de consultation que nous partagerons avec l'industrie, et nous l'avons mis au point en collaboration avec les gouvernements autochtones.

Nous nous attendons à ce que les exigences soient très claires, non seulement pour l'industrie, mais aussi pour les gouvernements et toutes les personnes qui souhaitent exercer des activités dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Massicotte : Monsieur le premier ministre, je crois que vous êtes sur le point d'accomplir quelque chose d'historique pour votre peuple et pour tout le Canada, et je suis certain que cela n'a pas toujours été facile. J'aimerais donc vous féliciter et féliciter votre équipe.

Le sénateur Sibbeston a souligné que deux de vos collectivités ne participent pas à ce projet, et que vous espérez qu'elles le feront bientôt. Comme le ministre l'a souligné ce matin, l'un des objectifs principaux du transfert des responsabilités, la décentralisation, vise à favoriser l'activité économique. Lorsqu'on examine votre structure, on constate que vous aurez essentiellement sept collectivités qui travailleront, comme vous le dites, de gouvernement à gouvernement. Quant à vous, vous exercerez le pouvoir qui vous est « transféré », et il y aura évidemment le gouvernement fédéral qui détient 50 p. 100 des intérêts dans toutes les ressources.

Cette situation ralentira-t-elle le processus au point où vous ne pourrez plus faire concurrence aux pays dont le processus d'approbation est plus rapide? Je sais que le projet de loi propose certaines échéances. Qu'en pensez-vous? Et comment veillerons-nous à ce que ce ne soit pas que des paroles en l'air, comme c'est souvent le cas à Ottawa?

M. McLeod : À notre avis, le transfert des responsabilités se déroulera plus dans le Nord qu'à Ottawa. Les résidents du Nord prendront les décisions. Selon notre expérience, les gouvernements autochtones qui ont réglé des revendications territoriales sont plus ouverts au développement, car ils contrôlent les ressources et les décisions. Nous travaillerons ensemble, et les améliorations apportées à la réglementation, les échéances, et d'autres choses accéléreront certainement la prise de décisions.

The involvement of Aboriginal governments will also speed up the process. For example, the Mackenzie Valley pipeline, although it took a long time, provided for one third ownership by Aboriginal governments.

I think that you will see that the regulatory framework will become more effective and efficient.

Senator Massicotte: From your presentation, I think you said the Aboriginal communities will get 25 per cent. Is it 25 per cent of your 50 per cent or 25 percent of the 100 per cent of all the royalties?

Mr. McLeod: No, it's 25 per cent of what we collect and keep. So that would be 25 per cent of 50 per cent.

Senator Massicotte: So it's 12.5 per cent.

When you say "royalties," are there any deductions? Is it net revenues from the project? When you say they get one a third interest in Mackenzie, I presume it's net of all costs, net of all debt. Is that the case?

Mr. McLeod: Yes, it's all in.

Senator Massicotte: But royalties are based on revenues. There's no deduction of expenses there.

Mr. McLeod: Yes, that's correct.

Senator Massicotte: They are two different things. One is one third as a project owner, and the other one is based at 12.5 per cent of — based on the revenue flow from that exploration.

Mr. McLeod: That's right.

Senator Massicotte: When you look at the issues, what should we be concerned about? What is the critical issue to make sure that when we see this thing 10 years from now, we say, "What a great success"? What's the critical issue that we should be concerned with when we review this legislation?

Mr. McLeod: I think the test will be how well we work together, how we provide for balanced development.

You also have to recognize that the Government of Canada will continue to be a very important player because we are only 43,000 people in a land mass of 1.7 million square kilometres. There is still a role for the Government of Canada to play.

We have a very substantial infrastructure deficit. Our expectation is that we can't be expected to do a lot of things in the area of nation-building projects, so there's still the expectation, the understanding, that the Government of Canada has a role to play. For example, we want to build the Mackenzie Valley Highway. The federal government is still responsible for new highway construction, those kinds of things.

La participation des gouvernements autochtones accélérera également le processus. Par exemple, le pipeline de la vallée du Mackenzie, même s'il a pris du temps, appartient au tiers aux gouvernements autochtones.

Je crois que vous constaterez que le cadre de réglementation deviendra de plus en plus efficace.

Le sénateur Massicotte : Dans votre exposé, je crois que vous avez dit que les collectivités autochtones obtiendraient 25 p. 100. S'agit-il de 25 p. 100 de votre 50 p. 100 ou de 25 p. 100 de 100 p. 100 des redevances?

M. McLeod : Non, c'est 25 p. 100 de ce que nous percevons et conservons. Il s'agirait donc de 25 p. 100 de 50 p. 100.

Le sénateur Massicotte : Cela fait donc 12,5 p. 100.

Lorsque vous parlez des « redevances », y a-t-il des déductions? S'agit-il des recettes nettes provenant du projet? Lorsque vous dites que les gouvernements autochtones obtiennent le tiers des intérêts du pipeline de la vallée du Mackenzie, je présume qu'il s'agit de la proportion nette de tous frais et de toute dette. Est-ce exact?

M. McLeod : Oui, c'est tout compris.

Le sénateur Massicotte : Mais les redevances sont fondées sur les revenus. Il n'y a pas de déduction des dépenses dans ce cas-ci.

M. McLeod : Oui, c'est exact.

Le sénateur Massicotte : Ce sont deux choses différentes. L'une concerne le tiers en tant que propriétaire du projet, et l'autre est fondée sur 12,5 p. 100 de... fondée sur les revenus tirés de cette exploration.

M. McLeod : C'est exact.

Le sénateur Massicotte : En ce qui concerne ces enjeux, quelles devraient être nos préoccupations? Quel enjeu est absolument essentiel pour que, dans 10 ans, nous considérons qu'il s'agit d'une grande réussite? Sur quel enjeu devrions-nous absolument nous pencher lorsque nous examinons le projet de loi?

M. McLeod : Je crois qu'il faudra vérifier si nous travaillons bien ensemble et si nous favorisons un développement équilibré.

Vous devez aussi reconnaître que le gouvernement du Canada sera toujours un acteur très important, car nous sommes seulement 43 000 habitants sur un territoire de 1,7 million de kilomètres carrés. Le gouvernement du Canada a toujours un rôle à jouer.

Nous avons un déficit d'infrastructure très important. À notre avis, on ne peut s'attendre à ce que nous participions largement aux projets d'édification d'une nation. Nous comprenons donc que le gouvernement a un rôle à jouer. Par exemple, nous voulons construire la route de la vallée du Mackenzie. Le gouvernement fédéral est toujours responsable de la construction de la nouvelle route, et cetera.

There is still the matter of the federal borrowing limit. The Government of Canada deals with the borrowing limit. We don't set it ourselves. For example, we have a vision for substantial hydro development and building transmission lines, but under the definition of "debt" for our government, even though it is self-liquidating debt, it falls under a borrowing limit.

Those are the kinds of things we still have to work out.

Senator Massicotte: You had quite a few public hearings. Who was the most serious critic? What were they concerned about? What were they saying is wrong with this legislation?

Mr. McLeod: The need for more resources.

Senator Massicotte: Do you mean more infrastructure or more limits?

Mr. McLeod: They want more money for us to invest in programs, more programs for —

Senator Massicotte: From the federal government.

Mr. McLeod: Yes, more money for capital, that sort of thing.

Senator Massicotte: Do you notice that everybody wants that?

Senator Wallace: Mr. Premier, you pointed out one of the main objectives of devolution is that the N.W.T. would enjoy a level of self-determination and control over territorial affairs that would be on par with the provinces. As you see this process of devolution continuing, is that likely to be the outcome, that at the end of day, the N.W.T. would be the mirror image of the powers and authorities that provinces have, or because of the unique circumstances of the N.W.T., are there still likely to be some significant differences?

Mr. McLeod: That's something we've looked at. A lot of people in the Northwest Territories asked the same question: "Why don't we become a province?"

We've looked at it from a number of different angles. First and foremost, when you look at the difference between the funding for a province versus a territory, we have a Territorial Formula Financing arrangement with the Government of Canada. If we moved into the equalization program, the revenues we get from the Government of Canada would drop significantly, by at least two thirds.

Second, the Constitution of Canada which was developed requires that 50 per cent of the five most populated provinces have to agree before another province can be created. When Alberta was created in 1905, they had 100,000 people, and when it was first created, they weren't allowed to collect any royalties. I think it was two years after they were created that they were allowed to collect 100 per cent of the royalties. If we had that kind of arrangement, we would jump at the chance.

Il y a toujours la question de la limite d'emprunt imposée par le gouvernement fédéral. Le gouvernement du Canada gère la limite d'emprunt. Nous ne la fixons pas nous-mêmes. Par exemple, nous projetons un développement hydroélectrique important et la construction de lignes de transport d'énergie, mais selon la définition de « dette » de notre gouvernement, même s'il s'agit d'une dette qui se repaie elle-même, elle est soumise à la limite d'emprunt.

C'est le genre de choses que nous devons déterminer.

Le sénateur Massicotte : Vous avez organisé de nombreuses audiences publiques. Qui étaient vos critiques les plus sévères? Quelles étaient leurs préoccupations et selon eux, qu'est-ce qui ne va pas avec le projet de loi?

M. McLeod : Il faut plus de ressources.

Le sénateur Massicotte : Pour l'infrastructure? Ou des limites plus élevées?

M. McLeod : Ils veulent plus d'argent pour que nous l'investissions dans les programmes, plus de programmes pour...

Le sénateur Massicotte : Du gouvernement fédéral.

M. McLeod : Oui, plus d'argent pour les dépenses en immobilisations, et cetera.

Le sénateur Massicotte : Est-ce ce que tout le monde demande?

Le sénateur Wallace : Monsieur le premier ministre, vous avez souligné que l'un des objectifs principaux du transfert des responsabilités était que les Territoires du Nord-Ouest profiteraient d'un niveau d'autodétermination et de contrôle sur les affaires territoriales qui ressemblerait à celui des provinces. L'évolution du processus de transfert des responsabilités nous amène-t-elle vers ce résultat, c'est-à-dire qu'au bout du compte, les Territoires du Nord-Ouest auront les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que les provinces, ou en raison de circonstances uniques aux Territoires du Nord-Ouest, y aura-t-il des différences importantes?

M. McLeod : Nous nous le sommes demandé. Beaucoup de gens, dans les Territoires du Nord-Ouest, se posaient la même question : Pourquoi ne formons-nous pas une province?

Nous avons examiné méticuleusement le problème. La principale différence entre le financement d'une province et celui d'un territoire est, pour le territoire, l'existence d'une formule de financement convenue avec le gouvernement du Canada. Si nous options pour le programme de péréquation, nous recevriions beaucoup moins d'argent du gouvernement du Canada, au moins les deux tiers de moins.

Ensuite, d'après la Constitution, pour créer une province, il faut l'aval de la moitié des cinq provinces les plus peuplées. À sa création, en 1905, l'Alberta comptait 100 000 habitants et elle n'avait pas le droit de prélever de redevances. Je pense que c'est deux ans plus tard qu'elle a obtenu le droit de prélever la totalité des redevances. Si une telle occasion s'offrait à nous, nous la saisirions au bond.

Senator Wallace: Mr. Premier, you refer to intergovernmental councils that have been established in the N.W.T. that bring together public government and Aboriginal governments. Could you say a bit more about that? How does that intergovernmental council work in terms of powers and authority? Is it another level of government, or is it really an advisory organization?

Mr. McLeod: A number of land claims have been negotiated, and when we were all finished with land claims negotiations, self-government negotiations, there was still some confusion with Aboriginal governments. Some of the Aboriginal governments felt once they had land claims, they would get so much land, and once they had self-government, they would get more land. We had to ensure everybody understood that once you settle a land claim, that's the land you're going to get. Self-government is not to provide more land but to take over programs and services. Certainly some of the Aboriginal governments feel that it's all their land and it's all their water.

So through the intergovernmental council, we're going to work with the Aboriginal governments so we can manage all the lands together. The Aboriginal governments will have their land, and as the Government of the Northwest Territories, we will have the land that we're managing. We're going to work together. We're going to have land use plans that will guide how we all use the land responsibly and sustainably. That's how we see it working.

We looked at a number of different versions. Would we have a European Union model, for example, or a Council of the Federation model? With the Aboriginal governments, we all agreed that we would have this intergovernmental council that would deal with land and management issues.

Senator Seidman: Congratulations, premier. As promised, I'd like to ask you the same question that I asked Minister Valcourt. We have maybe three months plus a couple weeks left before April 1, and I'd like to know what remains in the final stages of negotiations to complete the agreement process and the devolution. Who are the players in these last stages? Are there any outstanding issues that you're concerned about?

Mr. McLeod: Thank you. That's a very important question for us.

We've been planning for devolution for a long time, so we've been negotiating this agreement for over 12 years. Over the past two years, we've been getting ready for a transfer date of April 1, 2014. When I first met with the Prime Minister after I became premier, we said that we were here to talk about devolution. He said, oh yes, that it would happen by 2015. We said we couldn't wait until 2015. He asked us why. Because by 2015 we will get caught in the elections. The federal government is planning an election in October 2015. We're bound by current legislation to have an election in October 2015, so if we leave it to that date it's going to get caught up in elections. We, as a government, pushed really hard to have it occur on April 1, 2014.

Le sénateur Wallace : Monsieur le premier ministre, pourriez-vous nous en dire plus sur les conseils intergouvernementaux dont font partie, dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement et les gouvernements autochtones? Comment fonctionnent-ils? Quels sont leurs pouvoirs et leur autorité? Est-ce un autre ordre de gouvernement ou est-ce vraiment un organisme consultatif?

M. McLeod : Après la fin de toutes les négociations sur les revendications territoriales, sur l'autonomie, une certaine confusion subsistait chez les gouvernements autochtones. Certains estimaient qu'ils obtiendraient autant de terres qu'ils en revendiquaient et que, une fois l'autonomie acquise, ils en obtiendraient davantage. Il a bien fallu leur faire comprendre à tous qu'une fois une revendication réglée, ils n'obtiendraient pas plus de terres. L'autonomie ne vise pas à procurer plus de terres, mais à prendre en charge les programmes et les services. Certains gouvernements autochtones estiment certainement que les terres et les eaux leur appartiennent à eux en totalité.

Donc, par l'entremise du conseil intergouvernemental, nous collaborerons avec eux pour aménager ensemble toutes les terres. Ils auront leurs terres, tout comme le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest disposera des terres qui restent. Nous établirons des plans concertés d'utilisation du sol qui nous orienteront dans son utilisation responsable et durable. Voilà ce qu'est pour nous ce mécanisme.

Nous avons envisagé un certain nombre de modèles. Est-ce que ce serait l'Union européenne, par exemple, ou un conseil de la fédération? Les gouvernements autochtones et nous avons convenu d'instituer le conseil intergouvernemental pour s'occuper des terres et de l'aménagement.

La sénatrice Seidman : Toutes mes félicitations, monsieur le premier ministre. Comme promis, je vous pose la même question qu'à M. le ministre Valcourt. Il reste trois mois et quelques semaines avant le 1^{er} avril, et je voudrais savoir ce qui reste à négocier pour parachever l'entente et le transfert de responsabilités. Qui sont les joueurs au cours des dernières étapes? Reste-t-il à régler des problèmes qui vous préoccupent?

M. McLeod : Merci. C'est une question qui, pour nous, est très importante.

Nous planifions le transfert de responsabilités depuis longtemps. Nous négocions cette entente depuis plus de 12 ans. Depuis deux ans, nous nous préparons au transfert le 1^{er} avril 2014. Quand, après mon élection, j'ai rencontré pour la première fois le premier ministre, nous avons dit que c'était pour discuter du transfert de responsabilités. Il m'a dit que cela arriverait d'ici 2015. Nous avons répondu que nous ne pouvions pas attendre si longtemps. Il nous a demandé pourquoi. Parce que, d'ici là, nous serons en campagne électorale. Le gouvernement fédéral prévoit des élections en octobre 2015. La loi en vigueur nous oblige à tenir des élections le même mois, de sorte que si c'était là le délai, nous nous retrouverions au beau milieu des élections. Notre gouvernement a vraiment insisté pour que le transfert ait lieu le 1^{er} avril 2014.

When he agreed, we started getting ready for a seamless transition. We've done a lot of work already. We've designed our organization. Our organization is approved. We've negotiated with our unions to have a process for the transfer of 275 employees. We also had to get ready to mirror all of the federal legislation. There are 27 acts and regulations that we have to pass through our legislative assembly, and obviously it's very critical for Bill C-15 to pass through the federal system. We need to have our offices ready. We must have a place for all of the new staff to start on April 1. We still have to capture all the information. The IT we take over from the federal government has to be compatible with our systems.

We also have to give comfort to industry that we're going to be ready to go on April 1, so we've created a Mineral Development Strategy and an Economic Opportunities Strategy. We've also been reaching out to industry, meeting with them and working with the Aboriginal governments who have been our partners every step of the way. They've been involved with implementation.

We're already going out to competition for the staff positions that are vacant. We worked out it with the Government of Canada, who has to keep operating until April 1, that if they're going to hire any casual staff, then we hire them or we will hire them on that date. We're planning to be ready to go on April 1.

Senator Seidman: Thank you very much, and the very best of luck for April 1.

The Deputy Chair: It's just a little past 10:00 and you made the commitment to 10:00. If you have a moment, I'd like to ask a question, Mr. Premier.

I'm interested in the capacity of your government to undertake, for example, environmental reviews. That's a huge and new responsibility, as I understand. I wonder if you can give us some sense of the capacity you have to do that and your confidence that you can fulfill that obligation.

Mr. McLeod: We'll have the capacity to do it. I'll ask the minister responsible for the environment to respond to that.

Michael Miltenberger, Minister of Environment and Natural Resources, Government of the Northwest Territories: Thank you, Mr. Chair. We already have a system that's going to continue to operate. On oil and gas, we're going to become our own regulator. We're going to work out arrangements for technical support with the NEB. We're looking for possible assistance from Alberta. We're going to continue, as we transform the regulatory system, to work with the existing land and water boards. We don't intend to miss a step. We will be ready. We'll be more timely.

Après qu'il a acquiescé, nous avons commencé à nous préparer à une transition en douceur. Nous avons déjà abattu beaucoup de travail. L'organisation, que nous avons conçue, est approuvée. Nous avons négocié avec nos syndicats un processus de transfert de 275 employés. Nous avons également dû nous préparer à nous doter de lois calquées sur toutes les lois fédérales. Notre assemblée législative doit adopter 27 lois et règlements et, manifestement, l'adoption du projet de loi C-15 par le Parlement fédéral est indispensable. Nos bureaux doivent être prêts. Il faut des locaux pour que tout le nouveau personnel puisse commencer à travailler le 1^{er} avril. Il nous reste encore toute l'information à saisir. Les technologies de l'information dont nous héritons du gouvernement fédéral doivent être compatibles avec nos systèmes.

Nous devons rassurer l'industrie en lui promettant d'être prêts à fonctionner le 1^{er} avril. C'est pourquoi nous avons élaboré une stratégie de développement minéral et une stratégie de développement des possibilités économiques. Nous sommes aussi allés rencontrer les représentants de l'industrie et nous avons collaboré à toutes les étapes avec les gouvernements autochtones. Ils ont participé à la mise en œuvre.

Nous avons déjà lancé un concours pour pourvoir les postes vacants. Nous avons prévu, avec l'administration fédérale, qui doit rester en poste jusqu'au 1^{er} avril, que si, entre-temps, elle embauche des employés occasionnels, ils deviendront nos employés à cette date. Nous nous préparons à prendre la relève le 1^{er} avril.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup et je vous souhaite la meilleure chance possible pour le 1^{er} avril.

Le vice-président : Il est à peine plus de 10 heures. Le temps que vous avez promis de nous accorder est maintenant écoulé. Si vous avez un moment, je voudrais vous poser une question, monsieur le premier ministre.

J'aimerais avoir une idée de la capacité de votre gouvernement d'entreprendre, par exemple, des évaluations environnementales. C'est une responsabilité nouvelle et immense, je pense. Pouvez-vous nous donner une idée des capacités de votre gouvernement à cet égard et de votre confiance de pouvoir vous acquitter de cette obligation.

M. McLeod : Nous aurons la capacité de nous en acquitter. Je cède la parole au ministre de l'Environnement pour vous répondre.

Michael Miltenberger, ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : Merci, monsieur le président. Notre système, déjà en place, continuera de fonctionner. En ce qui concerne le pétrole et le gaz, nous allons promulguer nos propres règlements. Nous concluons des ententes de soutien technique avec l'Office national de l'énergie. L'Alberta pourrait nous fournir de l'aide. Nous allons continuer de collaborer avec les offices des terres et des eaux actuels, à mesure que nous transformerons le régime réglementaire. Nous ne brûlerons pas les étapes, mais nous serons prêts. Tout arrivera en temps opportun.

As the premier indicated, the whole key to this operation is that there's going to be less of a long distance relationship role from Ottawa many thousands of kilometres away to decision making in the North, in Yellowknife, in the regions and communities. We anticipate there's going to be a general improvement in the timeliness and the ability to respond and reassure industry.

The Deputy Chair: Thank you. I'm going to close the meeting by saying a couple of things and then making what will be perhaps an unorthodox but important request.

First of all, I'd like to commend both of you on the conciseness of your answers. You are model witnesses. We should send a tape to all witnesses because it was very good. I appreciate that greatly.

Mr. Premier, we thank you and both of your associates very much for being here. It has been very informative and exceptionally helpful.

The unorthodox request is that while this may not be a meeting of the Fathers of Confederation, it could be construed as a meeting of the extended family of devolution. I wonder if we might crowd around behind you and get a picture to commemorate you being here at this time. Would that be all right?

I'm going to adjourn the meeting before I do that. If you stay there, we'll get people to move around you and get a picture. Thank you very much.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, December 12, 2013

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:02 a.m. to study the subject-matter of Bill C-15, An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the Mackenzie Valley Resource Management Act, other Acts and certain orders and regulations.

Senator Grant Mitchell (*Deputy Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Grant Mitchell. I represent the province of Alberta in the Senate and I am the deputy chair of this committee.

Senator Richard Neufeld, the chair, regrets that he was unable to attend today's meeting.

Comme l'a dit le premier ministre, la raison d'être de cette opération est de rapprocher le centre de décision des régions et des collectivités, de le placer dans le Nord, à Yellowknife, alors qu'il se trouve à Ottawa, à plusieurs milliers de kilomètres. Nous prévoyons une amélioration générale de l'opportunité des mesures et de la capacité de répondre à l'industrie et de la rassurer.

Le vice-président : Merci. Je vais clore la séance par quelques remarques et par une requête peut-être peu orthodoxe, mais importante.

D'abord, je tiens à vous féliciter pour la concision de vos réponses. Vous êtes des témoins modèles. Nous devrions faire parvenir l'enregistrement de vos excellents témoignages à tous les témoins éventuels. Je l'apprécie énormément.

Monsieur le premier ministre, nous vous remercions beaucoup, vous et vos adjoints, d'être venus. Vos témoignages ont été extrêmement instructifs et exceptionnellement utiles.

Ma demande peu orthodoxe est la suivante : cette séance n'est peut-être pas une réunion des Pères de la Confédération, mais on pourrait la considérer comme une réunion de famille étendue sur le transfert des responsabilités. Seriez-vous d'accord pour qu'on tire une photo de notre groupe autour de vous, pour commémorer votre passage ici, aujourd'hui?

Ne bougez pas, nous irons vous rejoindre pour cela. Merci beaucoup. Mais, avant, je lève la séance.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 12 décembre 2013

Le Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 2, pour étudier la teneur du projet de loi C-15, Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en œuvre certaines dispositions de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant ou abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, d'autres lois et certains décrets et règlements

Le sénateur Grant Mitchell (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le vice-président : Bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je suis Grant Mitchell. Je représente la province de l'Alberta au Sénat et je suis vice-président de ce comité.

Le président du comité, le sénateur Richard Neufeld, regrette de n'avoir pas pu assister à la réunion d'aujourd'hui.

I would like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room, and viewers all across the country who are watching on television.

[*English*]

I want to welcome everyone here, members of the public who are in the room and members of the public, in particular, who are watching on television. I also want to welcome our witnesses, whom I'm going to introduce in a minute.

Today is our second meeting on our pre-budget study hearings of Bill C-15, the Northwest Territories devolution act, which was introduced in the House of Commons on December 3, 2013.

On Thursday of last week, we heard from the Honourable Bernard Valcourt, Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development, and his officials. I'm pleased to welcome back today a few of those officials, and thank them very much for their patience due to the cancellation of the Tuesday evening meeting — when they were originally scheduled — due to an extended workload in the Senate chamber. We sat late that evening.

Thank you very much for being with us today.

Before I introduce our witnesses, I would like to introduce the members of the committee and supporting officials around the table. As I said, I'm Grant Mitchell from Alberta. This is Sam Banks, with the Library of Parliament, and Lynn Gordon, our clerk. I will ask Senator Seidman to commence with the introduction of senators.

Senator Seidman: Thank you, chair. Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut. Good morning.

Senator Wallace: Good morning. John Wallace from New Brunswick.

Senator Black: Good morning. Doug Black from Alberta.

Senator Massicotte: Good morning. Paul Massicotte from Quebec.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Good morning. I am Pierrette Ringuette from New Brunswick.

Senator Boisvenu: Good morning. Pierre-Hugues Boisvenu from Sherbrooke, Quebec.

[*English*]

Senator Frum: Linda Frum, Ontario.

Senator MacDonald: Michael MacDonald, Nova Scotia.

Je souhaite la bienvenue aux sénateurs, aux membres du public qui sont dans la salle ainsi qu'à nos téléspectateurs de tout le pays.

[*Traduction*]

J'aimerais souhaiter la bienvenue à tout le monde, aux membres du public qui sont dans la pièce et aux membres du public qui nous regardent à la télévision. J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue à nos témoins; je vais les présenter dans quelques instants.

Aujourd'hui, il s'agit de notre deuxième réunion d'audience prébudgétaire sur l'étude du projet de loi C-15, Loi sur le transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest, qui a été présenté à la Chambre des communes le 3 décembre 2013.

Jeudi dernier, nous avons entendu l'honorable Bernard Valcourt, ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien, et ses fonctionnaires. Je suis heureux d'accueillir aujourd'hui certains de ces fonctionnaires qui sont de retour, et j'aimerais les remercier de leur patience, car la réunion de mardi soir dernier — au cours de laquelle ils étaient censés comparaître — a été annulée, en raison de la prolongation des travaux au Sénat. Nous avons siégé tard ce soir-là.

Merci beaucoup d'être avec nous aujourd'hui.

Avant de présenter nos témoins, j'aimerais présenter les membres du comité et les fonctionnaires accompagnateurs. Comme je l'ai dit, je suis Grant Mitchell, de l'Alberta. Voici Sam Banks, de la Bibliothèque du Parlement, et Lynn Gordon, notre greffière. J'aimerais que la sénatrice Seidman ouvre les présentations des sénateurs.

La sénatrice Seidman : Merci, monsieur le président. Je suis Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

Le sénateur Patterson : Je suis Dennis Patterson, du Nunavut. Bonjour.

Le sénateur Wallace : Bonjour. Je suis John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Black : Bonjour. Je suis Doug Black, de l'Alberta.

Le sénateur Massicotte : Bonjour. Je suis Paul Massicotte, du Québec.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Bon matin. Pierrette Ringuette, Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Boisvenu : Bonjour. Pierre-Hugues Boisvenu, Sherbrooke, Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Frum : Je suis Linda Frum, de l'Ontario.

Le sénateur MacDonald : Je suis Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

The Deputy Chair: Thank you very much. I will introduce our witnesses: Wayne Walsh, Director, Northwest Devolution Negotiations; and Tara Shannon, Director, Resource Policy and Programs Directorate. Both are from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, as is, for the first time on this subject, Alison Lobsinger, Manager, Legislation and Policy.

They're joined today, from the Department of Justice, by Tom Isaac, Senior Counsel, Negotiations, Northern Affairs and Federal Interlocutor.

Before we started officially, I was mentioning that these witnesses have practically become official members of the committee because we have been imposing upon their expertise, patience and good nature for a number of times. The reason we specifically called them back is that several weeks ago a very detailed briefing was provided for certain officials by most of these witnesses, which was excellent and very informative. We thought it would be very useful and helpful for the committee as a whole to hear, because this is a very technical piece of legislation, quite apart from its profound importance to the development and evolution of this country and, really, its evolution as a nation.

We are going to depart from our general, traditional approach, which is kind of a 10-minute presentation, to give these witnesses a little bit more time to present in more detail. We have a deck — I think each of you will have — that may help us follow along.

But I will pass it over to Mr. Walsh. Are you going to head this up? Thank you very much.

Wayne Walsh, Director, Northwest Devolution Negotiations, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: Thank you very much, Mr. Chair. It's a pleasure to be with you here today. As you can tell from the people in the gallery, we're supported by a fairly large contingent of officials from the Department of Aboriginal Affairs who have worked extremely hard in supporting this, putting together the legislative package that you see before you. I just want to acknowledge that contribution. You can tell by the turnout this morning that they're very proud of their work, as we all are.

A special note: Also with us to support us today is the Chief Federal Negotiator who helped us negotiate the agreement, Mr. Dominique; he's in the gallery today to support us. I just want to take some time to recognize that.

The Deputy Chair: Can he identify himself? Thank you very much.

Le vice-président : Merci beaucoup. Je vais présenter nos témoins. Nous accueillons Wayne Walsh, directeur, Négociation et dévolution Territoires du Nord-Ouest, et Tara Shannon, directrice, Direction des politiques en matière de ressources et de programmes. Ils viennent tous les deux d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, tout comme Alison Lobsinger, gestionnaire, Législation et Politiques, qui comparait pour la première fois sur le sujet.

Nous accueillons également Tom Isaac, avocat-conseil principal, Négociations, Affaires du Nord et interlocuteur fédéral, ministère de la Justice.

Avant le début de la réunion, j'ai mentionné que ces témoins étaient pratiquement devenus des membres officiels du comité, car nous avons fait appel à leur patience, à leur expertise et à leur bonne volonté à de nombreuses reprises. Nous les avons rappelés aujourd'hui, car il y a quelques semaines, la plupart d'entre eux ont donné une séance d'information très détaillée à quelques fonctionnaires. Cette séance était excellente et très informative. Nous pensons que ces informations pourraient être très utiles aux membres du comité, car il s'agit d'un projet de loi très technique qui se distingue par son importance en ce qui concerne le développement et l'évolution de notre pays et son évolution en tant que nation.

Nous allons nous éloigner un peu de notre approche traditionnelle qui consiste à entendre des exposés de 10 minutes, afin de donner aux témoins un peu plus de temps pour entrer dans les détails. Nous avons un document — je crois que vous l'avez tous — sur lequel nous pouvons suivre la présentation.

Je vais maintenant donner la parole à M. Walsh. Allez-vous ouvrir le bal? Merci beaucoup.

Wayne Walsh, directeur, Négociation et dévolution Territoires du Nord-Ouest, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui. Comme vous pouvez le constater par le nombre de personnes dans la tribune, nous sommes appuyés par une délégation assez importante de fonctionnaires du ministère des Affaires autochtones qui ont travaillé d'arrache-pied pour appuyer ce projet et rédiger le document législatif que vous avez devant vous. Je voulais simplement reconnaître leur contribution. Vous pouvez voir par le taux de participation qu'ils sont très fiers de leur travail, et nous le sommes tous.

J'aimerais aussi souligner la présence du négociateur en chef du gouvernement fédéral, M. Dominique, qui nous a aidés à négocier l'entente; il est dans la tribune aujourd'hui pour nous offrir son soutien. Je voulais seulement prendre le temps de signaler sa présence.

Le vice-président : Peut-il s'identifier? Merci beaucoup.

Mr. Walsh: The legislative package before you is a combination of many years — in fact, some would say many decades — of work to lead towards the transfer of provincial-type responsibilities from the Government of Canada to the Government of the Northwest Territories.

Devolution is not new; it has taken place over a long period of time. We have entered into devolution-type arrangements with the Government of the Northwest Territories on other provincial-type matters before, such as education, health, social services, transportation and forestry. The transfer of lands, administration and control of lands and resources, and rights with respect to water are the last major provincial-type responsibilities that we are undertaking with the Government of the Northwest Territories.

As you note, the efforts of approximately 13 years of negotiations with this round of transfer culminated with the signing of a final agreement on June 25, 2013, in Inuvik with the Government of the Northwest Territories and our five Aboriginal partners to the devolution agreement: the Inuvialuit Regional Corporation, the Northwest Territory Métis Nation, the Sahtu Secretariat Incorporated, the Gwich'in Tribal Council and the Tlicho Government.

[Translation]

The Government of Canada's legislative proposal will bring the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement into effect.

[English]

Turning to the overall objective of the bill, Bill C-15 is broken down into four parts. The first part deals with amendments to the Northwest Territories Act. That part of the bill is, for the most part, the enabling legislation that allows us to implement the devolution agreement.

Parts 2, 3 and 4 deal largely with regulatory improvement initiatives, but it is important to note there are aspects within those parts that are also important for the implementation of devolution. We can get into those specifics in our discussions today.

The key element of the proposal, from a devolution perspective, is to expand law-making powers of the legislative assembly to now include their ability to pass laws with respect to onshore public lands, inland waters and non-renewable natural resources.

M. Walsh : Le document législatif devant vous est le fruit de nombreuses années — en fait, certaines personnes diraient de plusieurs décennies — de travaux qui mènent au transfert de responsabilités de type provincial du gouvernement du Canada au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Le transfert des responsabilités n'a rien de nouveau; il se déroule depuis longtemps. Nous avons conclu des ententes du type de celle du transfert des responsabilités avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sur d'autres affaires de compétence provinciale auparavant, notamment l'éducation, la santé, les services sociaux, les transports et les forêts. Le transfert des terres, la gestion et le contrôle des terres et des ressources, et les droits relatifs à l'eau sont les dernières responsabilités majeures de type provincial que nous assumons avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Comme vous pouvez le constater, les efforts déployés pendant 13 années de négociation sur cette série de transferts ont porté leurs fruits lors de la signature d'une entente définitive le 25 juin 2013, à Inuvik, avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et nos cinq partenaires autochtones dans l'entente de transfert des responsabilités, c'est-à-dire la Société régionale inuvialuit, la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest, le Secrétariat du Sahtu, le Conseil tribal des Gwich'in et le gouvernement Tlicho.

[Français]

La proposition législative du gouvernement du Canada permettra de mettre en œuvre l'entente définitive sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest.

[Traduction]

En ce qui concerne l'objectif général du projet de loi, le projet de loi C-15 est divisé en quatre parties. La première partie concerne les modifications apportées à la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest. Cette partie du projet de loi est, en grande partie, la loi habilitante qui nous autorise à mettre en œuvre l'entente sur le transfert des responsabilités.

Les parties 2, 3 et 4 concernent surtout les initiatives d'amélioration de la réglementation, mais il est important de souligner qu'il y a des éléments dans ces parties qui sont également importants pour la mise en œuvre de l'entente sur le transfert des responsabilités. Nous pourrions les approfondir aujourd'hui.

L'élément principal de la proposition, du point de vue du transfert des responsabilités, vise à augmenter les pouvoirs législatifs de l'Assemblée législative pour lui donner le pouvoir d'adopter des lois sur les terres publiques infracôtières, les eaux intérieures et les ressources naturelles non renouvelables.

There are some exceptions, and we can speak to that around federal lands. We are retaining some responsibilities, but those are very specific cases. The bill also confirms the onshore public lands and inland waters that will be subject to the commissioner's administration and control.

The act also outlines a repeal or renders inapplicable a number of various federal laws. These laws will be mirrored by the Legislative Assembly of the Northwest Territories. That's a key element that was negotiated in the devolution agreement.

Another key aspect of it is an amendment to the federal petroleum resources legislation that will provide for the unitization of petroleum resources straddling the Inuvialuit Settlement Region inshore, offshore. This is a unique component of the NWT devolution agreement, given the unique circumstances in the Mackenzie Delta.

Finally, like we did in the Yukon devolution exercise, we have taken this opportunity to modernize aspects of the Northwest Territories Act to reflect current governance structures and practices and to replace outdated terms, clarifying powers of the commissioner and the legislative assembly.

Before I go on, I think this might be a good opportunity to speak a little bit about the consultation engagement that we have had in devolution with various Aboriginal governments and First Nation communities throughout this exercise.

We have been engaged in devolution on this transfer since approximately 2000. At that time, the Aboriginal groups in the Northwest Territories were represented by the Aboriginal Summit. They were active participants in the negotiations. It was more or less a tripartite approach to the negotiations.

The Aboriginal Summit disbanded in 2005, and subsequent to that, various Aboriginal groups participated either on their own or through formal consultations.

After signing the agreement in principle in January 2011, we developed and undertook a three-phase consultation approach. The first phase took place during the negotiations of the final agreement, where we engaged with 24 different Aboriginal organizations and First Nations communities to seek their views and any concerns that they may have with respect to devolution.

That phase was key because as you are well aware, consultation comes also with a responsibility to accommodate where First Nation concerns are raised, particularly with their rights. We wanted to be sure that we were in a position to modify our approach in the negotiations if those concerns were raised. The first phase took place during the spring of 2012.

Il y a quelques exceptions, et nous pouvons parler des terres fédérales. Nous conservons certaines responsabilités, mais il s'agit de cas très précis. Le projet de loi confirme également les terres publiques infracôtières et les eaux intérieures qui seront assujetties à la gestion et au contrôle du commissaire.

La loi abroge ou rend inapplicable diverses lois fédérales. Ces lois fédérales abrogées seront reprises dans des lois territoriales pour assurer la gestion continue des ressources. Il s'agit d'un élément clé qui a été négocié dans l'entente sur le transfert des responsabilités.

Un autre élément important est une modification à la législation fédérale sur les hydrocarbures pour permettre le regroupement des ressources pétrolières qui chevauchent des terres infracôtières et extracôtières dans la région désignée des Inuvialuits. Il s'agit d'un élément unique à l'entente sur le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest, étant donné les circonstances particulières du Delta du Mackenzie.

Enfin, comme nous l'avons fait dans le projet de transfert des responsabilités au Yukon, nous avons profité de l'occasion pour moderniser certains éléments de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest pour refléter les structures de gouvernance et les pratiques actuelles et pour remplacer certains mots désuets, et clarifier les pouvoirs du commissaire et de l'Assemblée législative.

Avant de continuer, je crois qu'il s'agit d'une bonne occasion de parler un peu des consultations que nous avons menées avec divers gouvernements autochtones et collectivités des Premières Nations dans le cadre du processus de transfert des responsabilités.

Nous travaillons au transfert de ces responsabilités depuis environ l'an 2000. À l'époque, les groupes autochtones des Territoires du Nord-Ouest étaient représentés par le Sommet des Autochtones. Ses membres participaient activement aux négociations. Il s'agissait plus ou moins d'une approche tripartite par rapport aux négociations.

Le Sommet des Autochtones a été dissout en 2005, et ensuite, différents groupes autochtones ont participé soit à leur propre compte, soit par l'entremise de consultations officielles.

Après avoir signé l'entente de principe en janvier 2011, nous avons mis au point et lancé une approche de consultation en trois étapes. La première étape s'est déroulée pendant les négociations sur l'entente définitive, où nous avons discuté avec 24 différents organismes autochtones et collectivités des Premières Nations pour obtenir leur avis et connaître leurs préoccupations à l'égard du transfert des responsabilités.

Cette étape était très importante, car comme vous le savez, les consultations font aussi partie de l'obligation de prendre des mesures d'adaptation lorsque les Premières Nations soulèvent des inquiétudes, surtout en ce qui concerne leurs droits. Nous voulions veiller à être en mesure de modifier notre approche dans le cadre des négociations si ces inquiétudes étaient soulevées. La première étape s'est déroulée au printemps 2012.

The second phase occurred following the announcement by Minister Valcourt and the Prime Minister that the negotiators had reached consensus in March 2013. That's when we finally released the final draft agreement and went out and consulted with those same groups to ensure that nothing in the agreement prejudiced First Nations' rights or interests.

Finally, we did consult this fall, prior to the tabling of the legislation, to ensure that the legislation itself didn't adversely impact Aboriginal rights or title.

I would say overall that some significant measures are included in the agreement, and I would be happy to discuss those that come as a direct result of our consultations throughout the devolution agreement.

Before I turn it over to my colleague, I would just like to point out, and I mentioned earlier, that Parts 2 to 4 also have some significant considerations with respect to implementing the agreement.

Another one of the big objectives, however, is to ensure that we are devolving a modern, efficient and effective regulatory system to the Government of the Northwest Territories, and so we are using this opportunity. Ms. Shannon will go into detail on some of the measures that are being proposed in this bill.

Perhaps, after Ms. Shannon completes her opening remarks, we have a bill at a glance and I would like to walk members through what the different parts are. We will make this document available to the members after.

[*Translation*]

Tara Shannon, Director, Resource Policy and Programs Directorate, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: Thank you. I am pleased to appear before you today. I will provide you with an overview of Parts 2 to 4 of the bill.

[*English*]

As my colleague just identified, regulatory improvement has long been identified as a precondition for long-term growth in the North and a more stable and attractive investment climate from which all northerners can benefit.

The regulatory improvement initiatives in this bill are grounded in a fairly robust history of recommendations and reports, starting with the Auditor General of Canada report recommendations in 2005 and moving into a tripartite working group between Canada, the Government of the Northwest Territories and First Nations in the Northwest Territories, called the joint evaluation project.

La deuxième étape a débuté lorsque le ministre Valcourt et le premier ministre ont annoncé que les négociateurs avaient atteint un consensus en mars 2013. Nous avons finalement publié la version définitive de l'entente à ce moment-là, et nous avons consulté les mêmes groupes pour veiller à ce qu'aucune partie de l'entente ne nuise aux droits ou aux intérêts des Premières Nations.

Enfin, cet automne, avant le dépôt du projet de loi, nous avons mené d'autres consultations pour veiller à ce que le projet de loi n'ait pas de répercussions négatives sur les droits ou les titres des Autochtones.

Dans l'ensemble, je dirais que certaines mesures importantes ont été prises dans l'entente, et je serais heureux de parler de celles qui sont le résultat direct de nos consultations dans le cadre de l'entente sur le transfert des responsabilités.

Avant de donner la parole à ma collègue, j'aimerais souligner, et je l'ai mentionné plus tôt, que les parties 2 à 4 présentent aussi des points importants sur la mise en œuvre de l'entente.

J'aimerais aussi ajouter qu'un autre objectif principal est de veiller à ce que nous transférions un régime de réglementation moderne, efficace et efficient au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. C'est pourquoi nous saisissons cette occasion. Mme Shannon vous donnera des détails sur certaines des mesures proposées dans le projet de loi.

Après l'exposé de Mme Shannon, nous pourrions peut-être faire un survol du projet de loi et je pourrai expliquer aux députés les différentes parties. Nous distribuerons ensuite ce document aux députés.

[*Français*]

Tara Shannon, directrice, Politiques en matière de ressource et de programmes, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Je vous remercie. Je suis heureuse de comparaître devant votre comité aujourd'hui. Je vais vous donner un aperçu des parties 2 à 4 de ce projet de loi.

[*Traduction*]

Comme mon collègue vient de le mentionner, l'amélioration de la réglementation est reconnue depuis longtemps comme étant une condition préalable à la croissance à long terme dans le Nord et à un climat propice aux investissements plus stables dont tous les habitants du Nord pourraient profiter.

Les initiatives d'amélioration de la réglementation contenues dans le projet de loi se fondent sur une longue série de recommandations et de rapports, en commençant par les recommandations du rapport de 2005 de la vérificatrice générale du Canada jusqu'au groupe de travail tripartite formé du Canada, du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et des Premières Nations des Territoires du Nord-Ouest, qu'on a appelé le projet d'évaluation conjointe.

Neil McCrank's 2008 report, *Road To Improvement*, actually recommended restructuring of the land and water boards in the Mackenzie Valley, which you will see in the bill in front of you today.

This was followed by the announcement of the government's action plan in 2010 and the expansion of that plan again in 2012, to align with changes that were made south of 60 under the Canadian Environmental Assessment Act insofar as possible while respecting land claim obligations.

In 2010, the Government of Canada appointed the Chief Federal Negotiator, John Pollard, to work with First Nations in the Northwest Territories and transboundary groups in particular as well as industry and government on restructuring of the land and water boards in the Mackenzie Valley.

The action plan has four objectives: making reviews of developments more predictable and timely, reducing duplication in the review process, strengthening environmental protection and achieving meaningful Aboriginal consultation.

A key component of the action plan was actually approved by Parliament last June, Bill C-47, the Northern Jobs and Growth Act, which included the creation of the Nunavut Planning and Project Assessment Act, the Northwest Territories Surface Rights Board Act and some amendments to the Yukon Surface Rights Board Act.

This bill in front of us today, the regulatory improvement components, is the next phase of the action plan.

I will say that there are shared themes across Parts 2 to 4, and I can provide details of the specific elements once I get to the final part of the bill, which is proposed amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act.

I would like to highlight that the proposed amendments do not change the existing environmental assessment or water licensing process in the Northwest Territories.

Part 2 of the bill deals with the Territorial Lands Act. Upon devolution, the scope of this legislation will be limited to federal lands. The proposed amendments to this act focus on two components, one on enhancing environmental protection through increased and modernized fines and the introduction of an administrative monetary penalty regime. That is a civil regime.

Le rapport de Neil McCrank intitulé *La voie de l'amélioration* de 2008 recommande la restructuration des offices des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, et vous pourrez le voir dans le projet de loi dont vous êtes saisis aujourd'hui.

Cela a été suivi par l'annonce du plan d'action du gouvernement, en 2010, et par l'élargissement de ce plan en 2012, afin d'harmoniser cela avec les changements qui étaient apportés au sud du 60^e parallèle dans le cadre de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale tout en respectant, dans la mesure du possible, les obligations découlant des revendications territoriales.

En 2010, le gouvernement du Canada a nommé le négociateur en chef du gouvernement fédéral, John Pollard, pour travailler avec les Premières Nations des Territoires du Nord-Ouest et surtout avec les groupes ayant des intérêts transfrontaliers, ainsi qu'avec l'industrie et le gouvernement sur la restructuration des offices des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie.

Le plan d'action a quatre objectifs : rendre les examens de projets de développement plus prévisibles et plus rapides, réduire le chevauchement au cours du processus d'examen, renforcer la protection de l'environnement et mener des consultations approfondies auprès des Autochtones.

Un élément clé du plan d'action a été approuvé par le Parlement en juin dernier, et il s'agit du projet de loi C-47, Loi sur l'emploi et la croissance dans le Nord, qui comprenait la création de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut, de la Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest et quelques modifications à la Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon.

Le projet de loi dont nous sommes saisis, c'est-à-dire les éléments d'amélioration de la réglementation, constitue la prochaine étape du plan d'action.

J'aimerais préciser que certains thèmes reviennent à quelques reprises dans les parties 2 à 4, et je pourrai vous fournir des détails sur ces éléments particuliers lorsque j'arriverai à la dernière partie du projet de loi, car elle concerne les modifications proposées à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

J'aimerais souligner que les modifications proposées ne changent pas le processus d'évaluation environnementale existant ou le processus de délivrance de permis d'utilisation des eaux dans les Territoires du Nord-Ouest.

La partie 2 du projet de loi concerne la Loi sur les terres territoriales. Après le transfert des responsabilités, la portée de cette loi sera limitée aux terres fédérales. Les modifications proposées à cette loi se concentrent sur deux éléments, c'est-à-dire l'amélioration de la protection environnementale par l'entremise d'amendes modernisées et augmentées et l'introduction d'un régime de sanctions administratives pécuniaires. Il s'agit d'un régime civil.

This act would come into force upon Royal Assent. However, the administrative monetary penalty regime would be operational only once regulations are in place.

Part 3 of the bill deals with the Northwest Territories Waters Act. This act will be repealed by Canada and mirrored by the Government of the Northwest Territories upon devolution, and large components of the act will be imported in the Mackenzie Valley Resource Management Act to enable the continued issuance of water licences on federal lands post-devolution.

With the Northwest Territories Waters Act, our focus is on introducing beginning-to-end time limits on water licences; regulatory burden improvements, such as life-of-project water licences; regulation-making authority for cost recovery and enhanced environmental protections, such as the increase in modernized fines; and an administrative monetary penalty regime.

The existing Northwest Territories Water Board would be renamed following Royal Assent. It would be renamed “the Inuvialuit Water Board,” reflective of its geographic scope in the Mackenzie Valley. The number of members would be reduced from nine to five.

This brings me to the Mackenzie Valley Resource Management Act. The amendments to this act focus on a number of areas — and as I say, these are shared: the introduction, again, of beginning-to-end time limits for environmental assessments; the introduction of an administrative monetary penalty scheme, which would see fines being able to be applied to individuals of up to \$25,000 and organizations up to \$100,000; and the introduction of development certificates, which are documents that would outline the terms and conditions following an environmental assessment that a proponent must follow in order for a project to receive — these development certificates would be subject to administrative monetary penalties.

Increased modified fines: We would increase fines for infractions related to land from \$15,000 for a first offence up to \$100,000 for a second offence. Sorry — \$100,000 for a first offence and up to \$200,000 for a second offence. For water, the fine for a first offence would be up to \$250,000 and for a second or subsequent offence up to \$500,000.

With respect to reducing the regulatory burden, we are also introducing amendments to extend board member terms to address issues of quorum, and when the board is considering a project and a member’s term is set to expire, that member’s term could be extended to allow that member to consider the development.

Cette loi entrera en vigueur à la date de la sanction royale. Toutefois, le régime de sanctions administratives pécuniaires sera mis en œuvre seulement lorsque les règlements entreront en vigueur.

La partie 3 du projet de loi concerne la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest. Cette loi sera abrogée par le Canada et reprise par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest après le transfert des responsabilités, et des parties importantes de la loi seront importées dans la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, afin de permettre la délivrance des permis d’utilisation des eaux sur les terres fédérales après le transfert des responsabilités.

Dans le cadre de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, nous visons surtout à introduire des délais fixes pour les permis d’utilisation des eaux, des améliorations au fardeau réglementaire, par exemple l’adoption de permis d’utilisation des eaux pour la durée du projet; l’établissement d’un pouvoir de réglementation en matière de recouvrement des coûts et des protections améliorées de l’environnement, par exemple l’augmentation des amendes modernisées et un régime de sanctions administratives pécuniaires.

L’Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest sera renommé après la sanction royale. Il s’appellera l’Office inuvialuit des eaux, pour refléter sa portée géographique dans la vallée du Mackenzie. Le nombre de membres sera réduit de neuf à cinq.

Cela m’amène à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Les modifications apportées à cette loi visent plusieurs domaines — et comme je l’ai dit, ils se chevauchent : l’introduction, encore une fois, de délais fixes pour les évaluations environnementales; l’introduction d’un régime de sanctions administratives pécuniaires, qui imposerait des amendes allant jusqu’à 25 000 \$ aux particuliers et jusqu’à 100 000 \$ aux organismes; l’introduction de certificats exécutoires, c’est-à-dire des documents qui décrivent les modalités issues d’une évaluation environnementale qu’un promoteur doit respecter pour qu’un projet reçoive... — ces certificats exécutoires seraient assujettis au régime de sanctions administratives pécuniaires.

De plus, nous augmenterions les amendes pour les infractions liées aux terres à 15 000 \$ pour une première infraction et jusqu’à 100 000 \$ pour une deuxième infraction. Je suis désolée, c’est en fait 100 000 \$ pour une première infraction et jusqu’à 200 000 \$ pour une deuxième infraction. En ce qui concerne l’utilisation des eaux, l’amende dans le cas d’une première infraction pourrait s’élever jusqu’à 250 000 \$, et pour une deuxième infraction ou une infraction subséquente, elle pourrait aller jusqu’à 500 000 \$.

En ce qui concerne la réduction du fardeau réglementaire, nous présentons aussi des modifications pour prolonger le mandat des membres de l’office afin de régler les problèmes de quorum, et lorsque l’office étudie un projet et que le mandat d’un membre est sur le point d’expirer, son mandat pourrait être prolongé pour lui permettre d’étudier le projet de développement.

The Mackenzie Valley Resource Management Act, as you are well aware, also includes a proposal to restructure the four existing boards in the Mackenzie Valley into one Mackenzie Valley Land and Water Board. This board would be an 11-member board. I would like to identify that the mandate of this board would not change following Royal Assent.

I will speak very briefly to consultation. We have consulted on the proposed regulatory improvement amendments since 2010. Mr. John Pollard, the Chief Federal Negotiator, held over 50 meetings with Aboriginal parties, governments and industry stakeholders on the proposal to restructure the Mackenzie Valley Land and Water Board.

We also held discussions on the policy intent with respect to other amendments, such as the proposal to expand the minister's policy direction to all boards under the Mackenzie Valley Resource Management Act, and time limits.

In May of this year, we shared an initial draft of proposed text with Aboriginal parties, industry and other stakeholders, dealing with the restructuring element of the proposal, time limits and policy direction. We followed up with a complete package to share with Aboriginal parties, industry and other stakeholders in August 2013, and we held a consultation session in Yellowknife at the end of September and beginning of October.

As a result of those consultation sessions, we made a number of improvements to the bill to respond to comments received from First Nations, and we can speak to those in our discussion this morning.

I would like to acknowledge that the bill in front of us is quite long, in particular Part 4 of the bill, particular to the Mackenzie Valley Resource Management Act. And there are reasons for that. Various components of that act would come into force at various stages to allow for an orderly transition, in the first instance, to the consolidated water and land board in the Mackenzie Valley, and then for the introduction, for example, of new concepts, such as development certificates and the administrative monetary penalty scheme. Alison Lobsinger could speak to more detail on coming into force, if the committee would like.

With that, I will close my remarks.

The Deputy Chair: Thank you. Mr. Walsh, do you have something else you would like to add?

Mr. Walsh: Not necessarily. I could walk through various parts of the bill, or we can just circulate the documents and we can take questions. We are at the discretion of the committee.

La Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, comme vous le savez, contient aussi une proposition visant à restructurer les quatre offices de la vallée du Mackenzie pour faire un seul Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie. Cet office compterait 11 membres. J'aimerais préciser que le mandat de cet office ne changerait pas après la sanction royale.

Je vais parler brièvement des consultations. Nous menons depuis 2010 des consultations sur les modifications proposées visant l'amélioration de la réglementation. M. John Pollard, le négociateur en chef du gouvernement fédéral, a organisé plus de 50 réunions avec des parties autochtones, des gouvernements et des intervenants de l'industrie au sujet de la proposition de restructuration de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie.

Nous avons aussi organisé des discussions sur l'intention stratégique concernant d'autres modifications, par exemple, la proposition visant à appliquer les instructions du ministre à tous les offices visés par la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, et les délais fixes.

En mai dernier, nous avons présenté une première ébauche aux parties autochtones, à l'industrie et à d'autres intervenants sur la restructuration mentionnée dans la proposition, les délais fixes et les instructions. Nous avons ensuite envoyé un document complet aux parties autochtones, à l'industrie et à d'autres intervenants en août 2013, et nous avons organisé des consultations à Yellowknife à la fin septembre et au début octobre.

À la suite de ces consultations, nous avons apporté plusieurs améliorations au projet de loi pour répondre aux commentaires reçus des Premières Nations, et nous pourrions en parler pendant nos discussions aujourd'hui.

J'aimerais souligner que le projet de loi dont nous sommes saisis est assez long, surtout la partie 4, qui concerne la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, et cela s'explique par plusieurs raisons. Divers éléments du projet de loi seront mis en œuvre à différentes étapes pour faciliter la transition, par exemple, vers la consolidation de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, et ensuite pour faciliter l'introduction de nouvelles notions, notamment les certificats exécutoires et le régime de sanctions administratives pécuniaires. Alison Lobsinger pourrait donner plus de détails sur la mise en œuvre, si les membres du comité le souhaitent.

C'est ce qui termine mon exposé.

Le vice-président : Merci. Monsieur Walsh, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Walsh : Pas nécessairement. Je pourrais expliquer les différentes parties du projet de loi, ou nous pourrions tout simplement distribuer les documents et nous répondrons aux questions. Nous sommes à la disposition du comité.

The Deputy Chair: Could I suggest we do both? Could you circulate the documents and then we will walk through? And maybe while we're doing that, I can ask Ms. Lobsinger to provide the information that was introduced on her behalf by Ms. Shannon.

Alison Lobsinger, Manager, Legislation and Policy, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: As my colleague mentioned, we have a phased coming-into-force approach for the amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act. Specifically, we have a five-phased approach to the coming into force of this component of the bill.

The reason we have taken this approach is, in particular, to bring into effect some of the devolution amendments. As Ms. Shannon mentioned, we're importing the Northwest Territories Waters Act into the MVRMA. That's one element of the coming-into-force approach.

We have also phased the approach to allow for some administrative work we would like to do, in particular related to the restructuring of the land and water boards from the Mackenzie Valley Land and Water Board and its three regional panels to the restructured Mackenzie Valley Land and Water Board, and also for the coming into force of development certificates, which is a new model for the Mackenzie Valley.

As I mentioned, we have five steps to the coming into force of the Mackenzie Valley Resource Management Act. At Royal Assent, a number of regulatory improvement amendments will come into force. In particular, we have the expansion of ministerial policy direction, time limits for environmental assessments, the increase and modification to fines, a public registry for the Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board, and adding the Canadian Nuclear Safety Commission as a designated regulatory agency. That happens at Royal Assent.

For the effective date of devolution, we have coming into force the transition of the text of the Northwest Territories Waters Act into the Mackenzie Valley Resource Management Act. As Ms. Shannon mentioned, that's to allow for the issuance of water licences on federal lands.

At a date following the effective date of devolution — around a year later — we foresee the restructuring of the land and water boards coming into force. At the same time that we have the restructuring of land and water boards coming into force, we would have regional studies, extension of board member terms and a couple of regulation-making authorities coming into force.

Le vice-président : Pourquoi ne ferions-nous pas les deux? Pourriez-vous distribuer les documents et ensuite nous expliquer les différentes parties? Et pendant ce temps, Mme Lobsinger pourrait nous fournir les renseignements qui ont été présentés en son nom par Mme Shannon.

Alison Lobsinger, gestionnaire, Législation et Politiques, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Comme ma collègue l'a mentionné, nous avons adopté une approche de mise en œuvre par étape pour les modifications à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Plus précisément, nous avons une approche en cinq étapes pour l'entrée en vigueur de cet élément du projet de loi.

Nous avons adopté cette approche pour mettre en œuvre certaines des modifications relatives au transfert des responsabilités. Comme Mme Shannon l'a mentionné, nous importons la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest dans la LGRVM. Il s'agit d'un élément de l'approche de mise en œuvre.

Nous avons aussi divisé l'approche en étapes pour nous permettre d'effectuer certaines tâches administratives que nous souhaitons accomplir, surtout en ce qui concerne la restructuration des offices des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie et ses trois formations régionales pour former l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, et aussi en ce qui concerne l'entrée en vigueur des certificats exécutoires, qui constituent un nouveau modèle pour la vallée du Mackenzie.

Comme je l'ai mentionné, il y a cinq étapes dans la mise en œuvre de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Au moment de la sanction royale, plusieurs modifications relatives aux améliorations de la réglementation entreront en vigueur. En particulier, nous avons l'élargissement du pouvoir du ministre de donner des instructions, des délais fixes pour les évaluations environnementales, l'augmentation et la modification des amendes, un registre public pour l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie et l'ajout de la Commission canadienne de sûreté nucléaire en tant qu'organisme de réglementation désigné. Tout cela entrera en vigueur au moment de la sanction royale.

En ce qui concerne la date d'entrée en vigueur du transfert des responsabilités, nous effectuerons la transition du libellé de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest dans la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Comme Mme Shannon l'a mentionné, cela permet la délivrance de permis d'utilisation des eaux sur les terres fédérales.

Après la date d'entrée en vigueur du transfert des responsabilités — c'est-à-dire environ un an plus tard —, nous prévoyons la mise en œuvre de la restructuration de l'office des terres et des eaux. Au même moment, les études régionales, la prolongation du mandat des membres de l'office et quelques pouvoirs de réglementation entreront en vigueur.

On a fourth coming-into-force date, we have development certificates coming into force, as well as the administrative monetary penalty scheme. In particular, this is because development certificates are a new model for the Mackenzie Valley, so we wanted to allow for time to work with the Government of the Northwest Territories with the Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board and within the federal family to implement this model.

Finally, on a fifth coming-into-force date, we have a joint examination project amendment related to inspectors' notice of entry onto First Nations-owned lands. This is to allow for a land claim amendment to allow this amendment to be made to the Mackenzie Valley Resource Management Act.

Just to back up from the coming-into-force approach, as Ms. Shannon mentioned, one of the reasons Part 4 of the bill is as long as it is is because of this coming-into-force approach. With the importation of the Northwest Territories Waters Act text into the MVRMA, there's a lot of technology in the NWT Waters Act related to boards. We had to put that text into the legislation for multiple land and water boards, because devolution and the importation of the waters act would happen before we would see restructuring happening. So we have all of that language written for multiple land and water boards.

Then, when restructuring comes into force at a later date, all of that terminology related to the importation of the waters act then had to be rewritten to allow for one land and water board. So you would notice on your examination of the bill that there's some repetition throughout the text, and that is specifically related to the movement of this text around boards.

As well, all of the text that is currently in the MVRMA around land and water boards was written for multiple land and water boards, and we had to rewrite all of that for one land and water board. So, 50 per cent of Part 4 is around moving the Northwest Territories Waters Act in and rewriting all the language for one board as opposed to multiple boards.

The Deputy Chair: Mr. Isaac, not to put you on the spot, but you've sat through a couple or three of these meetings now, and I'm wondering whether there is anything you would like to add. Or are you here just in case?

Tom Isaac, Senior Counsel, Negotiations, Northern Affairs and Federal Interlocutor, Department of Justice Canada: I'm pretty much here just in case. One of the fundamental aspects of the land and water regulation regime in the Northwest Territories is that it's grounded in land claim agreements. The provisions in the bill of course respect the land claim agreements, and it put parameters

Lors d'une quatrième date, les certificats exécutoires entreront en vigueur, ainsi que le régime de sanctions administratives pécuniaires. C'est surtout parce que les certificats exécutoires représentent un nouveau modèle pour la vallée du Mackenzie, et nous voulions donner au Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest du temps pour travailler avec l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie et avec le gouvernement fédéral pour mettre en œuvre ce modèle.

Enfin, lors d'une cinquième date, nous aurons les modifications au projet d'examen conjoint liées au préavis que l'inspecteur doit donner avant d'accéder aux terres des Premières Nations. Cela permettra de modifier les revendications territoriales pour ensuite modifier la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

Je vais m'éloigner un peu de l'approche de mise en œuvre, car comme Mme Shannon l'a mentionné, cette approche est l'une des raisons pour lesquelles la partie 4 du projet de loi est aussi longue. En ce qui concerne l'importation de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest dans la LGRVM, il faut savoir que la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest contient beaucoup de technologies liées aux offices. Dans le libellé de la loi, nous avons dû tenir compte des différents offices des terres et des eaux, car le transfert des responsabilités et l'importation de la Loi sur les eaux se produiront avant la restructuration. C'est pourquoi le libellé tient compte des différents offices des terres et des eaux.

Ensuite, lorsque la restructuration entrera en vigueur à une date ultérieure, toute la terminologie liée à l'importation de la Loi sur les eaux devra être modifiée pour représenter un seul office des terres et des eaux. Vous pourrez remarquer, pendant votre examen du projet de loi, certaines répétitions dans le libellé; elles sont liées au libellé concernant les offices.

De plus, le libellé actuel de la LGRVM concernant les offices des terres et des eaux a été rédigé pour représenter de multiples offices des terres et des eaux, et nous avons dû le modifier pour représenter un seul office des terres et des eaux. Il s'ensuit que la moitié de la partie 4 concerne l'importation de la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest et la modification du libellé pour représenter un seul office au lieu de plusieurs offices.

Le vice-président : Monsieur Isaac, je ne veux pas vous mettre sur la sellette, mais vous avez assisté à deux ou trois réunions jusqu'à maintenant, et vous souhaitez peut-être ajouter quelque chose. Ou êtes-vous ici juste au cas où on aurait besoin de vous?

Tom Isaac, avocat-conseil principal, Négociations, Affaires du Nord et interlocuteur fédéral, ministère de la Justice Canada : Je suis ici au cas où on aurait besoin de moi. L'une des caractéristiques fondamentales du régime de réglementation des terres et des eaux dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est qu'il est fondé sur les accords sur les revendications territoriales. Les

on what could happen. The land claim regime is a co-management regime; that has been respected, and that was a fundamental aspect of our consultation with Aboriginal groups.

The Deputy Chair: We're waiting for copies of the documents, so perhaps while we're waiting for that we could start with questions, unless you have something else you would like to add.

Senator Black: Welcome again to you all. Let me start off right from the top by thanking all of you, all of the team that is here and obviously the legions of people behind you for this tremendous work. You must be very proud of what you've done because it's important work.

I have three questions, three areas I'm not that clear on.

Could we start with the straddled resources? Mr. Walsh, you talked briefly about that. Could you clarify for me how it works for straddled — presuming there is a resource in a straddled area — in the Beaufort Sea — and should there be a saddled resource between the Territories and Alberta? How would that work, regulatorily?

Mr. Walsh: The first part of your question was actually a subject of negotiation that took quite a bit of time. The agreement spells out that we are transferring administration and control of lands and resources of the onshore. We are retaining jurisdiction, responsibility for the offshore. However, there are unique circumstances in the delta. There should be circumstances where a straddling resource exists between the two jurisdictions.

What was important to the parties was to ensure that those resources were developed in a manner that was efficient and maximized the benefits for all Canadians as well as northerners. Attached to the devolution agreement you will find a memorandum of agreement that lays out exactly what happens in the circumstances where there's a straddling resource between the onshore and the offshore.

Essentially, the memorandum of agreement spells out that that resource will be developed and exploited as if it were one resource. So the two —

Senator Black: It would be unitized.

Mr. Walsh: Exactly; it would be unitized. The two jurisdictions will agree on —

Senator Black: Who will take the regulatory lead?

Mr. Walsh: In the agreement, and also in the legislation, we provide for the NEB to be the regulator, and that is locked in for 20 years.

Senator Black: Similarly, if there was a straddled resource between Alberta and the territories, how would that work?

dispositions du projet de loi respectent évidemment les accords sur les revendications territoriales, et elles établissent des paramètres pour les situations potentielles. Le régime de revendications territoriales est un régime de gestion conjointe; cet élément a été respecté, et il était au cœur de nos consultations avec les groupes autochtones.

Le vice-président : Nous attendons les exemplaires des documents, et pendant ce temps, nous pourrions peut-être passer aux questions, à moins que vous souhaitiez ajouter autre chose.

Le sénateur Black : Encore une fois, je vous souhaite la bienvenue. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, de remercier toute l'équipe présente et, évidemment, les gens derrière vous pour ce travail extraordinaire. Vous devez être très fiers de ce que vous avez accompli, car il s'agit d'un travail important.

J'ai trois questions, car j'ai besoin d'éclaircir trois points.

Pouvons-nous commencer par les ressources chevauchantes? Monsieur Walsh, vous en avez parlé brièvement. Pourriez-vous clarifier le fonctionnement du chevauchement — lorsqu'une ressource chevauche deux régions — dans la mer de Beaufort et lorsqu'une ressource chevauche les Territoires et l'Alberta? Comment cela fonctionnerait-il sur le plan réglementaire?

M. Walsh : La première partie de votre question a été le sujet de longues négociations. L'entente énonce que nous transférons la gestion et le contrôle des terres et des ressources côtières. Nous conservons la responsabilité des terres extracôtières. Toutefois, le delta présente des circonstances uniques. En effet, une ressource chevauche deux territoires.

Les parties tenaient à ce que ces ressources soient exploitées de façon efficace en vue de maximiser les profits pour tous les Canadiens et les résidents du Nord. Dans l'entente sur le transfert des responsabilités, vous trouverez un protocole d'entente qui énonce exactement ce qui se passe dans les circonstances où une ressource chevauche les terres infracôtières et extracôtières.

Essentiellement, le protocole d'entente énonce que la ressource sera développée et exploitée comme si elle était une seule ressource. Donc, les deux...

Le sénateur Black : Elle serait unifiée.

M. Walsh : Exactement, elle serait unifiée. Les deux territoires s'entendent sur...

Le sénateur Black : Qui sera responsable de la réglementation?

M. Walsh : Dans l'entente, et aussi dans le projet de loi, nous avons décidé que l'organisme de réglementation sera l'ONE, et c'est valide pour 20 ans.

Le sénateur Black : De la même façon, si une ressource chevauche l'Alberta et les territoires, comment cela fonctionnera-t-il?

Mr. Isaac: This initiative didn't really impact the regulatory regime that would apply to the straddling resource other than a straddling resource between the onshore and the offshore. The Government of the Northwest Territories will mirror what is currently the regulatory regime for oil and gas in the Northwest Territories. So they will have the same regime territorially that we have federally, and that's under the Canada Oil and Gas Operations Act.

Senator Black: In respect of the federal lands that are being retained, can you help me understand what the criteria were for retaining federal lands and give some indication of what percentage of the lands would be retained by the Government of Canada, please?

Mr. Walsh: For the most part, there are three broad categories. The first is federal protected areas. They fall under the category of national parks, national park reserves, federal protected areas under the Protected Area Strategy. The second category is sites that various government departments identified they needed to maintain in order to maintain their responsibilities post-devolution.

Senator Black: Give me an example.

Mr. Walsh: An RCMP station, for example, buoys for DFO, wharves, et cetera. They are very small sites.

The third category, probably the most significant one from our perspective, is contaminated sites. We agreed in the negotiations that for any contaminated sites that occurred prior to devolution, we would retain the responsibility to clean those sites out. And that's an important distinction because, as Ms. Shannon has outlined, parts of the legislative proposal makes federal laws inapplicable to territorial lands. But those laws will continue to apply on federal lands. That enables us to then go out and use the federal regulatory regime to clean up those lands. The provisions of the devolution agreement stipulate that once those lands are cleaned up, and after a period of monitoring, we then transfer those lands back to the Northwest Territories.

In terms of the overall percentage, it's a good question. Once you include federal parks and national historic sites and things like that, I think it's less than 10 per cent. If we're dealing specifically with way sites, there are approximately 92 sites on the list of exclusions and it's less than 1 per cent.

Senator Black: Thank you very much.

Senator Patterson: I, too, would like to acknowledge the officials, especially Mr. Wayne Walsh, a Yellowknife boy whom I met first when he was a student working in our legislature in the 1980s. I think it's great that one of the lead officials was born and bred in the N.W.T.

M. Isaac : Cette initiative n'a pas vraiment de répercussions sur le régime réglementaire qui s'applique aux ressources qui chevauchent deux territoires, à l'exception d'une ressource entre les terres infracôtières et extracôtières. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest reprendra les dispositions qui forment présentement le régime réglementaire du secteur pétrolier et gazier dans les Territoires du Nord-Ouest. Les territoires adopteront donc le régime fédéral, c'est-à-dire la Loi sur les opérations pétrolières au Canada.

Le sénateur Black : En ce qui concerne les terres fédérales qui sont conservées, pourriez-vous m'aider à comprendre les critères qui ont été utilisés et me donner une idée du pourcentage des terres qui seraient conservées par le gouvernement du Canada?

M. Walsh : Il y a trois grandes catégories. La première concerne les aires protégées fédérales. Il s'agit des parcs nationaux, des réserves de parcs nationaux, et des aires protégées fédérales dans le cadre de la Stratégie des zones protégées. La deuxième catégorie comprend les sites dont les divers ministères ont besoin pour conserver leurs pouvoirs après le transfert des responsabilités.

Le sénateur Black : Veuillez me donner un exemple.

M. Walsh : Un poste de la GRC, par exemple, des bouées du MPO, des quais, et cetera. Il s'agit de sites très petits.

La troisième catégorie, et probablement la plus importante de notre point de vue, comprend les sites contaminés. Dans les négociations, nous avons convenu que nous étions responsables de nettoyer les sites qui avaient été contaminés avant le transfert des responsabilités. C'est une distinction importante, car comme Mme Shannon l'a souligné, certaines parties du projet de loi rendent les lois fédérales inapplicables aux terres territoriales. Mais ces lois continueront de s'appliquer aux terres fédérales. Cela nous permet d'utiliser le régime réglementaire fédéral pour nettoyer ces terres. Les dispositions de l'entente sur le transfert des responsabilités énoncent qu'après le nettoyage de ces terres, et après une période de surveillance, nous transférerons ces terres aux Territoires du Nord-Ouest.

En ce qui concerne le pourcentage global, c'est une bonne question. Si on inclut les parcs fédéraux et les lieux historiques nationaux et d'autres sites de ce type, je crois que c'est moins de 10 p. 100. Si nous parlons de sites avec services complets, il y a environ 92 sites sur la liste d'exclusion et cela fait moins de 1 p. 100.

Le sénateur Black : Merci beaucoup.

Le sénateur Patterson : J'aimerais aussi reconnaître le travail des fonctionnaires, surtout celui de M. Wayne Walsh, un gars de Yellowknife que j'ai rencontré lorsqu'il était étudiant et qu'il travaillait pour notre Parlement dans les années 1980. Je crois que c'est une excellente chose que l'un des hauts fonctionnaires dans ce projet soit né et ait grandi dans les Territoires du Nord-Ouest.

I would like to say generally that the strong endorsement of the duly elected N.W.T. government for this bill should be quite significant to members since this is about devolving powers to that government and it clearly has the strong endorsement of the premier. But I would like to focus my questions on timelines.

I know this bill was drivable in part by CEAA 2012. CEAA 2012 was controversial in some quarters because it set out timelines, and there was a maximum timeline in the CEAA amendments even for major projects of two years.

Now, on the face of it, this bill sets out maximum timelines that are greater than that. So I wonder first if you could outline the maximum amount of time used in each stage of the project's reviews. I think there are basically two stages, environmental assessment and the environmental impact review.

Ms. Shannon: Yes. The time limits proposed within the Mackenzie Valley Resource Management Act would see a maximum of 12 months for an environmental assessment without a hearing, a maximum of 21 months for an environmental assessment with a hearing and a maximum of 24 months for an environmental impact review or a joint panel.

For those timelines, the maximums all include the decision-making time for the minister as well. I think it's important to identify that these timelines apply to ministerial decision making, which I think has been a source of frustration for some in the past, and the time that we have sometimes taken internal to bureaucracy. So it's a large improvement.

We modelled these timelines very clearly on the CEAA 2012, and CEAA does not have an environmental assessment without a hearing. The environmental impact review, or joint panel under MVRMA — the maximum of 24 months — is what is closely akin to the CEAA 2012 time limits.

I think one key difference within the Mackenzie Valley, and this is as a result of land claim agreements, is that it is possible for a project to go to environmental assessment and then be referred to an environmental impact review. There's nothing analogous in the south. However, as I said, this is grounded in the land claim agreements — the possibility of a sequential environmental assessment and then an environmental impact review.

Senator Patterson: What's been the practice to date? The MVRMA has been in place now for some time. And in practice, what has been the experience in terms of having a full environmental assessment and a full environmental impact review?

J'aimerais aussi préciser que l'appui solide démontré par le gouvernement dûment élu des Territoires du Nord-Ouest à l'égard du projet de loi devrait avoir une grande importance pour les députés, étant donné qu'il s'agit de transférer des responsabilités à ce gouvernement et que ce projet est clairement appuyé par le premier ministre. Mais j'aimerais diriger mes questions sur les délais.

Je sais que le projet de loi était en partie entraîné par la LCEE 2012. La LCEE 2012 a suscité une certaine controverse, car elle établit des délais fixes, et il y avait un délai fixe dans les modifications de la LCEE même pour les grands projets de deux ans.

Le projet de loi établit des délais fixes plus longs. J'aimerais donc que vous précisez le délai maximal pour chaque étape des examens des projets. Je crois qu'il y a essentiellement deux étapes, l'évaluation environnementale et l'examen des répercussions environnementales.

Mme Shannon : Oui. Les délais proposés dans le cadre de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie accorderaient un maximum de 12 mois pour une évaluation environnementale sans audience, un maximum de 21 mois pour une évaluation environnementale avec une audience et un maximum de 24 mois pour un examen des répercussions environnementales ou un examen conjoint.

En ce qui concerne ces délais, tous les maximums comprennent le temps imparti au processus décisionnel du ministre. Je crois qu'il est important de préciser que ces délais s'appliquent au processus décisionnel ministériel, qui a déjà représenté une source de frustration pour certaines personnes, ainsi que le temps que nous avons parfois pris à l'interne pour la paperasse. Il s'agit donc d'une grande amélioration.

Nous avons très clairement modelé ces délais sur la LCEE 2012, et la LCEE ne permet pas d'évaluation environnementale sans une audience. L'examen des répercussions environnementales, ou la commission d'examen conjoint dans le cadre de la LGRVM — le délai maximum de 24 mois — est ce qui ressemble le plus aux délais de la LCEE 2012.

Je crois que l'une des principales différences en ce qui concerne la vallée du Mackenzie — et c'est en raison des ententes sur les revendications territoriales —, c'est qu'il est possible qu'un projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale et doive ensuite subir un examen des répercussions environnementales. Il n'y a rien de comparable dans le sud du pays. Toutefois, comme je l'ai dit, la possibilité d'avoir une évaluation environnementale suivie d'un examen des répercussions environnementales découle des ententes sur les revendications territoriales.

Le sénateur Patterson : Comment a-t-on fonctionné jusqu'ici? La LGRVM est en vigueur depuis un certain temps. Et dans la pratique, comment a-t-on vécu une évaluation environnementale complète suivie d'un examen des répercussions environnementales?

Do I understand that such a situation has occurred rarely and is probably not likely to be the case going forward? Is that a fair —?

Ms. Shannon: Yes. Yes, it is. There have actually been two instances in the 15-year history of the act: one environmental impact review and one joint panel review.

Senator Patterson: If I may, does the new review board have the basis for implementing procedural efficiencies; for example, avoiding duplication of assessments that have been undertaken in previous reviews?

And while you're considering that question, are there alternative measures like regulations or policy that also might be used to ensure the goal of efficiency and timeliness, which have been set as objects from the McCrank review onward?

Ms. Shannon: There's a new clause in the MVRMA that would allow or require the review board to consider previous environmental assessments for a project. That's a new provision in the act.

With respect to policy direction, yes, the bill does expand the minister's ability to provide policy direction to the Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board as well as the land-use planning boards. That policy direction, though, could not be with respect to a specific project, but it could provide broader policy advice to the board.

Subsequent to Royal Assent of the proposed amendments, we would also be undertaking additional regulatory work; we would be looking at things like the preliminary screening regulations and the threshold regulations.

Senator Patterson: Just very quickly on that, would it be the intention of the department and the minister to involve industry in consultation in the development of those regulations?

Ms. Shannon: Absolutely.

Senator Patterson: Thank you.

The Deputy Chair: We have a couple of more questions, but also, Mr. Walsh, we have distributed the summary, if you'd like to go through that, if there's something you'd like to comment on.

Mr. Walsh: I'd like to go through it quickly.

The document we've just circulated is called *Northwest Territories at a Glance*. It's actually a cheat sheet that parses out the various sections of the first part of Bill C-15. You'll note that Part 1 of Bill C-15 deals with the executive power of the legislative assembly. It talks about the appointments of the commissioner, establishes the executive council and repeals the federal power to instruct the commissioner after 10 years.

Dois-je comprendre qu'une situation de ce genre se produit rarement et qu'elle ne se produira probablement pas dans ce cas-ci? Est-ce juste...

Mme Shannon : Oui. Il y a eu deux cas dans les 15 années d'existence de la loi : un examen des répercussions environnementales et une commission d'examen conjoint.

Le sénateur Patterson : Si vous me permettez ce commentaire, la nouvelle commission d'examen a-t-elle fait le nécessaire pour accroître l'efficacité des procédures, par exemple, en évitant le chevauchement d'évaluations qui ont été effectuées dans le cadre d'examens précédents?

Et pendant que vous réfléchissez à cette question, y a-t-il des mesures de rechange, par exemple des règlements ou des politiques, qui pourraient aussi être utilisées pour atteindre les objectifs d'efficacité et de rapidité qui ont été établis après le rapport McCrank?

Mme Shannon : Il y a une nouvelle disposition dans la LGRVM qui permettrait à l'office d'examen — ou qui l'y obligerait — de tenir compte des évaluations environnementales qui ont été effectuées précédemment sur un projet. Il s'agit d'une nouvelle disposition de la loi.

En ce qui concerne les instructions, oui, le projet de loi élargit le pouvoir du ministre de donner des instructions exécutoires à l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie ainsi qu'aux offices régissant l'utilisation des terres. Ces instructions, toutefois, ne peuvent pas être liées à un projet précis, mais il pourrait s'agir d'instructions générales pour l'office.

Lorsque les modifications proposées auront reçu la sanction royale, nous entreprendrons également d'autres travaux de réglementation; nous examinerons des points tels l'exigence d'un examen préalable et les seuils réglementaires.

Le sénateur Patterson : Très brièvement, le ministère et le ministre ont-ils l'intention de faire participer l'industrie aux consultations sur l'élaboration de ces règlements?

Mme Shannon : Absolument.

Le sénateur Patterson : Merci.

Le vice-président : Nous avons d'autres questions, mais aussi, monsieur Walsh, nous avons distribué le résumé, si vous souhaitez nous l'expliquer et faire des commentaires.

M. Walsh : J'aimerais vous le présenter brièvement.

Le document que nous venons de distribuer est intitulé *Northwest Territories at a Glance*. Il s'agit en fait d'un aide-mémoire qui explique les articles de la première partie du projet de loi C-15. Vous pourrez constater que la partie 1 du projet de loi C-15 concerne les pouvoirs exécutifs de l'assemblée législative. Cette partie porte sur la nomination des commissaires, établit le conseil exécutif et abroge le pouvoir fédéral de donner des instructions au commissaire après 10 ans.

The second part, clauses 10 to 33 — I think this is the bulk of the law-making authorities that are being granted to the legislative assembly in order to implement the devolution agreement. And there are also some important modernization aspects within that section. One I'll point out, for example, is that the legislative assembly, moving forward, will have a five-year term limit as opposed to a four-year term, and that's to be consistent with other legislatures in Canada.

The rest of the clauses — 34 to 36 — deal with the Northwest Territories Consolidated Revenue Fund; clauses 37 to 43 deal with public accounts; clauses 44 to 50 deal with the administration of justice; clauses 51 to 60 deal with public lands and waters; clause 61 deals with the amendment provisions of the act; and then finally the transitional provisions — and those are, I guess, the legal techniques that spells out which acts are being repealed and which acts are being rendered inapplicable pursuant to the devolution agreement. That's just a quick summary of Part 1 of the bill for the committee members.

The Deputy Chair: Thank you. Back to the list of questioners.

Senator Wallace: There's obviously no shortage of detail in all of this, and all of you are very well versed in that. For us trying to get up to scratch on that, it's a challenge.

Standing back from those details, though, I'm wondering: In terms of the devolution process in the N.W.T. that's proposed, I'm wondering how that compares to what occurred in the Yukon. Not to get down to the minute details, obviously, but in terms of the substantive, larger issues, are there significant differences in the devolution process proposed here compared with what occurred in the Yukon?

Mr. Walsh: I would say the processes were similar; we followed the same stages of negotiations.

With respect to substance, I think there are some significant differences, largely to do with circumstances. Land claims agreements are structured differently in the Northwest Territories than they are in the Yukon, and that affects the regulatory system that exists. Therefore, it did have an impact on the outcome of some of the negotiations.

Previous devolution arrangements also influenced the outcome. An example of that is that, during the devolution discussions with the Yukon, forestry was a subject matter. It was not in our negotiation because forestry had already been devolved to the Government of the Northwest Territories. Oil and gas, conversely, was not devolved in the Northwest Territories but had in the Yukon, so that was not a subject.

La deuxième partie, les articles 10 à 33 — je crois qu'il s'agit de l'ensemble des pouvoirs législatifs qui sont accordés à l'Assemblée législative, afin de mettre en œuvre l'entente sur le transfert des responsabilités. Il y a également quelques éléments de modernisation importants dans cette partie. J'aimerais souligner, par exemple, que l'Assemblée législative aura dorénavant un mandat de cinq ans au lieu de quatre ans, afin qu'il corresponde à celui des autres assemblées législatives du Canada.

Le reste des articles — 34 à 36 — concerne le Trésor des Territoires du Nord-Ouest; les articles 37 à 43 concernent les comptes publics; les articles 44 à 50 visent l'administration de la justice; les articles 51 à 60 concernent les terres domaniales et les eaux; l'article 61 vise les dispositions de modification de la loi; enfin, les dispositions transitoires — et ce sont, je présume, les dispositions techniques et législatives qui énoncent les lois qui seront abrogées et les lois qui seront inapplicables après la mise en œuvre de l'entente sur le transfert des responsabilités. Il s'agit seulement d'un bref résumé de la partie 1 du projet de loi pour les membres du comité.

Le vice-président : Nous allons retourner aux questions.

Le sénateur Wallace : Il y a manifestement tous les détails nécessaires, et vous connaissez tous très bien votre sujet. Il nous est difficile de contester quoi que ce soit.

Toutefois, j'aimerais savoir comment se compare le processus de transfert des responsabilités dans les Territoires du Nord-Ouest à celui du Yukon. Je ne cherche pas à obtenir des détails précis, évidemment, mais en ce qui concerne les enjeux généraux importants, y a-t-il des différences entre le processus de transfert des responsabilités proposé ici comparativement à celui qui a pris place au Yukon?

M. Walsh : Je dirais que les deux processus étaient similaires; nous avons suivi les mêmes étapes de négociations.

En ce qui concerne le contenu, je crois qu'il y a certaines différences importantes, surtout en raison des circonstances. En effet, la structure des ententes sur les revendications territoriales des Territoires du Nord-Ouest est différente de celle du Yukon, et cela entraîne des répercussions sur le système de réglementation en vigueur. Ainsi, il y a eu des répercussions sur le résultat de certaines des négociations.

De plus, des ententes sur le transfert des responsabilités précédentes ont aussi influencé les résultats. Par exemple, les forêts faisaient partie des discussions sur le transfert des responsabilités au Yukon. Ce sujet n'a pas été abordé dans nos négociations, car les forêts avaient déjà été transférées au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le secteur gazier et pétrolier, par contre, n'avait pas été transféré aux Territoires du Nord-Ouest, mais il l'avait été au Yukon, et ce n'était donc pas un sujet de discussion dans ce territoire.

I would say the two biggest differences are that our approach to waste sites was different in the N.W.T. devolution agreement than the approach in the Yukon, and the straddling resources. The memorandum for agreement is a unique feature. Again, it's largely to do with circumstances and geography.

But for the most part, I would say it's similar.

As Mr. Isaac just kindly pointed out, at the end of the day, the two governments, post-devolution, end up with the same powers and authorities.

Senator Wallace: Would there be substantial differences in the implications to the federal government as a result of the devolution process in the Yukon compared to the N.W.T.?

Mr. Walsh: Not any more. The reason I say that is because the financial arrangements that we concluded with the Government of the Northwest Territories were different than what we had agreed to with the Government of Yukon. However, upon signing the agreement in principle, the Prime Minister did agree to amend the Yukon formula to match that of the Northwest Territories. So now the two net fiscal formulas are the same.

Senator Wallace: You mentioned that the consultation process that you went through was a three-phased approach. It sounded as if it was fairly detailed. You had a lot of input from Aboriginal groups and other interest groups. I think you also suggested that changes were made in the proposed devolution process as a result of that input from the consultation.

Can you give us a sense of the nature of those changes? What impact did that consultation process have?

Mr. Walsh: It was fundamental for the Government of Canada to ensure that nothing in the devolution agreement affects Aboriginal rights or title, whether they were asserted or found in land claim agreements.

As a result of our engagement, throughout not only the three phases but also the devolution discussions, there are active measures in place in the agreements. The few I will point out to the committee this morning include section 2.5 of the devolution agreement. That's what we typically call the non-derogation clause.

À mon avis, il y a deux principales différences. Tout d'abord, dans le cadre de l'entente sur le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest, notre approche concernant les sites de déchets est différente de celle que nous avons adoptée pour le Yukon. Deuxièmement, il y a la question des ressources chevauchantes. Le protocole d'entente est une caractéristique unique. Encore une fois, c'est largement en raison des circonstances et de la géographie.

Mais je dirais qu'en grande partie, les deux processus sont similaires.

Comme M. Isaac vient de le souligner, au bout du compte, les deux gouvernements, après le transfert des responsabilités, se retrouvent avec les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités.

Le sénateur Wallace : Y aura-t-il des différences importantes sur le plan de la participation du gouvernement fédéral à la suite du processus du transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest comparativement à celui du Yukon?

M. Walsh : Plus maintenant. C'est parce que les arrangements financiers que nous avons conclus avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest diffèrent de ceux que nous avons conclus avec le gouvernement du Yukon. Toutefois, en signant l'entente de principe, le premier ministre a convenu de modifier la formule du Yukon pour l'harmoniser à celle des Territoires du Nord-Ouest. Donc, maintenant, les deux formules financières nettes sont les mêmes.

Le sénateur Wallace : Vous avez mentionné que le processus de consultations que vous avez utilisé était une approche en trois étapes. Cela semblait assez détaillé. Vous avez reçu beaucoup de commentaires des groupes autochtones et d'autres groupes d'intérêts. Je crois que vous avez aussi laissé entendre que des changements avaient été apportés dans le processus de transfert des responsabilités proposé en raison des commentaires recueillis au cours des consultations.

Pouvez-vous nous donner une idée de la nature de ces changements? Quelles répercussions le processus de consultation a-t-il entraînées?

M. Walsh : Le gouvernement du Canada tenait absolument à veiller à ce qu'aucune disposition, dans l'entente sur le transfert des responsabilités, n'ait de répercussions sur les droits ou les titres des Autochtones, qu'ils soient établis ou qu'ils découlent des ententes sur les revendications territoriales.

À la suite de notre engagement, par l'entremise non seulement des trois étapes, mais aussi des discussions sur le transfert des responsabilités, des mesures actives ont été mises en œuvre dans les ententes. Celles dont je vais parler ce matin concernent l'article 2.5 de l'entente sur le transfert des responsabilités. C'est ce que nous appelons habituellement la disposition de non-dérogation.

Sections 2.6 to 2.8 also are important features. I will note specifically that 2.6 was changed as a result of our consultations during the second phase. It essentially outlines that there's nothing in the agreement that will impair or impede any negotiation processes that are currently under way in the Northwest Territories. The wording prior to our consultations dealt only with resident groups, but as a result of our consultations with transboundary groups, notably the Athabasca and the Manitoba Dene Suline, we modified that language to ensure that their negotiations in the Northwest Territories were not affected as a result of this agreement.

Section 2.9 deals with land protection measures. Nothing in the land agreement will affect interim measures. Some of you know that we had interim measures in place with the Dehcho First Nations, the Akaitcho First Nations, the Dene Suline and the Northwest Territory Métis Nation. Interim measures are in place to provide some level of certainty in regions that are unsettled while negotiations are taking place. Although they're not legally binding and they don't confer any rights, we felt it was important to ensure that nothing in this agreement affected those interim measures as well.

Later on in the agreement we also have provisions that allow the Government of Canada to take back lands. There are a couple of circumstances in which the Government of Canada can take back lands. One is to establish national parks. The second would be for National Defence. The third one is to settle any claims. If the Dehcho First Nations, Akaitcho First Nations or the Northwest Territory Métis were to settle land claim agreement, there are provisions within the agreement that allow the Government of Canada to take back lands upon consultation with the Government of the Northwest Territories so that it enables us to settle those lands.

Those are just a few of the measures we've included in the devolution agreement to ensure.

Mr. Isaac, I don't know if you've got anything you wanted to add on that.

Mr. Isaac: You're making my job really easy. I would add that five of the major Aboriginal groups in the Northwest Territories, and all of the groups that have signed land claim agreements, are parties to the devolution agreement. In addition to the consultation we've had with groups that aren't parties, those five regional groups were integral to shaping the provisions in the

Les articles 2.6 à 2.8 sont aussi importants. J'aimerais préciser que l'article 2.6 a été modifié à la suite des consultations que nous avons menées pendant la deuxième étape. Il énonce essentiellement qu'aucune disposition de l'entente n'aura de répercussions négatives sur les processus de négociation qui sont en cours dans les Territoires du Nord-Ouest. Avant nos consultations, le libellé visait seulement les groupes de résidents, mais à la suite de nos consultations avec les groupes transfrontaliers, notamment les Denesulines de l'Athabasca et du Manitoba, nous avons modifié le libellé pour veiller à ce que leurs négociations dans les Territoires du Nord-Ouest ne soient pas touchées par cette entente.

L'article 2.9 concerne les mesures de protection des terres. Aucune disposition de l'entente sur les terres n'aura de répercussions sur les mesures temporaires. Certains d'entre vous savent que nous avons pris des mesures temporaires avec les Premières Nations du Deh Cho, les Premières Nations Akaitcho, les Denesulines, et la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest. Ces mesures temporaires sont en œuvre pour fournir un certain niveau de certitude dans des régions où les choses ne sont pas encore réglées pendant le déroulement des négociations. Même si elles n'ont pas force obligatoire et qu'elles ne confèrent aucun droit, nous étions d'avis qu'il était important de veiller à ce qu'aucune disposition de l'entente n'ait de répercussions sur ces mesures temporaires.

Plus loin dans l'entente, il y a aussi des dispositions qui permettent au gouvernement du Canada de reprendre des terres. En effet, il y a certaines circonstances dans lesquelles le gouvernement du Canada peut reprendre des terres. L'une de ces circonstances est la création de parcs nationaux. Une autre concerne la Défense nationale. Une troisième concerne le règlement de revendications. Si les Premières Nations Deh Cho, les Premières Nations Akaitcho ou la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest concluaient une entente sur une revendication territoriale, des dispositions de l'entente permettent au gouvernement du Canada de reprendre des terres après avoir mené des consultations avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, afin de nous permettre d'inclure ces terres dans le règlement.

Il s'agit seulement de quelques-unes des mesures préventives que nous avons intégrées à l'entente sur le transfert des responsabilités.

Monsieur Isaac, aimeriez-vous ajouter quelque chose?

M. Isaac : Vous me rendez la tâche très facile. J'ajouterais que cinq des principaux groupes autochtones des Territoires du Nord-Ouest, et tous les groupes qui ont signé des ententes sur les revendications territoriales, sont des parties intéressées dans l'entente sur le transfert des responsabilités. En plus des consultations que nous avons menées avec des groupes qui ne

agreement to provide protection to the Aboriginal rights. That was a fundamental aspect of their participation, and that resulted in the agreement having such strong protections for existing and asserted Aboriginal rights.

Mr. Walsh: If I may, Mr. Chair, the other key consideration was the treatment of own-source revenue as a result of devolution, and that's a big consideration for the Aboriginal groups. So any funds that the Aboriginal parties receive as a result of devolution will not be treated as own-source revenue when it comes to their self-government negotiation.

[Translation]

Senator Massicotte: Before I get into my questions, I want to congratulate you on the work you have done; it was a long-term undertaking of tremendous importance.

As Senator Wallace pointed out, the bill has no shortage of details and complexities. As lawmakers, we always have to think about the potential implications of a bill and provide for solutions to fix any errors.

If we assume something in the bill was drafted or structured improperly, what would the repercussions be and how could they be addressed? In the event that the bill were to benefit one side over another, for example, did you provide for solutions to rectify that?

Mr. Walsh: That is a good question. If we are talking about a mistake in the agreement, there are provisions that allow us to make changes.

Senator Massicotte: Unilaterally? The federal government?

Mr. Walsh: No, jointly with the other parties, especially the Government of the Northwest Territories.

Senator Massicotte: That is my question. Take, for example, the Constitution of 1867. Not even a week after it was introduced, they were looking to amend it. So the problem is not a new one. In this case, what happens if the parties do not share a mutual interest, if there is disagreement?

[English]

Mr. Walsh: It is a good question. There are some dispute resolution mechanisms within the agreement if we come to a situation where we don't agree.

With respect to the legislation —

sont pas des parties intéressées, ces cinq groupes régionaux étaient indispensables à l'élaboration des dispositions de l'entente, afin de protéger les droits autochtones. Il s'agissait d'un élément fondamental de leur participation, et cela a fait en sorte que l'entente prévoit des protections très solides pour les droits autochtones existants et établis.

M. Walsh : Si vous me le permettez, monsieur le président, l'autre élément clé était le traitement des revenus autonomes à la suite du transfert des responsabilités, et il s'agit d'une considération importante pour les groupes autochtones. Les fonds reçus par les parties autochtones à la suite du transfert des responsabilités ne seront pas traités comme étant des revenus autonomes dans le cadre de leurs négociations sur l'autonomie gouvernementale.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Avant de poser mes questions, je tiens à vous féliciter pour le travail que vous avez fait; c'est un travail de longue haleine et de grande importance.

Comme le sénateur Wallace l'a fait remarquer, il ne manque effectivement pas de détails et de complications dans ce projet de loi. Comme législateurs, nous devons toujours garder en tête les conséquences qui pourraient découler d'un projet de loi et prévoir des solutions pour corriger les erreurs, s'il y a lieu.

Présumons qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction ou la structure du projet de loi que nous étudions présentement, quelles en seraient les conséquences et comment pourrait-on les corriger? Mettons que le projet de loi avantage une partie par rapport à une autre, avez-vous prévu des solutions pour corriger la situation?

M. Walsh : C'est une bonne question. Si on parle d'une erreur dans l'entente, il y a des provisions qui nous permettent de faire des changements.

Le sénateur Massicotte : Unilatéralement? Le gouvernement fédéral?

M. Walsh : Non, avec les autres parties, surtout avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Massicotte : C'est cela ma question. Je vous donne l'exemple de la Constitution de 1867, pas plus tard qu'une semaine après son dépôt, on cherchait déjà à y apporter des amendements. Ce n'est pas d'hier, donc. Dans le cas présent, si l'intérêt n'est pas mutuel pour chacune des parties, qu'il y a un désaccord, qu'est-ce qu'on fait?

[Traduction]

M. Walsh : C'est une bonne question. Il existe des mécanismes de règlement des litiges dans l'entente, si nous n'arrivons pas à régler la question nous-mêmes.

Concernant la loi...

Mr. Isaac: The prerogative of Parliament with respect to amending legislation, of course, isn't derogated from in the agreement and going forward. Resource management legislation is constantly being reviewed and assessed, and parties bring forward concerns they have with respect to how the legislation applies to them. The department will look at those and try to accommodate issues that have been brought to its attention. I think that's an ongoing process.

The devolution agreement calls for review of the provision that deals with the Mackenzie Valley Resource Management Act to be commenced not earlier than five years. They wanted a period of time where a fundamental review wasn't undertaken, but review of the legislation is an ongoing process.

[Translation]

Senator Massicotte: I am not sure I am clear on that. The scenario I was wondering about is this. If, when the bill was being drafted, an error that happened to benefit or disadvantage the Northwest Territories, say, made its way into the bill, could the federal government amend the bill unilaterally?

[English]

Mr. Isaac: I think we're allowed to unilaterally impose legislative provisions that would derogate from the contract. I mean, that would be a political issue, of course. But —

Senator Massicotte: What contract? You said that deviates from the contract. The existing contract?

Mr. Isaac: The devolution agreement itself, because as I said, it doesn't derogate from Parliament's prerogative.

[Translation]

Senator Massicotte: If there were a political issue, in terms of managing the agreement or what have you, could the federal government assert its authority and make changes just like that? Is that possible?

[English]

Mr. Isaac: Fundamentally, yes. That's the case with respect to any sort of contract as opposed to legislation.

[Translation]

Senator Massicotte: Two Aboriginal communities out of seven agree, so that leaves five. Do you think they will soon sign? What do you see happening in that regard, and why have they not yet signed?

M. Isaac : L'entente ne déroge pas à la prérogative du Parlement de modifier la loi. La loi sur la gestion des ressources est examinée et évaluée avec constance, et les parties expriment leurs préoccupations quant à la façon dont la loi s'applique à eux. Le ministère en tient compte et tente de régler les questions qui lui sont soumises. Je pense que c'est un processus continu.

L'Entente sur le transfert des responsabilités demande de ne pas examiner la disposition qui concerne la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie avant cinq ans. Ainsi, il n'y a pas d'examen approfondi durant un certain temps, mais l'examen de la loi se fait de manière continue.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Je ne suis pas certain de bien comprendre. Mon hypothèse, c'est que lors de l'établissement du projet de loi, s'il se glissait des erreurs avantageant ou désavantageant les Territoires du Nord-Ouest, par exemple, le gouvernement fédéral pourrait-il imposer unilatéralement des amendements au projet de loi?

[Traduction]

M. Isaac : Je pense que nous pouvons imposer, de façon unilatérale, des dispositions législatives qui dérogent au contrat. Ce serait bien sûr une question politique, mais...

Le sénateur Massicotte : Vous parlez de dispositions qui dérogent au contrat. Parlez-vous du contrat actuel?

M. Isaac : Je parle de l'Entente sur le transfert des responsabilités, qui ne déroge pas à la prérogative du Parlement, comme je l'ai dit.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Face à un problème politique, la gestion de l'attente, par exemple, ou quoi que ce soit, s'il y a une erreur, le fédéral pourrait-il mettre ses grosses bottines, tout à coup, et bang! on le change? Est-ce le cas?

[Traduction]

M. Isaac : Grosso modo, oui. C'est le cas de tous les contrats qui pourraient contrevenir à la loi.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Deux communautés autochtones sur sept sont d'accord, il en reste donc cinq; pensez-vous qu'ils vont signer bientôt? À quoi vous attendez-vous en ce sens et quelles sont les raisons pour lesquelles ils ne sont pas signataires encore aujourd'hui?

Senator Ringuette: Actually, I believe it is five communities that have signed and two that have not.

Mr. Isaac: Exactly.

Senator Massicotte: That is correct.

[English]

Mr. Walsh: I'll start with the second question first. The reason they have expressed, at least to us in our consultations of why they don't support the devolution agreement, is that they feel that their land claims should be settled prior to devolution taking place. They don't want that transfer to occur until that time. It is a bit of a fundamental shift because when we're talking from the land claim perspective, we are now the landowners. The GNWT will be the landowner, and so in terms of process there could be a difference in approaches, and that's what they have expressed concern over.

To quote Chief Sangris from Dettah, he told me that it's been characterized a bit as the chicken and the egg scenario, whether you sign your land claim first or the devolution agreement first. His response to the chicken and egg is that he's not sure if it's a chicken and egg, but it's his view that if he eats the chicken tonight he won't have eggs tomorrow morning. I thought that was quite clever.

Senator Massicotte: And if it is a rooster, he'll never get eggs.

Mr. Walsh: In terms of the likelihood that they will sign, I will say that the Government of the Northwest Territories has been very proactive in its engagement, and the premier, specifically, has been personally proactive.

You will remember that when we signed in principle in 2011, only two groups, the Inuvialuit and the Metis, supported it. None of the Dene groups in the Mackenzie Valley had signed on to the agreement. As a result of his personal engagement and the engagement of the Government of the Northwest Territories, the Gwich'in, Sahtu and Tlicho eventually signed on.

Discussions are ongoing with the Dehcho and Akaitcho, both at the federal level and with the premier. I think the premier indicated to this committee that he was optimistic that they would sign on soon. It's certainly our hope — the more, the merrier. But in terms of predicting when or if, I couldn't do that. There are a lot of variables in play.

The one thing I will note as well, and it goes back to an earlier question from Senator Black about the contents of the uniqueness of the agreement — and again, the GNWT deserves a lot of credit — and that's the resource royalty sharing aspect of it. The agreement talks about the Government of Canada transferring a

La sénatrice Ringuette : Il s'agit plutôt de cinq communautés qui ont signé et deux qui ne l'ont pas fait jusqu'à maintenant, je crois.

M. Isaac : Effectivement.

Le sénateur Massicotte : C'est exact.

[Traduction]

M. Walsh : Je vais répondre à la deuxième question en premier. D'après nos consultations, ces communautés ne soutiennent pas l'Entente sur le transfert des responsabilités, parce qu'elles estiment qu'il faut d'abord régler leurs revendications territoriales. Elles ne veulent pas de transfert avant cela. C'est un changement fondamental en quelque sorte, parce que nous sommes désormais propriétaires des terres. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sera propriétaire. Les communautés ont exprimé des préoccupations, car les approches pourraient varier.

Le chef Sangris de Dettah m'a dit que c'est vu un peu comme la poule et l'œuf : soit la communauté signe l'entente sur les revendications territoriales en premier, soit elle signe d'abord l'Entente sur le transfert des responsabilités. Il n'est pas sûr qu'on doive le voir ainsi, mais il se dit qu'en mangeant le poulet ce soir, il n'aura pas d'œufs demain matin. J'ai trouvé que c'était une formule très habile.

Le sénateur Massicotte : Si c'est un coq, il n'aura jamais d'œufs.

M. Walsh : Concernant la probabilité que ces communautés signent l'entente, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a été très proactif, notamment le premier ministre.

Vous vous souviendrez que seuls les Inuvialuits et les Métis avaient signé l'entente de principe en 2011. Aucun groupe des Dénés dans la vallée du Mackenzie ne l'avait signée. Grâce à l'engagement du premier ministre et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les Gwich'in, les Sahtu et les Tlichos ont fini par signer l'entente.

Le fédéral et le premier ministre territorial poursuivent les discussions avec les Dehcho et les Akaitcho. Je pense que le premier ministre vous a indiqué qu'il était optimiste et qu'il s'attendait à ce que ces communautés apposent leurs signatures bientôt. Nous espérons aussi qu'il y ait un maximum de signataires. Mais je ne suis pas en mesure de prédire quand cela se fera ou à quelles conditions. Il faut tenir compte de bon nombre de facteurs.

Pour revenir à la question du sénateur Black, c'est le partage des redevances tirées de l'exploitation des ressources qui rend cette entente unique. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest mérite beaucoup de crédit. L'entente indique que le gouvernement du Canada transfère une partie des ressources au

share of resources to the Government of the Northwest Territories. The Government of the Northwest Territories then has agreed to share a portion of that with the Aboriginal groups or parties. I think that's a key consideration.

When you hear First Nation groups south of 60, and when we're talking about things like consultation, accommodation, ring of fire, et cetera, they talk about a share of resource royalties. The GNWT is ahead of the curve, nationally, on that and should be commended. So we will see.

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you, Mr. Chair. I will not repeat my colleague's words of praise for a job well done, a lengthy and complex job that will have far-reaching social and economic spinoff. Congratulations!

I want to focus on the daily lives of the population. Will the agreement affect people in the Northwest Territories on a day-to-day basis, and what impact will it have on their lives?

[English]

Mr. Walsh: Thank you for that. I think it will have an impact on northerners in a couple of different ways. First, decisions that are made at the local level — close to the local level — tend to be better. That's the experience of the natural evolution of the Canadian federation. If we go back to the colonies and responsible government and the transfer of responsibilities from England to Canada in the federation, I think it's there. Certainly in our experience with the Yukon, the economy in the Yukon has boomed as a result of devolution.

All the signs are there. I think northerners will have a better sense of identifying what their priorities are directly to their elected members, as opposed to trying to influence those priorities in a broader national context.

I think the biggest benefit that will come is that the priorities of the government will reflect the priorities of northerners as they expressed them.

[Translation]

Senator Boisvenu: Involved in the negotiations were mainly senior federal government officials and the political leadership of the Northwest Territories. Will you, at some point, hold consultations or engage in a process to gather the support of community members, through either a referendum or some other mechanism? What opportunity will the people have to give the agreement their support, aside from the high-level discussions that took place?

gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, qui en accorde une partie aux participants autochtones. Je pense que c'est un aspect essentiel.

Lorsqu'il est question de consultations, d'accommodements, du cercle de feu, et cetera, les Premières Nations au sud du 60^e parallèle parlent de partage des redevances. Il faut féliciter le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'avoir une longueur d'avance au pays, à cet égard. Nous verrons bien.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Merci, monsieur le président. Je ne répéterai pas les éloges de mes collègues sur un travail de longue haleine, complexe, avec des impacts sociaux et économiques très grands. Bravo!

Je voudrais m'attarder sur le quotidien des citoyens. Est-ce que cette entente aura un impact sur le quotidien des résidents des Territoires du Nord-Ouest et de quelle façon cela va influencer leur vie?

[Traduction]

M. Walsh : Merci de la question. Je pense que l'entente aura une influence sur les gens du Nord de diverses manières. Tout d'abord, les décisions prises au niveau local ont tendance à être meilleures. C'est l'évolution naturelle de la fédération canadienne. Nous n'avons qu'à penser aux colonies, au gouvernement responsable et au transfert des responsabilités de l'Angleterre au Canada dans la fédération. L'économie du Yukon connaît un essor formidable grâce au transfert des responsabilités.

Tous les signes sont là. Je pense que les gens du Nord pourront mieux faire connaître leurs priorités aux élus, au lieu d'essayer d'influencer les priorités nationales.

À mon avis, le principal avantage, c'est que les priorités du gouvernement vont refléter celles des gens du Nord.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Les négociations ont eu lieu particulièrement entre les hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral et les leaders politiques des Territoires du Nord-Ouest; est-ce que quelque part vous allez avoir un processus de consultation ou d'adhésion de la population à cette entente via un référendum ou autre? Comment les citoyens vont-ils donner leur accord à cette entente au-delà des discussions qui ont eu lieu en haut lieu?

[English]

Mr. Walsh: To answer that question, the final agreement was unanimously supported — well, I shouldn't say "unanimous." One member of the legislative assembly from the Dehcho voted against it, but the rest of the legislative assembly voted in favour of it.

There was not a broad referendum, per se, of the population in the Northwest Territories. But the way that the negotiation processes were structured was to ensure that there are periodic check-ins. The negotiations were not held in secret in some boardroom in downtown Toronto, for example.

Much like we structure our land claim negotiations, we structured it so we hit different milestones. The first milestone was the signing of what we normally call the framework agreement. That signifies to the population the intent of the parties — what's the subject matter under consideration. From there, we then negotiated the agreement in principle. The agreement in principle was signed in 2011, and again that document was made public.

We then negotiated the final agreement. In March, the Prime Minister signified the consensus agreement. And, again, that document was made public, and there were public consultations around that prior to the assembly then passing the final agreement and then the signature.

So while there was not a specific referendum or vote of the population at large, I think that the process itself was structured in a way that allowed for communication to the public and an engagement of public reaction at the various stages of negotiations.

I think it would be up to the Government of the Northwest Territories to then determine — and I think it found in its assessment — that there's enough public support to proceed.

[Translation]

Senator Boisvenu: As of right now, two communities have not signed the agreement, and if I am not mistaken, you said the federal government would continue negotiating with those two communities.

Let us discuss the government structure in place and look at the five signatory communities. The role in that respect should be to bring the two reluctant communities on board, should it not?

[English]

Mr. Walsh: That's a good question. First of all, we're in land claim negotiations with both the Dehcho and the Akaitcho. Those are the two groups that have not signed the devolution agreement. The Government of Canada's engagement on that front will continue.

[Traduction]

M. Walsh : L'entente finale profite d'un soutien quasi unanime. Un député de Dehcho a voté contre, mais le reste de l'assemblée législative a voté pour cette entente.

La population des Territoires du Nord-Ouest n'a pas été consultée par référendum en tant que tel. Mais la structure exige que les négociations fassent l'objet de vérifications périodiques. Les négociations n'ont pas été tenues en secret au centre-ville de Toronto, par exemple.

Comme pour les revendications territoriales, nous avons structuré les négociations par étapes en commençant par la signature de ce que nous appelons normalement l'entente cadre. Cette étape signale l'intention des parties et la question examinée à la population. Nous avons ensuite négocié l'entente de principe, qui a été signée en 2011 et rendue publique.

Par la suite, nous avons signé l'entente finale. En mars, le premier ministre a annoncé l'entente consensuelle, qui a aussi été rendue publique. Il y a eu des consultations publiques avant que l'assemblée adopte et signe l'entente finale.

Je pense que, même si la population en général n'a pas été consultée par référendum ou qu'elle n'a pas voté, les négociations prévoyaient des communications à la population et une participation de la population, qui réagissait aux diverses étapes.

Je dirais que c'est au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'établir si le soutien public est assez fort. Je pense que son évaluation le prouve.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Il y a deux communautés qui n'ont pas actuellement adhéré à l'entente et vous avez dit, si je vous ai bien entendu, que le gouvernement fédéral va continuer à négocier avec ces deux communautés-là.

Est-ce que le gouvernement mis en place, donc les cinq communautés qui ont adhéré à l'entente; est-ce que son rôle ne devrait pas être significatif pour faire adhérer les deux communautés récalcitrantes?

[Traduction]

M. Walsh : C'est une bonne question. Tout d'abord, nous négocions les revendications territoriales des Dehcho et des Akaitcho. Ces deux groupes n'ont pas signé l'Entente sur le transfert des responsabilités. Le gouvernement du Canada poursuit ses efforts sur ce front.

With respect to devolution, the provision of the devolution agreement is clear that any time the Dehcho First Nations or the Akaitcho chiefs choose to sign on, they can. For the first year of post-transfer, it does not require anyone's consent. So if they were to pass and make their own determination that they want to sign on, they would just have to give us notice and they could become a party to the negotiations.

After one year, they could still become a party to the devolution agreement, with the concurrence of the Government of Canada and the Government of the Northwest Territories. The other Aboriginal parties would not necessarily have a say as to whether those groups can or cannot. They would not be in a position to deny those parties' or those groups' becoming a member of the devolution agreement.

The other important thing to note is that the way the financial arrangements are structured, regardless of whether or not those groups sign on, it doesn't affect the share of the other groups. So whatever the Gwich'in, the Tlicho or the Inuvialuit are receiving as a result of the devolution agreement before the Dehcho signed on won't change; their share remains the share as agreed to.

Senator Seidman: Thank you very much for coming this morning to give us your excellent briefing, and of course having a second time helps in understanding some of the details, because this is very complex. And you have been working on it for a long time, so you have a much better handle on it than we do.

I did want to ask you about the environmental review timeline changes, but you have already spoken to that, and you just spoke to the financial arrangements and the issues around that.

If I could ask you — you have a very firm timetable now for the devolution act to come into effect April 1, and given you are involved with all of these details, what, in your mind, are the potential sticking details that could cause challenges even yet, before the April 1 deadline?

Mr. Walsh: I guess the biggest sticking detail is that the legislation isn't passed. That would be a big one.

Senator Seidman: Do you see any challenges other than, of course, the legislation not being passed?

Mr. Walsh: There's a lot. The time compression is a fairly significant challenge. Beyond just having the legislation passed, there's coming into force, government and councils that need to be passed. The model we have developed is that all lands are being transferred to the Government of the Northwest Territories with the exception of those that are excluded.

We need to put those lands on a list of exclusions, and that's an order-in-council, so it's another procedural type of issue.

One of the challenges we have managed to overcome is the transfer of employees. We have hit those significant timelines and we're happy to report that almost 100 per cent of the federal employees have accepted job offers from the Government of the Northwest Territories.

Concernant le transfert des responsabilités, la disposition de l'entente stipule clairement que les Premières Nations du Dehcho ou les chefs de l'Akaiitcho peuvent signer quand bon leur semble. Le consentement n'est pas requis durant la première année après le transfert. Ces groupes n'auraient qu'à nous signaler leur intention de signer l'entente pour en faire partie.

Après un an, ils pourraient toujours signer l'Entente sur le transfert des responsabilités, avec l'accord du gouvernement du Canada et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les autres parties autochtones n'auraient pas nécessairement leur mot à dire. Elles ne pourraient pas nier le droit de ces groupes de devenir signataires de l'entente.

Il importe aussi de savoir que les arrangements financiers prévoient que les redevances versées aux autres groupes ne diminueront pas, si ces groupes signent l'entente. Les avantages accordés aux Gwich'in, aux Tlichos ou aux Inuvialuits demeurent les mêmes, si les Dehcho signent l'Entente sur le transfert des responsabilités.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup de votre présence ce matin et de votre excellent témoignage. C'est bien sûr utile de vous revoir pour mieux comprendre certains détails, parce qu'il s'agit d'une entente très complexe. Vous y travaillez depuis longtemps et vous la saisissez bien mieux que nous.

Je voulais vous poser des questions sur les changements apportés aux délais de l'évaluation environnementale. Mais vous en avez déjà parlé, et vous venez de parler des arrangements financiers et de ce genre de questions.

L'échéancier est maintenant très ferme pour que la Loi sur le transfert des responsabilités entre en vigueur le 1^{er} avril. Étant donné que vous effectuez un examen approfondi, pouvez-vous dire s'il y a des obstacles potentiels, même avant la date butoir du 1^{er} avril?

M. Walsh : Je présume que le principal problème, c'est que la loi n'est pas encore adoptée.

La sénatrice Seidman : Voyez-vous d'autres difficultés que celle-là?

M. Walsh : Les difficultés sont nombreuses. Le resserrement de l'échéancier est un obstacle assez important. En plus de la simple adoption, la loi doit entrer en vigueur. Le gouvernement et les conseils doivent donner leur aval. Le modèle que nous avons élaboré exige de transférer toutes les terres au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, à l'exception des terres exclues.

Comme autre type de procédure, nous devons aussi élaborer un décret qui liste les terres exclues.

Une des difficultés que nous avons réussi à surmonter, c'est le transfert des employés. Les délais sont expirés, et nous sommes heureux d'annoncer que presque tous les employés fédéraux ont accepté les offres d'emploi du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

In terms of other challenges, the transfer of records is a big one right now. It is again an ongoing consideration. A lot of work needs to take place in a very short amount of time. I think the compressed timeline is our biggest challenge.

Having said that, though, one of the lessons learned from the Yukon experience was that we created an implementation committee. During negotiations, the implementation committee, which was made up of all the parties to the negotiations, was tasked with developing an implementation plan. The plan formed part of the agreement. It is one of the schedules. The committee then went from a planning committee to an implementation committee. That is a joint committee, as I mentioned earlier. It is overseeing the implementation efforts.

Under that structure, we have a joint management framework with the Government of the Northwest Territories, where we're monitoring the progress that we have made on — I don't exaggerate when I say this — a daily basis.

We have established a number of working groups — records, legal, lands. Those working groups are comprised of officials from both the Government of Canada and the Government of the Northwest Territories. They developed critical paths, worksheets, work plans, and they report on their daily activity back to the joint structure, which then monitors the overall progress of the implementation efforts.

If any flags come up, we do a quick re-calibration and try to address those. I think we have a fairly good handle, structurally, of the task at hand. It's a big undertaking.

But what is certainly adding to the challenge is that people who are on these working groups, and are working very hard in order to ensure that all the pieces are in place for April 1, still have their regular day jobs to do. When companies come in and they need to submit their permits or stake their claims and go to the Mining Recorder's Office, those day-to-day transactions still take place. I would say that's it, in a nutshell. It is compressed timelines, for sure.

Senator Seidman: The people who are engaged now in this implementation group, which is completing the last hurdles in transfers, records, and a whole mammoth amount of things that need to be done —

Mr. Walsh: Yes.

Senator Seidman: How many people are in this implementation group?

Mr. Walsh: Hundreds.

Senator Seidman: Hundreds. Oh, yes.

Mr. Walsh: If you want to look from the top down, the implementation committee is made up of a representative from each party. That committee is approximately eight to 10 people. The joint management structure is at the assistant deputy minister level, so our assistant deputy minister — with her counterpart in

À l'heure actuelle, le transfert des dossiers constitue une grande difficulté et une préoccupation constante. Il faut accomplir beaucoup de travail en très peu de temps. Je pense que l'échéancier resserré est notre principale difficulté.

Cependant, nous avons appris de l'expérience au Yukon et avons mis sur pied un comité de mise en œuvre. Durant les négociations, ce comité formé de toutes les parties devait élaborer un plan de mise en œuvre, qui est placé en annexe de l'entente. Après la planification, il est devenu un comité de mise en œuvre. Je répète qu'il s'agit d'un comité mixte, qui supervise les efforts de mise en œuvre.

Dans cette organisation, notre cadre de cogestion avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest suit nos progrès au quotidien, et ce n'est pas une exagération.

Nous avons mis sur pied un certain nombre de groupes de travail concernant les dossiers, les questions juridiques et les terres. Ces groupes comprennent des représentants du gouvernement du Canada et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Ils ont élaboré des chemins essentiels, des chiffriers et des plans de travail. Ils soumettent des rapports sur les activités quotidiennes à l'organisation mixte, qui surveille les progrès généraux de la mise en œuvre.

Nous corrigeons rapidement les problèmes soulevés. Je pense que notre organisation gère assez bien la tâche, qui est colossale.

Ce qui complique la tâche, c'est que les membres des groupes de travail, qui s'emploient à tout mettre en place d'ici le 1^{er} avril, conservent leurs emplois réguliers. Au jour le jour, les entreprises doivent encore présenter leurs permis ou faire valoir leurs concessions au Bureau du conservateur des registres miniers. En résumé, la principale difficulté est certainement les délais réduits.

La sénatrice Seidman : Le groupe de mise en œuvre qui résout les dernières difficultés concernant le transfert et les dossiers et qui règle les innombrables questions en suspens...

M. Walsh : Oui.

La sénatrice Seidman : Combien de personnes font partie de ce groupe?

M. Walsh : Des centaines.

La sénatrice Seidman : Des centaines de personnes, d'accord.

M. Walsh : En haut de l'échelle se trouve le comité de mise en œuvre, composé d'un représentant de chaque partie, pour un total de 8 à 10 membres. La structure de cogestion comprend notre sous-ministre adjointe et son homologue des Territoires du Nord-Ouest et supervise la mise en œuvre. Les groupes de travail

the Government of the Northwest Territories — oversees that. But then we start populating the working groups. The majority of employees in the regional office, as well as the majority here at headquarters, are involved in one form or another in implementation.

Senator Seidman: That's helpful to hear. If I might just ask one more question, it has to do with the intergovernmental council; there's been a lot of discussion around that. When will the intergovernmental council actually be set up?

Mr. Walsh: The intergovernmental council is a bilateral arrangement between the Government of the Northwest Territories and the Aboriginal groups. My understanding is that the agreement has been reached; they're in the process of finalizing that. It is to be appended as a schedule to the agreement. This would be a question, I think, for the Government of the Northwest Territories, but my understanding is that council will be up and running come April 1.

Senator Seidman: Sorry?

Mr. Walsh: Come April 1.

Senator Ringuette: Clarify this for me: Last time that we talked, in regard to the sharing of royalties, if my memory is right, it was indicated to us that it was 50-50: 50 per cent goes to the federal government and 50 per cent to the Northwest Territories intergovernmental council.

But is that 50 per cent — the redistribution within the territory — based on land claims of where the royalties will be extracted from, or is it an equal distribution of royalties? Could you clarify that for me?

Mr. Walsh: Yes. After devolution, the Government of the Northwest Territories will collect all the royalties in the Northwest Territories. The Gwich'in land claim agreement, the Sahtu land claim agreement and the Tlicho land claim agreement, as well as the Dehcho Interim Measures Agreement, have provisions where they are paid a percentage of royalties that are collected per year. That obligation is constitutionally protected. The Government of the Northwest Territories will pay those obligations off the top.

Senator Ringuette: Of the 50 per cent?

Mr. Walsh: No, of the 100 per cent. If we were to say that the Government of the Northwest Territories will collect \$110 million in a fiscal year, as a hypothetical, the land claim agreement stipulates through the various formulas that the [GNWT] pays out \$10 million to the various groups; that's right off the top. What's left is \$100 million.

comprennent davantage de membres. La majorité des employés du bureau régional et de l'administration centrale s'occupent d'une forme ou d'une autre de mise en œuvre.

La sénatrice Seidman : Ces explications sont utiles. J'aimerais poser une autre question sur le conseil intergouvernemental, qui fait l'objet de bien des discussions. Quand ce conseil sera-t-il mis sur pied?

M. Walsh : Le conseil intergouvernemental s'appuie sur un accord bilatéral entre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les groupes autochtones. À ce que je comprends, l'accord a été conclu et en est aux dernières étapes. Il reste à l'inclure en annexe de l'entente. Je pense qu'il faudrait poser cette question au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, mais il semble que le conseil sera mis sur pied d'ici le 1^{er} avril.

La sénatrice Seidman : Pardon?

M. Walsh : D'ici le 1^{er} avril.

La sénatrice Ringuette : Veuillez me donner des précisions. Lors de nos dernières discussions, on nous a dit que les redevances seraient partagées en deux parts égales, si je me souviens bien. Le gouvernement fédéral obtiendrait 50 p. 100, et le conseil intergouvernemental des Territoires du Nord-Ouest recevrait le reste.

Mais ces 50 p. 100 de redevances sont-ils répartis en fonction de la reconfiguration des terres où les ressources seront exploitées et des revendications, ou sont-ils répartis également? Pourriez-vous me donner des précisions?

M. Walsh : Oui. Après le transfert des responsabilités, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest va percevoir toutes les redevances dans les Territoires du Nord-Ouest. Des dispositions dans l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in, dans l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu, dans l'accord sur les revendications territoriales des Tlichos et dans l'Entente sur les mesures provisoires des premières Nations du Deh Cho prévoient que ces groupes reçoivent un pourcentage des redevances perçues chaque année. Il s'agit d'une obligation constitutionnelle. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest va effectuer ces paiements en fonction des redevances totales.

La sénatrice Ringuette : En fonction de 50 p. 100 des redevances?

M. Walsh : Non, selon 100 p. 100 des redevances. Si le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest perçoit 110 millions de dollars durant un exercice, l'entente sur les revendications territoriales stipule par divers calculs qu'il doit verser 10 millions de dollars à ces groupes. C'est à partir des redevances totales. Il reste donc 100 millions.

The Government of the Northwest Territories would then write the Government of Canada a cheque for \$50 million, and it would keep \$50 million. Within that \$50 million it keeps, it has made an arrangement to share up to 25 per cent of that with various groups to the devolution agreement.

Senator Ringuette: Okay.

Mr. Walsh: I don't know the details of the formula that the Government of the Northwest Territories has come up with for that share. They're still working that out.

Senator Ringuette: But that kind of brings back into question your prior answer that when the two nations that have not yet signed land claims are not going to participate for the time being in this process, when and if they do become part of the process, you still have the same pot of money from what you just said.

Mr. Walsh: That's correct.

Senator Ringuette: So, therefore, the redistribution will be less for the participating members.

Mr. Walsh: In fact, the way the Government of the Northwest Territories is structured — and it is similar to what we have structured or ongoing — they made a commitment to share up to 25 per cent. Their calculation of 25 per cent is if all groups are on. If all seven groups are signed then they will share the full 25 per cent.

If only five of the seven groups share, that share will be less than 25 per cent. So the commitment —

Senator Ringuette: That was not specified prior to this question that there is some kind of reserve —

Mr. Walsh: That's right.

Senator Ringuette: — that the N.W.T. government will retain until which time.

Which brings me to my other question: In regard to land claims, what is the benchmark in regard to royalty? I'm assuming that it is part of land claims supplement — royalties — so what is the benchmark, roughly?

Mr. Walsh: In the original Dene-Metis agreement, back in the 1970s and 1980s, the Government of Canada was involved in a negotiation process with one claim for all the groups, and it was called the Dene-Metis process. And we came close to reaching a final agreement.

Under that claim structure, a formula was broken out as to how much we would pay. If memory serves me right, that formula was 50 per cent of the first \$2 million, and then there was a certain percentage after that.

Senator Ringuette: In regard to royalties collected for the resources within that land?

Mr. Walsh: In terms of the royalties that we would collect and then pay, pursuant to the agreement.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest verserait ensuite 50 millions de dollars au gouvernement du Canada et conserverait 50 millions. De ce dernier montant, il a accepté de verser jusqu'à 25 p. 100 aux divers groupes qui participent à l'Entente sur le transfert des responsabilités.

La sénatrice Ringuette : D'accord.

M. Walsh : Je ne connais pas le détail du calcul choisi par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, qui y travaille toujours.

La sénatrice Ringuette : Vous avez pourtant dit que les versements ne diminueront pas, si les deux nations qui restent signent l'Entente sur le transfert des responsabilités.

M. Walsh : C'est exact.

La sénatrice Ringuette : Les participants recevront moins d'argent.

M. Walsh : Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a une structure semblable à la nôtre et s'engage à verser jusqu'à 25 p. 100 de redevances. Si les sept groupes sont signataires, il versera 25 p. 100.

S'il n'y a que cinq signataires sur sept, le pourcentage sera moindre que 25 p. 100. Cet engagement...

La sénatrice Ringuette : Avant que je pose la question, vous n'aviez pas précisé que...

M. Walsh : En effet.

La sénatrice Ringuette : ... le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest va garder une partie des fonds jusqu'à leur signature.

Ce qui m'amène à ma prochaine question : comment les redevances liées aux revendications territoriales sont-elles établies? Je présume que ces redevances constituent un avantage supplémentaire. Donc, quels facteurs permettraient d'établir les redevances?

M. Walsh : Dans la première entente avec les Dénés et les Métis qui date des années 1970 et 1980, le gouvernement du Canada négociait une revendication pour tous les groupes. C'est ce qu'on appelait le processus des Dénés et des Métis. Nous avions failli conclure une entente finale.

Dans cette structure, un calcul de répartition des redevances a été convenu. Si je me souviens bien, c'était 50 p. 100 des deux premiers millions de dollars, puis un certain pourcentage pour les redevances supplémentaires.

La sénatrice Ringuette : Concernant les redevances tirées de l'exploitation des ressources sur ces terres?

M. Walsh : C'est les redevances que nous allions obtenir puis verser, conformément à l'entente.

Senator Ringuette: Okay.

Mr. Walsh: What happened in 1990 with the failure to ratify the Dene-Metis agreement, the Government of Canada then took a policy decision to negotiate regional claims as opposed to one big claim. The condition under which we entered into those negotiations was that those negotiations, on a regional basis, would be based on the principles of the Dene-Metis claim that we negotiated.

On that basis, the Gwich'in, Sahtu and eventually the Tlicho agreed and settled regional land claims. What we did in those claims, then, was use the formula, and then appropriated it out based on population. So you will find in the Tlicho agreement, for example, that 25.1.1 is the provision that spells out what they are entitled to under the land claim, and it is 10.429 per cent of the first \$2 million in mineral royalties received by the government, and then 2.086 per cent of any additional mineral royalties received by the government.

You can see that we have gone to three decimal points, and that represents their share of the overall Dene-Metis population. That's the benchmark we used; we have used the original agreement that was negotiated back in the 1980s. Then when we go into the regional models, we do a calculation of what their percentage is population-wise.

That's all separate from devolution. That's important to know.

Senator Ringuette: Clarify another issue for me in regard to all of this. The five native communities that have settled land claims under those benchmarks, and will participate in the process, will they have bigger financial resources from their — no, I shouldn't say. Will they have a bigger share of royalties as a result of participating, or is this participation in lieu of the settlement? Is it in addition or —

Mr. Walsh: It is in addition.

Senator Ringuette: Or is it an exchange?

Mr. Walsh: No, it is in addition. Regardless of devolution, the federal land claimants receive the royalties pursuant to their land claim agreement.

Senator Ringuette: Okay.

Mr. Walsh: That comes off the top. That's guaranteed. That's a constitutionally protected agreement. They will get those royalties regardless.

Senator Ringuette: Okay.

Mr. Walsh: Their participation in devolution, and as a result of their agreement with the Northwest Territories, they get additional resource royalties.

If the Dehcho and the Akaitcho were to sign on to devolution tomorrow, they would be eligible for the devolution money, but it would also not prejudice their ability to negotiate further royalties within their land claims.

La sénatrice Ringuette : D'accord.

M. Walsh : À la suite de l'échec de la ratification de l'entente avec les Dénés et les Métis en 1990, le gouvernement du Canada a décidé de négocier les revendications régionales, au lieu d'une seule grande revendication. Les négociations régionales devaient se fonder sur les principes de la revendication des Dénés et des Métis que nous avons négociée.

Les Gwich'in, les Sahtu, puis enfin les Tlichos ont accepté ces conditions et ont réglé les revendications territoriales régionales. Nous avons repris le calcul dans ces revendications et l'avons adapté selon la population. Dans l'accord Tlicho, par exemple, la disposition 25.1.1 indique le montant auquel les Tlichos ont droit en vertu de la revendication territoriale, soit 10,429 p. 100 des deux premiers millions de redevances minières et 2,086 p. 100 des redevances minières supplémentaires reçues par le gouvernement.

Le calcul a changé de trois décimales et représente le pourcentage de la population totale de Dénés et de Métis. Nous nous sommes fiés à la première entente négociée dans les années 1980. Pour ce qui est des modèles régionaux, nos calculs sont axés sur le pourcentage de la population.

Il importe de savoir que tous ces calculs ne concernent pas le transfert des responsabilités.

La sénatrice Ringuette : J'ai besoin que vous me donniez d'autres précisions. Les cinq communautés autochtones qui ont réglé les revendications territoriales selon ce calcul et qui participent à l'entente recevront-elles davantage de redevances que les autres, ou cette entente vient-elle remplacer le règlement? Est-ce un supplément ou...

M. Walsh : C'est un supplément.

La sénatrice Ringuette : Ou est-ce un remplacement?

M. Walsh : Non, c'est un supplément. Peu importe le transfert des responsabilités, les groupes à qui des terres fédérales ont été cédées reçoivent des redevances, conformément aux ententes sur les revendications territoriales.

La sénatrice Ringuette : D'accord.

M. Walsh : Ce supplément et ces ententes sont protégés par la Constitution. Les groupes autochtones vont quand même obtenir des redevances.

La sénatrice Ringuette : D'accord.

M. Walsh : L'Entente sur le transfert des responsabilités et l'accord avec les Territoires du Nord-Ouest entraînent des redevances supplémentaires.

Si les Dehcho et les Akaitcho signent l'entente de transfert demain, elles seront admissibles aux redevances prévues, mais cela ne les empêche pas de négocier d'autres redevances dans leurs revendications territoriales.

Senator Ringuette: Thank you very much for clarifying that.

Senator Patterson: Those were good questions, Senator Ringuette. Just to go a little further on that line, the settled land claims groups also have the ability — setting aside royalties — under their land claim agreements to negotiate impact and benefit agreements; correct?

Mr. Isaac: The land claim agreements are not uniform. The Inuvialuit agreement in the Inuvialuit region does have a provision for what they call participation agreements. A developer in that region has an obligation to enter into a participation agreement with the Inuvialuit.

In the Mackenzie Valley with the Gwich'in, Sahtu and Tlicho, there are provisions in each of those agreements with respect to a benefit agreement for really major mining developments. The practice has been, however, that they do enter into impact benefit agreements, generally speaking, for almost every development.

Senator Patterson: I believe those would cover things like business opportunities and jobs, perhaps more than money?

Mr. Isaac: In the impact benefit agreements that I've been made aware of, business opportunities are a fundamental aspect. The land claims provide for public business opportunities, so that procurement preferences are given to them for public procurements. And the impact benefit agreements typically provide similar procurement preference in hiring and training preferences for private procurement and training.

Senator Patterson: If I may continue, I wanted to focus on the political and constitutional development aspects of the agreement and this bill. I believe it has enormous significance in giving the N.W.T. province-like powers over lands and resources, which has been a struggle for years in the Northwest Territories.

The bill before us repeals, after 10 years, the never-used-but-still-colonial power of the Governor-in-Council to provide written instructions to the commissioner, which I have always thought was kind of a last vestige of colonialism. So that provision is welcome.

But I have some questions about this area. The agreement and the bill do not include the offshore, and provinces have negotiated offshore co-management arrangements with Canada. Is there a possibility that the offshore issue could be discussed in the future by what is before us — or the agreement?

Mr. Walsh: Thank you for that. A section of the devolution agreement actually speaks to this issue, that the Government of the Northwest Territories, with the participation of the Inuvialuit Regional Corporation, will commence negotiations for the management of oil and gas resources in the Beaufort Sea — so the offshore — within — I believe it was — 60 days after signing the agreement.

La sénatrice Ringuette : Merci beaucoup de ces précisions.

Le sénateur Patterson : C'étaient de bonnes questions, madame la sénatrice Ringuette. Mis à part les redevances, les groupes qui ont réglé leurs revendications territoriales peuvent négocier des ententes sur les répercussions et les avantages, n'est-ce pas?

M. Isaac : Les ententes sur les revendications territoriales ne sont pas toutes les mêmes. L'entente avec les Inuvialuit prévoit ce qu'on appelle les accords de participation. Dans cette région, les promoteurs doivent d'abord conclure un tel accord avec les Inuvialuit.

Dans la vallée du Mackenzie, les ententes avec les Gwich'in, les Sahtu et les Tlichos prévoient toutes une entente sur les avantages pour les très grands projets miniers. Toutefois, la pratique consiste à signer des ententes sur les répercussions et les avantages pour presque tous les projets.

Le sénateur Patterson : Je crois que ces ententes tiennent surtout compte des occasions d'affaires et des emplois, plutôt que des enjeux financiers, n'est-ce pas?

M. Isaac : Les occasions d'affaires constituent un aspect fondamental des ententes sur les répercussions et les avantages dont j'ai pris connaissance. Les revendications territoriales offrent des occasions d'affaires au secteur public et mettent en priorité l'approvisionnement public. Quant à elles, les ententes sur les répercussions et les avantages accordent en général la priorité à l'embauche et la formation privées.

Le sénateur Patterson : Si vous permettez, je veux examiner les aspects politiques et constitutionnels. Je crois que l'entente et le projet de loi sont très importants, car ils accordent aux Territoires du Nord-Ouest des pouvoirs semblables à ceux des provinces. Là-bas, les terres et les ressources ont été une source de litige durant des années.

Ce projet de loi annule, après 10 ans, le pouvoir colonial jamais utilisé du gouverneur en conseil de donner des instructions écrites au commissaire. J'ai toujours pensé que c'était le dernier vestige de l'époque coloniale. Cette disposition constitue donc une bonne nouvelle.

Mais je me pose des questions à cet égard. L'entente et le projet de loi ne comprennent pas les ressources extracôtières. Les provinces ont négocié des ententes de cogestion de ces ressources avec le Canada. Les ressources extracôtières pourront-elles faire l'objet de discussions dans le cadre de ce projet ou de l'entente?

M. Walsh : Merci de la question. Un article de l'Entente sur le transfert des responsabilités porte là-dessus. Je crois que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, avec la participation de la Société régionale inuvialuite, va entamer des négociations sur la gestion des ressources pétrolières et gazières de la mer de Beaufort, dans les 60 jours après la signature de l'entente.

We signed the agreement on June 25. Those discussions have already commenced.

Senator Patterson: That's good.

If I may, one section I'm a little curious about, if not concerned about, is subsection 11(1). It allows for the N.W.T. legislature to continue for up to five years, but I understand that under clause 65, the term of the present government will not go beyond four years.

Given the complex staged implementation schedule described by Ms. Lobsinger, was consideration given to giving the current legislative assembly the potential to continue for five years for the purpose of continuity in the implementation of the agreement and this bill? Was that discussed?

Mr. Walsh: Yes. That issue was discussed with the Government of the Northwest Territories.

One of the considerations that were brought forward was that there will be three elections in the Northwest Territories within a two-week period in October 2015. The current federal election I believe is legislated to occur in October 2015 along with the territorial and municipal elections. A request was made for consideration to have the seventeenth assembly be extended by a year.

While it was considered, I think it was finally determined that we would continue with the four years. There were a couple of reasons for that. One is that it was viewed that the extension of a sitting assembly or sitting legislature, without going back to the people, should only be done under very unique circumstances such as a national emergency or natural disaster.

There's also consideration given that with assembly acquiring vast new powers, it would make sense to go back to the electorate rather than extending it for the four years.

To address the potential election fatigue issue, one of the other modernization aspects included in the bill was that currently an election in the Northwest Territories can only occur upon a Governor-in-Council. That requirement is being removed so that the commissioner can now call an election upon the recommendation of the premier and the legislative assembly. We thought that that provision would allow the government and the legislature to dissolve earlier than October if they wanted to avoid the potential of having the three elections in four years.

That's how we addressed that potential issue. We've allowed the commissioner that authority to call an election rather than going to the Governor-in-Council.

I think it's also consistent with the other legislature. It's consistent with the Yukon. As part of the modernization elements of the Yukon when devolution came in, we also changed the term of the legislature from four to five years, and the same transition provisions were included, that it would only apply to the next legislature.

Puisque nous l'avons signée le 25 juin, les discussions sont déjà commencées.

Le sénateur Patterson : C'est bien.

Si vous permettez, une disposition m'intéresse, pour ne pas dire qu'elle me préoccupe. Le paragraphe 11(1) permet à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest de rester en place pendant cinq ans, mais selon ce que je comprends de l'article 65, le mandat du gouvernement actuel ne dépassera pas quatre ans.

Compte tenu de l'échéancier complexe de mise en œuvre par étapes qu'a décrit Mme Lobsinger, avez-vous envisagé de permettre à l'assemblée législative actuelle de se maintenir pendant cinq ans pour garantir la continuité de la mise en œuvre de l'entente et du projet de loi? En avez-vous discuté?

M. Walsh : Oui. Nous en avons parlé avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Nous avons discuté des trois élections qui s'y tiendront durant deux semaines, en octobre 2015. Si je ne m'abuse, la loi exige que les élections fédérales aient lieu en octobre 2015, en même temps que les élections territoriales et municipales. Une demande a été présentée pour que la 17^e législature soit prolongée d'un an.

Je pense qu'il a été finalement établi que le mandat de quatre ans serait maintenu pour deux raisons. Il a été convenu que la prolongation d'une législature sans consultation populaire ne devrait se faire que dans un contexte très exceptionnel, comme une urgence nationale ou une catastrophe naturelle.

Étant donné que l'assemblée acquiert de nouveaux pouvoirs très importants, il est aussi sensé de consulter les électeurs après quatre ans, au lieu d'imposer une prolongation.

Pour éviter de trop solliciter les électeurs, le projet de loi prévoit notamment de supprimer l'exigence selon laquelle seul le gouverneur en conseil peut demander la tenue d'élections dans les Territoires du Nord-Ouest. Le commissaire pourra demander des élections sur la recommandation du premier ministre et de l'assemblée législative. Cette disposition va permettre la dissolution du gouvernement et de l'assemblée avant octobre pour éviter la tenue de trois élections en quatre ans.

C'est ainsi que nous avons réglé ce conflit potentiel. Nous permettons au commissaire de demander des élections, au lieu de faire appel au gouverneur en conseil.

Je pense que c'est cohérent avec l'assemblée du Yukon. Durant le transfert des responsabilités, nous avons fait passer le mandat de quatre à cinq ans. Les mêmes dispositions de transition s'appliquent à la législature suivante.

Senator Patterson: I have another question, but I will defer.

The Deputy Chair: You are the only other questioner, except for me, so if you want to continue.

Senator Patterson: The provisions in the bill allow for cost recovery by government for the regulatory process. I believe this is new in the North. I'm not sure if it's new in Canada, but it's new in the North. This area of Canada is geographically and climatically challenged. I don't need to explain. There are no roads in many N.W.T. communities, transportation, cost, and there's limited other infrastructure.

There is concern if not curiosity about how this is going to work. I think we'll hear from industry in later appearances before this committee that there does not seem to be much clarity in this legislation about how that's going to work. Perhaps that's not fair, but I'm wondering if you could describe this provision, how it will be clarified and whether those most affected, namely potential developers, will have a say in how this concept is going to be implemented.

Ms. Lobsinger: I can answer that question. We've written regulation-making authorities related to cost recovery into the Mackenzie Valley Resource Management Act and also into the Northwest Territories Waters Act. It is a new model for the Mackenzie Valley, but it is something that was put into the new Canadian Environmental Assessment Act, 2012. So it is a model seen south of 60, and we're now going to apply it in the Northwest Territories.

It is a regulation-making authority, so we have yet to develop the regulations. That's on our work plan following the completion of our legislative work.

Essentially, the regulation-making authority would let us develop regulations to recover costs from proponents related to certain board activities, services provided or acquired by the board as well as very limited ministerial functions. This would be for large water licenses, for environmental assessments, and for environmental impact reviews.

We will have to be very careful when we develop these regulations to make sure that we apply them judiciously and carefully. As you mentioned, it is a difficult working environment in the Northwest Territories, and we have committed that we will be consulting carefully in the development of these regulations. We will be working with First Nations, with the Government of the Northwest Territories, and as well with industry to make sure we develop them appropriately.

Senator Patterson: Yes. I think everyone has an interest, including the Aboriginal people and government, in not creating a climate that is going to completely scare away industry. That's good to know.

Le sénateur Patterson : J'ai une autre question, mais je vais donner l'occasion à un autre de prendre la parole.

Le vice-président : Vous êtes le seul qui veut poser des questions à part moi. Vous pouvez donc poursuivre, si vous voulez.

Le sénateur Patterson : Les dispositions du projet de loi permettent au gouvernement de recouvrer les coûts du processus réglementaire. Sans être sûr pour le reste du Canada, je crois que c'est nouveau dans le Nord, une région d'accès difficile et au climat rude. On n'a qu'à penser aux routes inexistantes dans bien des communautés des Territoires du Nord-Ouest, aux transports, aux coûts et aux infrastructures limitées.

Nous sommes préoccupés par la façon dont le recouvrement va s'effectuer. Je pense que les gens de l'industrie vont témoigner devant le comité plus tard et dire que le projet de loi manque de clarté là-dessus. C'est peut-être une accusation injuste, mais pouvez-vous décrire cette disposition, dire comment elle sera clarifiée et préciser si les promoteurs potentiels auront leur mot à dire sur la mise en œuvre?

Mme Lobsinger : Je peux répondre à cette question. Nous avons prévu des pouvoirs de réglementation sur le recouvrement de coûts dans la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest. C'est un nouveau modèle pour la vallée du Mackenzie, mais le recouvrement de coûts fait partie de la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012. Ce modèle connu au sud du 60° parallèle va s'appliquer dans les Territoires du Nord-Ouest.

Il s'agit d'un pouvoir et il nous reste donc à élaborer la réglementation. Cela fait partie du plan de travail que nous suivrons lorsque les travaux législatifs seront terminés.

Grosso modo, ce pouvoir nous permet d'élaborer la réglementation et d'imposer des frais aux promoteurs pour récupérer les coûts liés à certaines activités, aux services retenus par le conseil et à des fonctions ministérielles très limitées. Ces frais vont s'appliquer aux importants permis d'utilisation des eaux, aux évaluations environnementales et aux études d'impact.

Nous allons élaborer la réglementation avec grand soin en vue de l'appliquer de façon judicieuse et avec précaution. Comme vous l'avez dit, il est difficile de travailler aux Territoires du Nord-Ouest. Nous avons promis de tenir les consultations adéquates pour élaborer les règlements. Nous allons collaborer avec les Premières Nations, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et l'industrie pour élaborer la réglementation adéquatement.

Le sénateur Patterson : Oui. Je pense que tout le monde, dont les Autochtones et le gouvernement, veut éviter de créer de l'incertitude et de décourager l'industrie complètement. C'est bon à savoir.

One other quick question, if I may, is on the duty to consult. This is a very controversial subject these days and the subject of court decisions. I believe it's fair to say it has given some concern to industry about what their obligations are and who is required to do what in the way of consultation.

What does the bill say about that? Will there be opportunities to clarify roles and responsibilities on the duty to consult at all stages of development going forward?

Ms. Lobsinger: I'll answer that one as well.

On the theme of regulation-making authorities, we've also included, in relation to the Mackenzie Valley Resource Management Act component of the bill, a regulation-making authority around Aboriginal consultation. It is a regulation-making authority, but it would allow us to set out procedural roles and responsibilities for parties within the consultation process, co-management boards, industry, First Nations. That is something we have included in the bill as well and that we would be developing going forward, as with the cost-recovery regulations following the completion of our legislative work. Again, we would have to make sure that we were very careful to consult on the development of these consultation regulations with all the parties, First Nations, the Government of the Northwest Territories, the boards and with industry as well.

Senator Patterson: Okay. That's good to hear.

The Deputy Chair: I would like to wrap it up.

Senator Massicotte: On that note, nearly every day we can read in a newspaper about some disagreement either by the Aboriginal community or by the government of what that means, and as you know, that difference remains from a legal point of view. The Aboriginal community sees the words to be much more extensive than what I think many companies, and maybe the fellow government, sees. We all acknowledge that uncertainty is a major handicap for any project because it takes away certainty. You could be talking about a lot of money. You could be talking about a lot of time, and this difference lingers and lingers. What is the solution? Are we waiting for the Supreme Court to decide, or can we get some definition of what it means to consult and to what degree we must consult? How do we get there? It's a major problem.

Mr. Isaac: I agree it has been an issue across the country and particularly in respect of resource developments. As you indicated, the Supreme Court of Canada has set out broad parameters on what the duty to consult means and how that's to be undertaken. You really have to look at it on a case-by-case basis to assess the adequacy of consultation in any particular circumstance.

I think the provinces, the federal government and the territorial governments have all been in a learning curve over the last decade since the Haida and Taku came down with this fundamental duty to consult. They are developing better practices and consultation

J'aimerais poser une autre question brève sur le devoir de consulter. C'est une question qui est très controversée de nos jours et qui fait l'objet de décisions juridiques. Il me paraît juste de dire que l'industrie est préoccupée par les obligations et les exigences dont elle devra tenir compte durant les consultations.

Que dit le projet de loi là-dessus? Allons-nous préciser les rôles et les responsabilités quant au devoir de consulter à toutes les étapes des projets?

Mme Lobsinger : Je vais répondre à cette question aussi.

Nous avons ajouté un pouvoir de réglementation en matière de consultation autochtone dans la partie du projet de loi qui porte sur la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Ce pouvoir nous permettrait aussi d'établir les rôles et les responsabilités des parties, des conseils de cogestion, de l'industrie et des Premières Nations dans le processus de consultation. Nous allons étoffer ce pouvoir compris dans le projet de loi après les travaux législatifs, comme pour la réglementation sur le recouvrement de coûts. Nous devons veiller à tenir des consultations appropriées avec toutes les parties, les Premières Nations, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les conseils et l'industrie.

Le sénateur Patterson : D'accord. Je suis content de l'entendre.

Le vice-président : Nous allons en rester là.

Senator Massicotte : À ce propos, les journaux rapportent presque tous les jours que les Autochtones ou le gouvernement sont en désaccord sur ce que signifie le devoir de consulter. Comme vous le savez, les divergences demeurent sur le plan juridique. Je dirais que les Autochtones y voient une obligation beaucoup plus vaste que bien des entreprises et peut-être l'autre gouvernement. Nous savons tous que l'incertitude constitue un obstacle majeur dans tous les projets. Les sommes en jeu peuvent être très élevées, les délais pourraient être bien plus longs, et les divergences persistent. Quelle est la solution? Attendons-nous la décision de la Cour suprême, ou pouvons-nous nous entendre sur la définition et l'ampleur du devoir de consulter? Comment allons-nous régler ce problème majeur?

M. Isaac : Je suis d'accord pour dire que c'est un problème partout au pays, surtout concernant l'exploitation des ressources. Comme vous l'avez dit, la Cour suprême du Canada a établi de larges paramètres pour définir le devoir et la manière de consulter. Nous devons évaluer et établir le niveau de consultation nécessaire au cas par cas.

Je pense que les provinces, le fédéral et les territoires ont tous tiré des leçons depuis 10 ans et le devoir fondamental de consulter établi par les Haïdas et les Taku. Nous améliorons les pratiques et le protocole de consultation. Le gouvernement, l'industrie et les

protocols. I think governments, industry and the Aboriginal groups are taking strides forward to put some more certainty on consultation. The regulation-making power is another step in that direction.

Land claim agreements, impact benefit agreements — all of these incentives to balance development, also, I think, are having a positive effect on the duty to consult. But, as you indicated, there are still differences of opinion, and I think there are often unavoidable, to some extent, because different parties want different things.

Senator Massicotte: The Supreme Court actually scolded the federal government; it indicated that it wasn't an extensive enough and or sincere enough consultation.

Now, you can look up in Webster's what that word means, but in my understanding, the word "consult" does not mean you must agree. But you realize that some of our Aboriginal communities think that's what it does say.

How do you get there?

Mr. Isaac: The Supreme Court of Canada has put an onus on the government to act honourably in all of its dealings with First Nations. I think undertaking that process in good faith and in an honourable fashion is the way you get to fulfilling your duty to consult.

As you've said, the duty to consult is not a duty to come to a consent arrangement with First Nations. All we can do is put forward our best foot in good faith and act honourably, and hope the other side is also reasonable.

The Deputy Chair: Thank you. You probably think after this very detailed briefing and detailed answers to equally detailed questions that there would be nothing left over for me, but I am undaunted. I have a few clarifications.

With your \$110 million example, with \$10 million going to the settled groups — I'm pretty sure it's the case that such would be allocated on the basis of population; wouldn't it? It's not allocated on the basis of how much of a given resource is under a given land claim — is in that region for each territory.

Mr. Walsh: Under my \$110 million example, the \$10 million is hypothetical, but that figure is a result of what's been agreed to in the land claim agreements.

The Deputy Chair: And is that based on population or —

Mr. Walsh: It is.

The Deputy Chair: One group wouldn't say, "Well, why didn't we negotiate better or harder?" or "Why you did you give another group more?" — somehow proportionally?

Mr. Walsh: Under the Dene-Metis agreement, we came up with an overall formula, and I believe the formula was 50 per cent of the first \$2 million.

The Deputy Chair: Okay, yes.

groupes autochtones s'efforcent de donner plus de certitude en matière de consultation. Le pouvoir de réglementation va dans le même sens.

Je pense que tous les contrepois des projets comme les ententes sur les revendications territoriales et les ententes sur les répercussions et les avantages ont un effet positif sur le devoir de consulter. Mais comme vous l'avez dit, des divergences d'opinions demeurent. Elles me paraissent souvent inévitables jusqu'à un certain point, parce que les parties n'ont pas les mêmes objectifs.

Le sénateur Massicotte : La Cour suprême a reproché au gouvernement fédéral de ne pas tenir des consultations assez poussées ou sincères.

On peut chercher la définition dans le dictionnaire, mais d'après moi, la consultation ne signifie pas qu'il faut s'entendre. Mais je constate que certaines communautés autochtones le voient ainsi.

Comment faut-il s'y prendre?

M. Isaac : La Cour suprême du Canada demande au gouvernement de se comporter de manière honorable dans tous ses rapports avec les Premières Nations. Je pense que le gouvernement doit agir de bonne foi et de façon honorable pour remplir son devoir de consulter.

En effet, ce devoir n'exige pas de s'entendre avec les Premières Nations. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'être de bonne foi, de nous comporter honorablement et d'espérer que l'autre partie est raisonnable aussi.

Le vice-président : Merci. Vous pensez sans doute qu'après cet exposé, ces questions et ces réponses très détaillées, je n'aurais plus rien à demander. Mais qu'à cela ne tienne, j'ai encore besoin de quelques précisions.

Dans votre exemple des 110 millions de dollars, les 10 millions sont sûrement répartis selon la population des groupes dont les revendications sont réglées, n'est-ce pas? Cette somme n'est pas répartie selon la région et les terres où les ressources sont exploitées.

M. Walsh : Dans cet exemple, les 10 millions hypothétiques résultent des ententes sur les revendications territoriales.

Le vice-président : Ils sont répartis selon la population ou...

M. Walsh : Oui.

Le vice-président : Un groupe ne pourrait donc pas se dire qu'il aurait dû négocier davantage ou demander pourquoi un autre a reçu plus, toutes proportions gardées?

M. Walsh : Nous avons élaboré un calcul général dans l'entente avec les Dénés et les Métis. Je crois que c'est 50 p. 100 pour les deux premiers millions de dollars.

Le vice-président : D'accord, oui.

Mr. Walsh: Had that agreement been settled, we would have had one land claim in the Mackenzie Valley where the first \$2 million would be paid out to the land claimant group. When that broke apart, we decided to go regional on the principle that we would follow the framework that was agreed to in the Dene-Metis.

From our perspective, what does that mean when you're dealing with that formula? We then calculated that, well, the Gwich'in are X per cent of the overall Aboriginal population. It is a per-capita approach, I guess, that the Government of Canada took with respect to the formula.

The Deputy Chair: Okay.

Mr. Walsh: That's the long answer to your question.

The Deputy Chair: That just clarifies it.

In the case of the Norman Wells Proven Area, I understand that remains federal. Is that because it's seen to be a contaminated site and will be ultimately handed over? It would be controversial, it seems to me, because there are a lot of resources there, and yet maybe it isn't because the royalties on that resource will still be 50-50 — or is it 100 per cent because it remains Canadian land?

Mr. Walsh: The Norman Wells Proven Area is a unique circumstance. We have proprietary interests in that development, so Canada is actually the one-third owner of that field. The nature of the agreement with Imperial is such that it was very difficult, if not impossible, to untangle ourselves from that agreement. So we determined that it was easier to have the Norman Wells excluded from devolutions; we will maintain our proprietary ownership.

The one thing we did agree to was that any royalties that we do collect as a result of that will be transferred to the Government of the Northwest Territories.

The Deputy Chair: It will be part of the 100 per cent that will then be split?

Mr. Walsh: That's right.

The Deputy Chair: Wow. Okay.

Further clarification: The MVRMA is of course a federal act, but it is a powerful driving force, it seems to me, in the regulation that follows devolution. So in a sense it's — I don't mean this to be quite as aggressive as it sounds — but it sounds like a contradiction of devolution. So how do you answer that? And is the answer that the actual application of processes under that act will be conducted by Northwest Territories officials?

Mr. Walsh: The short answer is yes. The MVRMA finds its genesis in the land claim agreement. The whole principle of the integration and the co-management stems from that. Essentially, the MVRMA, for lack of a better word, is the enabling legislation to those commitments.

M. Walsh : Si l'entente avait été conclue, les premiers deux millions de dollars seraient versés au groupe qui revendiquait des terres dans la vallée du Mackenzie. Lorsque l'entente a échoué, nous avons décidé de négocier par région en respectant le cadre convenu dans cette entente avec les Dénés et les Métis.

Concrètement, nous avons calculé que les Gwich'in représentaient un certain pourcentage de la population autochtone totale. Je dirais que le gouvernement du Canada a choisi une approche par habitant pour ce calcul.

Le vice-président : D'accord.

M. Walsh : C'est la réponse détaillée à votre question.

Le vice-président : C'est plus clair ainsi.

D'après ce que je comprends, la zone des réserves prouvées de Norman Wells appartient toujours au fédéral. Est-ce parce qu'elle serait contaminée, et sera-t-elle transférée tôt ou tard? Ce serait une décision controversée selon moi, car il y a beaucoup de ressources. Les redevances seront-elles aussi partagées en deux parts égales ou seront-elles versées entièrement au fédéral, qui reste propriétaire de ces terres?

M. Walsh : La zone des réserves prouvées de Norman Wells est particulière. Le Canada possède le tiers des terres dans cette zone. C'était très difficile, voire impossible de nous retirer de l'entente avec Imperial. Nous avons donc établi qu'il était plus facile d'exclure Norman Wells du transfert des responsabilités. Nous allons rester propriétaires.

Cependant, nous avons accepté de remettre toutes les redevances perçues au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Le vice-président : Ces redevances feront-elles partie des 100 p. 100 qui seront répartis?

M. Walsh : En effet.

Le vice-président : C'est impressionnant. D'accord.

J'aimerais obtenir une autre précision. La Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie est bien sûr une loi fédérale, mais il me semble qu'elle sera un facteur important dans l'élaboration de la réglementation après le transfert des responsabilités. Sauf tout le respect que je vous dois, cette loi semble entrer en contradiction avec le transfert. Comment remédier à ce problème? Les responsables des Territoires du Nord-Ouest vont-ils appliquer les processus prévus par la loi?

M. Walsh : En bref, oui. La Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie émane de l'entente sur la revendication territoriale. C'est de là que vient le principe d'intégration et de cogestion. En gros, c'est une loi habilitante qui permet d'assumer les engagements, pour ainsi dire.

Through the devolution agreement, the parties agreed that, for now, the act would remain federal. However, we did agree that significant amounts of the administration of the act would be delegated to the Government of the Northwest Territories. And I'll let my colleague speak more to the delegation model.

But the three areas we decided not to delegate were around the funding of the boards.

So we agree; I don't think the GNWT argued very hard with us in that regard. We also agreed for now that we would maintain the employment role and the policy direction. Essentially everything else is delegated to the Government of the Northwest Territories to administer.

I'll let Ms. Shannon expand on the delegation model.

Ms. Shannon: I'll actually turn it over to Ms. Lobsinger, who has been deeply involved in this. I will say that when the minister was before this committee last week, I do believe he indicated that in addition to those delegations and the devolution agreement, he is delegating further powers, pursuant to section 4 of the existing Mackenzie Valley Resource Management Act. And these delegations would be as a complement to those in the devolution agreement and a recognition of the greater powers of the Northwest Territories following devolution.

Ms. Lobsinger: The minister will be delegating the majority of his roles under the Mackenzie Valley Resource Management Act to the Government of the Northwest Territories. In particular, the MVRMA sets out rules around land for the minister. Inspection and enforcement regarding land use permits and authorizations on land — the minister will be delegating that to the Government of the Northwest Territories for developments on territorial and private lands, as well as the ability to hold and require security.

The minister will be delegating certain functions related to environmental assessments, specifically the receipt of reports from the Mackenzie Valley Environmental Impact Reviewed Board; participation in the decision as a federal minister not as a responsible minister; as well as the distribution of the report. Finally, the minister will be delegating all of his responsibilities under Part 6 of the act, which relates to cumulative impact monitoring and environmental audit. In addition, the minister will be delegating to the Government of the Northwest Territories the approval of water licenses.

All of his major functions in the MVRMA will be delegated to the Government of the Northwest Territories for commissioners and private lands. The minister will continue to hold those roles for federal lands.

Dans l'Entente sur le transfert des responsabilités, les parties sont d'accord que la loi reste une loi fédérale pour l'instant. Toutefois, nous avons convenu que des pans importants de l'application de la loi seraient transférés au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Je vais laisser ma collègue parler du modèle de transfert.

Mais nous avons conservé trois responsabilités liées au financement des conseils.

Je suis d'accord pour dire que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'a pas beaucoup négocié là-dessus. Nous avons aussi convenu que le rôle et l'orientation de la politique demeurerait les mêmes pour le moment. Presque toutes les autres responsabilités sont transférées au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Je vais laisser Mme Shannon donner des précisions sur le modèle de transfert.

Mme Shannon : En fait, je vais céder la parole à Mme Lobsinger, qui a participé activement à la question. Cependant, je crois que le ministre vous a indiqué la semaine dernière qu'il transfère des pouvoirs supplémentaires prévus à l'article 4 de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, en plus des responsabilités transférées dans l'entente. Ces pouvoirs complètent ceux compris dans l'entente et signifient que les Territoires du Nord-Ouest vont assumer des responsabilités plus importantes après le transfert.

Mme Lobsinger : Le ministre va transférer la majorité de ses responsabilités qui lui incombent en vertu de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. En particulier, cette loi établit des règles que doit respecter le ministre concernant ces terres. Le ministre va transférer l'inspection et l'application de la loi en matière de permis d'utilisation des terres et d'autorisations au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour les projets réalisés sur les terres territoriales et privées, ainsi que le pouvoir d'exiger une garantie.

Le ministre va transférer certaines responsabilités liées aux évaluations environnementales, notamment la réception des rapports de l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie, la participation aux décisions en tant que ministre fédéral et non en tant que ministre responsable, de même que la communication des rapports. Enfin, le ministre va transférer toutes ses responsabilités prévues dans la partie 6 de la loi, qui porte sur la surveillance des répercussions cumulatives et l'évaluation environnementale. Par ailleurs, le ministre va transférer l'approbation des permis d'utilisation des eaux au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Toutes les principales responsabilités du ministre prévues dans cette loi seront transférées au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, concernant les commissaires et les terres privées. Le ministre va continuer d'assumer ses responsabilités liées aux terres fédérales.

The Deputy Chair: Just one last thing. So that's where the bulk of the transfer of federal employees to the Northwest Territories will occur — in those responsibilities? You briefed us that a number of people are quite happily moving to the Northwest Territories regime.

Mr. Walsh: Yes, I would say so. I mean, there's that. The Water Act is being repealed, so we have employees who administer that. There are a number of other moving pieces, but certainly those functions —

The Deputy Chair: So capacity is going?

Mr. Walsh: That's right.

The Deputy Chair: I can't thank you enough, on behalf of the committee. I want to emphasize again that this has been an excellent briefing. Thanks to the committee members for excellent questions. To all of your many officials who have helped in this process, thank you.

I also want to emphasize that it wasn't just helpful to us; this is televised, and I think the many Canadian people who will get to watch this, over time — sometimes late at night, but not always — will have found it very informative, as well. So I express on behalf of all of those people and all of us, we appreciate it.

(The committee adjourned.)

Le vice-président : J'ai besoin d'une dernière précision. L'essentiel du transfert des employés fédéraux aux Territoires du Nord-Ouest concerne donc ces responsabilités? Vous nous avez dit qu'un certain nombre de personnes sont très contentes d'aller travailler pour les Territoires du Nord-Ouest.

M. Walsh : Je pense que oui. Il faut savoir que des employés appliquent la Loi sur les ressources en eau, qui sera abrogée. Un certain nombre d'autres responsabilités seront transférées, mais celles-là...

Le vice-président : Ce ne sera plus une responsabilité fédérale?

M. Walsh : C'est exact.

Le vice-président : Au nom du comité, je ne peux vous remercier assez. Cette séance d'information était excellente. Je remercie les membres du comité de leurs excellentes questions et les nombreux représentants qui nous ont aidés dans cette étude.

Je pense que cette séance télévisée sera aussi très instructive pour les nombreux Canadiens qui vont la regarder, très tard dans certains cas. Au nom de tous ces gens et de tous les membres du comité, nous vous remercions.

(La séance est levée.)

APPEARING

Thursday, December 5, 2013

The Honourable Bernard Valcourt, P.C., M.P., Minister of
Aboriginal Affairs and Northern Development.

WITNESSES

Thursday, December 5, 2013

Aboriginal Affairs and Northern Development:

Paula Isaak, Director General, Natural Resources and
Environment Branch;

Wayne Walsh, Director, Northwest Devolution Negotiations;

Tara Shannon, Director, Resources Policy and Programs
Directorate.

Department of Justice Canada:

Tom Isaac, Senior Counsel, Negotiations, Northern Affairs and
Federal Interlocutor.

Government of the Northwest Territories:

The Honourable Bob McLeod, Premier of the Northwest
Territories;

Michael Miltenberger, Minister of Environment and Natural
Resources;

Shaleen Woodward, Assistant Deputy Minister of Devolution
Implementation.

Thursday, December 12, 2013

Aboriginal Affairs and Northern Development:

Paul Isaak, Director General, Natural Resources and Environment
Branch;

Wayne Walsh, Director, Northwest Devolution Negotiations;

Alison Lobsinger, Manager, Legislation and Policy.

Department of Justice Canada:

Tom Isaac, Senior Counsel, Negotiations, Northern Affairs and
Federal Interlocutor.

COMPARAÎT

Le jeudi 5 décembre 2013

L'honorable Bernard Valcourt, C.P., député, ministre des Affaires
autochtones et du développement du Nord canadien.

TÉMOINS

Le jeudi 5 décembre 2013

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Paula Isaak, directrice générale, Direction générale des ressources
naturelles et de l'environnement;

Wayne Walsh, directeur, Négociation et dévolution Territoires du
Nord-Ouest;

Tara Shannon, directrice, Politiques en matière de ressource et de
programmes.

Ministère de la Justice Canada :

Tom Isaac, avocat-conseil principal, Négociations, Affaires du
Nord et interlocuteur fédéral.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :

L'honorable Bob McLeod, premier ministre des Territoires du
Nord-Ouest;

Michael Miltenberger, ministre de l'Environnement et des
Ressources naturelles;

Shaleen Woodward, sous-ministre adjointe, Mise en oeuvre de la
dévolution.

Le jeudi 12 décembre 2013

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Wayne Walsh, directeur, Négociation et dévolution Territoires du
Nord-Ouest;

Tara Shannon, directrice, Politiques en matière de ressource et de
programmes;

Alison Lobsinger, gestionnaire, Législation et Politiques.

Ministère de la Justice Canada :

Tom Isaac, avocat-conseil principal, Négociations, Affaires du
Nord et interlocuteur fédéral.